



EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE (PUDTR)

RAPPORT FINAL



BP 229 OUAGA PISSY 17 OUAGADOUGO

Email: institut_develop@yahoo.com

Site web: www.institutdevelop.bf

Téléphone: 00226 71 64 05 05/70 27 61 75

NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	1
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	6
<i>RESUME EXECUTIF</i>	7
<i>INTRODUCTION</i>	10
<i>I. PRESENTATION SUCCINTE DU PROJET</i>	11
1.1. Objectifs de développement du projet	11
1.2. Composantes et sous composantes du Projet	11
1.3. Coûts et durée du projet	12
1.4. Zone d'intervention du projet	12
1.5. Acteurs de mise en œuvre Projet.....	12
<i>II. APPROCHE METHODOLOGIQUE</i>	14
2.1. Objectifs et résultats attendus de l'évaluation	14
2.2. Démarche méthodologique et déroulement de la mission	15
2.3. Difficultés de l'étude.....	16
<i>III. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET</i>	17
3.1. Crise sécuritaire	17
3.2. Instabilité politique.....	17
3.3. Guerre ukrainienne	18
3.4. La pandémie de la COVID 19.....	18
<i>IV. ANALYSE DE L'IMPACT SECURITAIRE SUR LE PROJET</i>	19
4.1. Impact de l'insécurité sur la zone d'intervention du projet.....	19
4.2. Impact de l'insécurité sur les activités du projet	20
<i>V. ANALYSE DE LA PERTINENCE DU PROJET</i>	21
5.1. Pertinence avec les référentiels national et sectoriels de développement.....	21
5.2. Pertinence avec les priorités de la Banque mondiale.....	26
5.3. Analyse de l'adéquation des investissements avec les besoins des populations	26
<i>VI. ANALYSE DE LA COHERENCE</i>	28
6.1. Cohérence interne du projet	28
6.2. Cohérence externe du projet.....	28
<i>VII. ANALYSE DE L'EFFICACITE</i>	29
7.1. Résultats intermédiaires du projet.....	29
7.2. Analyse de l'exécution financière	51
<i>VIII. ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DE SUIVI EVALUATION DU PROJET</i> 54	
8.1. Analyse du dispositif institutionnel	54
8.2. Analyse du dispositif de suivi-évaluation.....	55
8.3. Analyse du cadre de résultat.....	57
<i>IX. ANALYSE DE L'EFFICIENCE</i>	70
9.1. Analyse de l'efficacité opérationnelle	70

9.2.	Analyse coût-efficacité de quelques investissements innovants	70
9.3.	Analyse de la part des différentes natures des dépenses	73
X.	<i>ANALYSE DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION DES MARCHES</i>	75
10.1.	Analyse de la passation des marchés par mode.....	75
10.2.	Analyse des délais de passation et d'exécution des marchés.....	76
XI.	<i>ANALYSE DES EFFETS DU PROJET</i>	79
11.1.	Amélioration de l'accès aux infrastructures de communication	79
11.2.	Femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet.....	80
11.3.	Bénéficiaires de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence pendant la période de soudure.....	80
11.4.	Bénéficiaires ayant reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet	80
11.5.	Niveau de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements du projet.....	81
11.6.	Communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires dans les principaux documents stratégiques.....	81
XII.	<i>ANALYSE DE LA DURABILITE</i>	83
XIII.	<i>ANALYSE DU DISPOSITIF DE MITIGATION DU RISQUE SECURITAIRE</i>	85
XIV.	<i>ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE</i>	86
14.1.	Analyse de l'intégration du genre dans la conception du projet	86
14.2.	Analyse de la prise en compte du genre dans l'exécution du projet.....	87
XV.	<i>ANALYSE DU SUIVI COMMUNAUTAIRE</i>	91
XVI.	<i>PERFORMANCE EN MATIERE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE..</i>	93
16.1.	Analyse de la prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales.....	93
16.2.	Insuffisances en matière des sauvegardes environnementales et sociales.....	98
XVII.	<i>LECONS APPRISES</i>	99
XVIII.	<i>SYNTHESE DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET RECOMMANDATIONS</i>	100
	<i>CONCLUSION</i>	105
	<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	107
	<i>ANNEXES</i>	108

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABER	: Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale
AEP	: Adduction d'Eau Potable
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AGETIB	: Agence des Travaux d'Infrastructures du Burkina
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANEVE	: Agence Nationale des Evaluations Environnementales
ANO	: Avis de Non-Objection
ANPTIC	: Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication
ARBF	: Association des Régions du Burkina Faso
ASCE-LC	: Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
BMH	: Boucle du Mouhoun
BPA	: Bonnes Pratiques Agricoles
CAGECT	: Centre d'Appui à la Gestion des Collectivités Territoriales
CAMEG	: Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEP	: Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CES	: Conseil Economique et Social
CFA	: Communauté Financière Africaine
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CMA	: Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CNCP	: Commission Nationale de Contrôle des Pesticides
CNIB	: Carte Nationale d'Identité Burkinabè
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COGEP	: Comité de Gestion des Plaintes
COGES	: Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
COTEVE	: Commission Technique sur les Evaluations Environnementales
CPRP	: Cadre de Politique de Réinstallation des personnes affectées par le projet
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CT	: Collectivités Territoriales
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DGDT	: Direction Générale du Développement Territorial
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DMP	: Direction des Marchés Publics
DREP	: Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRFSNFAH	: Direction Régionale de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel
EESE	: Evaluation Environnementale Sociale Stratégique
EIE	: Etude d'Impact sur l'Environnement
ENP	: Etude Nationale Prospective

EPA	: Enquête Permanente Agricole
FA	: Financement Additionnel
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAO	: Food and Agriculture Organization
FAPE	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCV	: Fragilité, Conflits et Violence
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FDV	: Fonds de Développement Villageois
FI	: Financement Initial
GBM	: Groupe de la Banque Mondiale
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
HSSE	: Hygiène Santé Sécurité et Environnement
IARD	: Incendie, Accidents et Risques Divers
IGB	: Institut Géographique du Burkina
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAP-PUS	: Matrice des Actions Prioritaires du Programme d'Urgence pour le Sahel
MARAH	: Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEFP	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MENAPLN	: Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
NES	: Normes Environnementales et Sociales
NIES	: Notice d'Impact Environnemental et Social
OCADES	: Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
ODP	: Objectif de Développement du Projet
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PADEL	: Programme d'Appui au Développement des Economies Locales
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAP	: Personnes Affectées par le Projet
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PAT	: Plan d'Action de la Transition
PA-VBG	: Plan d'Actions contre les Violences Basées sur le Genre
PCD	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PFS	: Projet Filets Sociaux
PGES	: Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	: Plan de Gestion de la Main d'œuvre
PIB	: Produit Intérieur Brut

PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PMPP	: Plan de mobilisation des parties prenantes
PNA	: Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNDD	: Politique Nationale de Développement Durable
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PRD	: Plan Régional de Développement
PS-ASP	: Politique Sectorielle « Agro-sylvo-pastorale »
PSBF	: Politique Sectorielle de l'Education au Burkina Faso
PS-EEA	: Politique Sectorielle « Environnement, Eau et assainissement »
PTBA	: Programme de Travail et Budget Annuel
PUDTR	: Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience
PUS	: Programme d'Urgence pour le Sahel
SES	: Sauvegarde Environnementale et Sociale
SGBV	: Sexual and Gender Based Violence
SNG	: Stratégie Nationale Genre
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire
SP/CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National pour le développement
SSE	: Système de Suivi-Evaluation
STD	: Services Techniques Déconcentrés
TDR	: Termes de Référence
UCP	: Unité de Coordination du Projet
UNESCO	: Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNPSB	: Union Nationale des sociétés coopératives des Producteurs Semenciers du Burkina
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VCE	: Violence Contre les Enfants

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composantes et sous composantes du projet	12
Tableau 2: Objectifs spécifiques de la mission	14
Tableau 3: Résultats attendus de la mission.....	15
Tableau 4: Codification des niveaux de performances	16
Tableau 5 : Appréciation du risque sécuritaire dans les communes initiales du projet.....	19
Tableau 6 : Situation des activités réalisables suivant le niveau de risque sécuritaire.....	20
Tableau 7 : Etat comparatif entre le PUDTR et le PNDES.....	24
Tableau 8 : Situation d'exécution global du PUDTR	29
Tableau 9 : Situation détaillée des infrastructures scolaires et sanitaires	30
Tableau 10 : Situation détaillée de la réalisation des forages	32
Tableau 11 : Situation des transferts monétaires par partenaire de mise en œuvre	35
Tableau 12 : Situation des équipements acquis pour les écoles.....	36
Tableau 13 : Matériels acquis pour l'organisation de cours de rattrapage.....	36
Tableau 14: Situation des résultats intermédiaires de la composante 1	37
Tableau 15: Situation des linéaires de routes et des ouvrages réalisés	39
Tableau 16: Situation des résultats intermédiaires de la composante 2	41
Tableau 17: Situation des intrants agricoles	45
Tableau 18: Situation des actions au niveau de l'élevage.....	45
Tableau 19: Situation des résultats intermédiaires de la composante 3	47
Tableau 20: Situation des résultats intermédiaires de la composante 4	50
Tableau 21 : Situation cumulée des décaissements par source (en milliers Francs CFA)	51
Tableau 22 : Absorption globale par source de financement (en milliers Francs CFA).....	51
Tableau 23 : Situation d'exécution global par source de financement (en milliers Francs CFA)	52
Tableau 24: Situation d'exécution financière globale par composante.....	52
Tableau 25 : Situation des cadres de concertation de 2021 à septembre 2023	55
Tableau 26: Cohérence entre les indicateurs de développement et les indicateurs intermédiaires	59
Tableau 27 : Appréciation de la qualité des indicateurs de l'ODP	62
Tableau 28 : Appréciation de la qualité des indicateurs intermédiaires.....	65
Tableau 29: Etat comparatif taux exécution financière et physique	70
Tableau 30 : Etats comparatifs des établissements PUDTR et ordinaires	72
Tableau 31 : Etat comparatif des innovations relatives aux forages dans le cadre du PUDTR	73
Tableau 32: Situation d'exécution financière par nature (en milliers FCFA).....	74
Tableau 33: Marchés selon le mode de passation	75
Tableau 34 : Evaluation du dépassement des délais d'exécution des marchés en 2022	77
Tableau 35 : Estimation du nombre de bénéficiaires pour les infrastructures de communication en cours de réalisation	79
Tableau 36: Situation des indicateurs de l'ODP	82
Tableau 37 : Situation des PAP des PAR mis en œuvre	95
Tableau 38 : Plan d'actions opérationnel de mise en œuvre des recommandations	102

RESUME EXECUTIF

La présente mission d'évaluation à mi-parcours du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) a pour objectif de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet, d'identifier les contraintes et difficultés ayant limité la conduite des actions et de faire des propositions pour une amélioration de l'exécution du projet.

L'approche méthodologique utilisée pour la conduite de la mission s'est basée essentiellement sur les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (CAD/OCDE) à savoir, la pertinence, l'efficacité, les effets, l'efficience et la durabilité. En outre, afin de mieux appréhender les conditions de mise en œuvre du projet et certaines variables d'intérêt, une analyse du contexte de mise en œuvre, de l'impact sécuritaire, du dispositif de coordination, de la prise en compte du genre et des mesures de Sauvegardes Environnementales et Sociales (SES) ainsi qu'une analyse du dispositif de mitigation des risques sécuritaires a également été menée.

Afin de fonder les analyses sur des données probantes, une collecte de données primaires à travers des entretiens individuels et des focus group a été réalisée. Cette collecte de données a été complétée par une revue documentaire. Au terme de l'analyse, des résultats importants ont été mis en évidence en fonction des critères d'analyse retenus.

Concernant le contexte, il est ressorti que la première moitié de mise en œuvre du projet s'est déroulée dans un contexte national, sous régional et international difficile marqué en grande partie par la crise sécuritaire qui s'est aggravée au fil du temps. Aussi, l'instabilité politique du pays marquée par deux (02) changements anticonstitutionnels, ayant entraîné deux (02) suspensions des décaissements d'une durée de plus de six (06) mois, a contribué à ralentir la mise en œuvre du projet. En outre, les tensions géopolitiques internationales marquées notamment par le conflit russo-ukrainien ont affecté la situation économique et sociale du pays, contribuant à aggraver l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et à renchérir les coûts de réalisation.

S'agissant spécifiquement de l'impact sécuritaire, l'insécurité a affecté la mise en œuvre efficace du projet à travers l'inaccessibilité de plusieurs communes d'intervention qui a entraîné à son tour, le non-démarrage de certaines actions prévues sur la période et l'abandon de d'actions déjà entamées dans certaines communes. A mi-parcours du projet, la grande majorité des communes dans les deux (02) principales régions d'intervention du projet sont quasiment inaccessibles. Au total, 35,7 des activités du projet n'ont pas pu démarrer ou ont été arrêtées en raison de l'aggravation de la situation sécuritaire, soit 354 activités sur un total de 992 activités.

Concernant la pertinence, globalement, les objectifs du PUDTR sont apparus cohérents avec le principal référentiel national de développement qu'est le PNDES et son principal outil d'opérationnalisation le PA-SD. Aussi, il ressort des entretiens avec les bénéficiaires que les actions menées dans le cadre du projet répondent à leurs besoins. Selon les résultats de l'enquête de satisfaction, 99,4% des enquêtés ont déclaré que les infrastructures réalisées par le projet répondent à leurs besoins.

Quant à la cohérence, l'idée de s'appuyer sur les ministères sectoriels pour valider et mener certaines actions, a favorisé une bonne adéquation entre cette intervention et les actions du gouvernement développées au niveau sectoriel. Aussi, le projet a utilisé plusieurs organisations intervenant déjà sur le terrain notamment, Plan Burkina, OCADES, PAM, etc. ; toute chose qui a permis d'assurer la cohérence dans les approches de mise en œuvre des activités sur le terrain.

S'agissant de l'efficacité de la mise en œuvre, elle a été jugée bonne avec un taux moyen de réalisation de **60,9%** par rapport aux objectifs à mi-parcours et **57,4%** comparativement aux

objectifs finaux du projet, toute chose qui montre une bonne trajectoire vers l'atteinte des résultats malgré une situation sécuritaire délicate.

Ce niveau de performance est grandement expliqué par les résultats atteints au niveau de deux (02) composantes, en l'occurrence, la composante 1 « Amélioration de l'offre aux services sociaux de base » (92,3%) et la composante 4 « Engagement citoyen et gestion du projet » (75%). Quant à la composante 3 « Relance économique et autonomisation au niveau communautaire », le niveau de performance est moyen (49%). Pour ce qui est de la composante 2 « Amélioration la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine », un faible niveau de performance (27,3%) a été atteint à mi-parcours même si des perspectives d'embellie sont perceptibles au regard des actions en cours. Les niveaux d'exécution des sous composantes sont également très variables en fonction des composantes.

En plus de l'aggravation de l'insécurité, d'autres raisons comme les longs délais de passation des marchés, le temps mis pour la validation des études SES, les retards pris par les entreprises sur le terrain, les retards de décaissement dus notamment à la suspension de 6 mois liés aux changements anticonstitutionnels, etc. contribuent à expliquer les faibles performances au niveau de certaines composantes et sous composantes.

Au regard des résultats atteints et des actions en cours, le projet pourrait atteindre de bons résultats si la dynamique engagée se poursuit. Toutefois, certaines cibles nécessiteraient d'être révisé conformément aux analyses faites sur la qualité des indicateurs et des cibles.

Concernant l'exécution financière, au 15 septembre 2023, sur la base du montant total de la convention de 262 075 000 000 Francs CFA, le taux de décaissement cumulé depuis le début du projet ressort à 48%. Quant au taux d'exécution des ressources décaissement, il ressort à 97,4%.

Pour ce qui est du dispositif institutionnel et de suivi évaluation, il est ressorti que globalement, le projet a une bonne organisation à même de lui permettre d'atteindre ses objectifs. Aussi, les différentes instances mises en place connaissent une bonne représentativité à même de favoriser des décisions reflétant toutes les sensibilités.

Aussi, un dispositif de Suivi-Evaluation (SSE) a été mis en place et a permis le suivi et le rapportage régulier des interventions du projet. Toutefois, des insuffisances ont été notées notamment l'absence de manuel de suivi-évaluation, les insuffisances au niveau de certains indicateurs et cibles, les incohérences entre les indicateurs de développement et indicateurs intermédiaires.

De l'analyse de l'efficience, la gestion du projet a été jugée efficiente en raison d'un ratio d'efficience favorable (0,8) attestant d'un niveau d'exécution physique plus élevé que l'exécution financière et de la faiblesse relative des dépenses de fonctionnement. Cependant, certains investissements innovants peuvent limiter cette efficience au regard des coûts relevés élevés par rapport aux avantages. Il s'agit notamment des forages équipés de pompes volontaire avec réservoir de stockage d'eau et l'utilisation du béton bitumineux.

L'analyse des effets montre des changements au niveau des populations. Ainsi, (i) 1 454 046 personnes dont 52,8% de femmes et 82,3% de PDI ont bénéficié de vivres, (ii) 924 117 personnes dont 52% de femmes et 32,8% de PDI ont bénéficié des services sociaux essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'eau et de l'assainissement, (iii) 852 444 personnes ont bénéficié des services essentiels de santé et de nutrition, (iv) 111 339 élèves ont bénéficié d'un apprentissage direct amélioré (v) 28 209 femmes dont 1 489 PDI ont enregistré un accroissement de leur revenu grâce aux actions du projet, (vi) 6 797 personnes ont été employées à travers les travaux à forte intensité de main-d'œuvre.

L'analyse de la durabilité a mis en évidence des facteurs favorables comme la forte implication et participation des différentes parties prenantes, tant au niveau national, déconcentré que décentralisé, à la mise en œuvre du projet, l'utilisation de la stratégie du "faire-faire", la prise en compte des mesures de Sauvegardes Environnementales et Sociales (SES), etc.

Concernant la prise en compte du genre, les analyses ont montré une bonne prise en compte de cette problématique non seulement dans la planification du projet mais aussi dans l'exécution des actions. Dans le document de projet, on observe une bonne intégration du genre dans l'analyse du contexte, les objectifs et les indicateurs de développement, les bénéficiaires directs. En revanche, la prise en compte du genre a été jugée insuffisante au niveau des indicateurs et dans le budget qui ne serait pas genre sensible. Dans la mise en œuvre, plusieurs activités majeures menées liées notamment à la santé de reproduction et aux VBG, aux cash transferts, aux AGR, aux travaux HIMO contribuent à améliorer le statut des femmes et des filles en améliorant leur santé, leurs perspectives d'éducation et leurs possibilités de gagner leur vie.

Quant au suivi communautaire, il a permis de mettre en place des comités de suivi communautaire chargés de suivre l'exécution des activités du projet, afin de favoriser le respect des délais et la qualité des ouvrages et des prestations. Sur la période sous revue, l'ensemble des comités de suivi ont réalisé un important travail dans le suivi des réalisations sur le terrain à travers le suivi de 66 infrastructures et contribué à mesurer la perception des populations sur les interventions du projet.

Au titre de la sauvegarde environnementale et sociale, il ressort qu'il a été pris en compte dans le projet. Dans la conception du projet, les SES ont été prises en compte conformément à la politique de SES de la Banque mondiale et aux textes nationaux en matière de protection et de gestion de l'Environnement. Cependant, une intégration de certains risques liés aux actions du financement additionnel (activités de livraison des engrais chimiques, construction des CSPP) s'avère nécessaire. En matière de mise en œuvre, la performance en matière de SES du PUDTR est jugée satisfaisante, les travaux étant réalisés en prenant en compte le programme d'atténuation, de compensation et d'optimisation des impacts potentiels du projet prévus dans le PGES du projet et les clauses contractuelles en matière d'environnement. Les difficultés concernent notamment les retards dans la validation des rapports d'études, le non-respect par certaines entreprises des clauses environnementales et sociales intégrées dans les contrats, l'insuffisance des recensements des PAP.

Au regard des difficultés et insuffisances mises en évidence, des recommandations ont été formulées afin de lever certaines contraintes et d'améliorer la mise en œuvre du projet. Les principales concernent notamment (i) le renforcement de la communication, (ii) la mise en place un cadre de dialogue régulier entre le projet et la DCMEF, (iii) la poursuite de la sensibilisation et du renforcement des capacités des autres acteurs sur les marchés, (iv) l'actualisation des mesures SES pour prendre en compte les activités du financement complémentaire, (v) la réduction des délais de validation des rapports de SES, (vi) la facilitation de la validation des études par l'ANEVE, (vii) le renforcement du suivi des entreprises prestataires pour un respect des clauses environnementales et sociales, (viii) le *renforcement du processus de recensement des PAP* lors de l'élaboration des PAR, (ix) la mise en place de mécanismes pour faciliter l'indemnisation des populations pour permettre un démarrage rapide des travaux, (x) l'actualisation des cibles non atteignables et celles déjà dépassées, (x) l'affinement des indicateurs le nécessitant.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu et enclavé, situé en Afrique de l'Ouest. Sa population est de 20 505 155 habitants selon le dernier recensement général de 2019 et son Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant est de 650 USD (325 000 Francs CFA)¹. Avec environ 40% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 2 USD (1000 Francs CFA) par jour, le pays dépend fortement de l'Aide Publique au Développement (APD) pour la mise en œuvre de ses politiques économiques et sociales. La production de coton et l'extraction de l'or constituent les principaux moteurs de l'économie du pays.

Depuis 2015, le pays fait face à des défis sécuritaires marqués par des actes d'extrémismes violents à caractère terroriste. Ces actes ont débuté dans la région du Sahel et une partie du Nord. Cependant, avec le temps, le phénomène s'est déporté progressivement vers la région de l'Est dans un premier temps et ensuite celles de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Centre-Nord puis à l'ensemble du pays.

Dans ces régions cibles de conflits et à risque, les conséquences directes qui en découlent depuis cette période sont notamment des pertes en vies humaines, des dégâts matériels, une psychose au sein de la population, la fermeture de certains services publics ainsi que le déplacement de milliers de populations.

Pour apporter des solutions à cette situation, l'Etat burkinabè a formulé avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) qui vise à répondre à l'urgence des besoins des populations des zones fragiles. Il est aligné sur les priorités du Gouvernement exprimées dans la Matrice des Actions Prioritaires du Programme d'Urgence pour le Sahel (MAP-PUS-BF), le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) et le Plan d'Action pour la Stabilité et le Développement (PA-SD). Il se concentre sur les domaines prioritaires 2 « Optimiser la gestion des urgences humanitaires et sociales » ; 3 « Renforcer la présence de l'État » ; et 4 « Consolider les bases de la cohésion sociale et de la résilience des populations et des territoires ».

Le projet étant à mi-parcours, une revue s'avère nécessaire pour s'assurer du bon déroulement des activités en lien avec les objectifs de départ. C'est dans ce contexte qu'une évaluation à mi-parcours par une expertise indépendante a été commanditée afin de mesurer, entre autres, l'adéquation des résultats obtenus avec les résultats attendus et la performance globale de la mise en œuvre. La présente évaluation à mi-parcours a couvert la période de mise en œuvre du projet allant de son démarrage à juin 2023. Elle doit aboutir à la formulation de recommandations pertinentes devant favoriser l'atteinte des résultats attendus, la consolidation et la pérennisation des acquis du projet.

Après la méthodologie et la description du projet, le rapport d'évaluation à mi-parcours du PUDTR présente successivement le contexte, l'analyse de l'impact sécuritaire et les principaux résultats obtenus au niveau des critères d'évaluation retenus. Le rapport fait également l'analyse d'autres sujets d'intérêts comme la gestion des plaintes, le suivi communautaire, le genre et l'environnement. Pour finir, elle fait la synthèse des principales difficultés rencontrées, des bonnes pratiques et des recommandations.

¹ World development indicators

I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Cette section décrit le projet à travers ses objectifs, ses composantes et sous composantes, le coût et la durée du projet ainsi que les acteurs de mise en œuvre.

1.1. Objectifs de développement du projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer l'accès inclusif des communautés, y compris les Personnes Déplacées Internes (PDI) des zones ciblées, aux services sociaux essentiels et aux infrastructures.

1.2. Composantes et sous composantes du Projet

Le Projet est mis en œuvre à travers quatre (04) composantes opérationnelles et une composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle.

❖ Composante 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

Cette composante, qui fait partie de la réponse la plus immédiate, se concentre principalement sur la disponibilité des infrastructures sociales et sur le soutien à l'utilisation des services sociaux restaurés grâce au projet, ce qui renforcera la résilience des communes bénéficiaires, y compris les impacts du changement climatique. De même, elle s'attaquera également à la violence sexuelle et sexiste dans les zones concernées.

❖ Composante 2 : Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine

Ce volet améliorera la connectivité physique et virtuelle des communes bénéficiaires et renforcera la résilience climatique des communes urbaines face aux défis que pose l'augmentation du nombre de personnes déplacées en assurant une prestation de services adéquate.

❖ Composante 3 : Relance économique communautaire et autonomisation

Ce volet vise à relancer l'économie locale, en créant des opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes dans les communes sélectionnées qui ont été négativement affectées par le changement climatique et les crises de sécurité en renforçant et en améliorant les moyens de subsistance de la population (y compris les personnes déplacées) dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'élevage et le petit commerce.

❖ Composante 4 : Engagement citoyen et Gestion du projet

Ce volet finance la voix et la participation des citoyens, la présence positive de l'État et la gestion du projet.

❖ Composante 5 : Mécanisme d'Intervention d'Urgence Conditionnelle

Cette composante est incluse dans le projet afin de permettre une réaffectation rapide du produit du projet en cas de catastrophe ou de crise naturelle ou d'origine humaine ayant causé, ou susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Tableau 1 : Composantes et sous composantes du projet

N°	Composantes	Sous composantes
1	Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	(1.1) Amélioration de l'offre des services (1.2) Amélioration de l'accès aux services (1.3) Protection de la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et combattre les violences basées sur le genre
2	Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine	(2.1) Amélioration de la connectivité physique et virtuelle (2.2) Soutien à la Résilience des villes secondaires
3	Relance économique communautaire et autonomisation	(3.1) Soutien à la résilience des ménages (3.2) Construction et réhabilitation des infrastructures productives et marchandes (3.3) Reconstitution du stock stratégique national de sécurité alimentaire.
4	Engagement citoyen et Gestion du projet	(4.1) Gestion de projet (4.2) Compensations en cas de réinstallation involontaire

Source : Document de projet

1.3. Coûts et durée du projet

D'un coût global estimé à **473 000 000 de USD**, soit environ **260 150 000 000 FCFA** (1\$=550FCFA), le financement est structuré comme suit :

- un financement initial de 350 000 000 de USD, soit **192 500 000 000 FCFA** dont un crédit (50%) et un don (50%) ;
- un financement additionnel de 123 000 000 de USD, soit environ **67 650 000 000 FCFA** au titre du financement additionnel (Financement Additionnel) dont un crédit (50%) et un don (50%).

Le Gouvernement du Burkina Faso y contribue avec des ressources au titre de la contrepartie nationale à hauteur de 1 925 000 000 FCFA.

Le projet est entré en vigueur le 31 mars 2021 et couvre la période avril 2021- décembre 2025.

1.4. Zone d'intervention du projet

Le PUDTR a démarré la mise en œuvre de ses activités dans quinze (15) communes des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est. Il intervient aussi dans la région du Centre-Est pour la prise en charge des investissements résiduels du projet Pôle de croissance de Bagré. En 2021, il a été étendu à dix (10) autres communes des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est. A partir de juin 2022, les actions du projet ont été étendues à toutes les régions du pays pour la mise à disposition des intrants agricoles et l'aménagement de bas-fonds et périmètres irrigués. En mai 2023, cinq (05) nouvelles communes ont été ajoutées à la zone de concentration.

La liste des communes initiales et additionnelles d'intervention du projet est jointe en annexe.

1.5. Acteurs de mise en œuvre Projet

Le PUDTR est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP). La gestion fiduciaire, la coordination et le suivi-évaluation du projet sont assurés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

Dans une optique d'efficacité et d'efficience, la mise en œuvre du projet est fondée sur le principe du « faire-faire » afin de profiter des avantages comparatifs des entités identifiées comme partenaire de mise en œuvre.

Les partenaires de mise en œuvre retenus ont en charge les activités des composantes relevant de leurs domaines de compétences.

Le dispositif de gestion du Projet spécifie et clarifie les composantes organiques de la mise en œuvre du PUDTR. Les composantes organiques du niveau national sont constituées des structures suivantes : (i) le MEFP, (ii) le Comité de revue (transformé en Comité de pilotage), (iii) le Comité Technique, (iv) l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et (v) les Agences d'exécution. Quant au niveau local, il y a les Directions Régionales de l'Economie et de la Planification (DREP), les Collectivités Territoriales (CT) et les Services Techniques Déconcentrés (STD).

Les principaux bénéficiaires sont les ménages et les groupes vulnérables, les personnes déplacées internes qui ont quitté les zones instables, les jeunes, les associations de femmes et les Collectivités Territoriales abritant le projet.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Après le rappel des objectifs et résultats attendus de la mission d'évaluation, cette section présentera l'approche méthodologique utilisée, les difficultés rencontrées et les limites de l'étude.

2.1. Objectifs et résultats attendus de l'évaluation

L'objectif global de l'évaluation à mi-parcours du PUDTR est de mesurer la pertinence du projet, l'efficacité du dispositif mis en place, le degré d'efficacité et l'impact sur les communautés. Elle s'appuiera sur les résultats enregistrés, les contraintes et les leçons apprises pour éventuellement fournir les informations sur les progrès réalisés, proposer des réorientations, actions et interventions afin d'optimiser à terme les résultats attendus à la fin du projet.

Pour ce faire, les objectifs spécifiques ci-après ont été retenus pour guider le processus d'évaluation à mi-parcours.

Tableau 2: Objectifs spécifiques de la mission

N	Objectifs spécifiques
1	Evaluer l'état d'avancement de chaque composante/sous-composantes et activités prévues dans le cadre du Projet par rapport aux résultats attendus à mi-parcours
2	Identifier les produits qui ont connu des retards dans la mise en œuvre ou omis pendant la mise en œuvre et déterminer les causes des écarts (positifs et négatifs)
3	Identifier les facteurs externes qui entravent la mise en œuvre des activités du projet
4	Faire une analyse comparative des résultats obtenus par rapport aux prévisions annuelles et aux moyens mis en œuvre, analyser les écarts et identifier les raisons principales qui favorisent ou entravent la réalisation des activités, effets et impacts attendus
5	Mesurer l'évolution des indicateurs de résultats et d'impacts du Projet
6	Evaluer la pertinence des activités du projet et du cadre des résultats
7	Evaluer l'efficacité du dispositif institutionnel mis en place pour la mise en œuvre du projet
8	Evaluer l'efficacité du dispositif de gestion, de coordination et de pilotage du projet mis en place en rapport avec les dispositions contenues dans les manuels d'exécution et de procédures administrative, financière et comptable
9	Faire une appréciation de la passation des marchés et la gestion financière
10	Faire le point de l'impact sécuritaire sur la mise en œuvre des activités au cours de la période écoulée dans les zones à fort défis sécuritaires
11	Faire une appréciation de la mise en œuvre des mesures de Sauvegardes Environnementales et Sociales (SES)
12	Recenser les difficultés rencontrées par l'UGP et les Agences d'exécution
13	Evaluer si les délais d'exécution et le budget restant permettront d'atteindre les objectifs de développement
14	Evaluer les résultats de la mise en œuvre du suivi communautaire et de l'enquête de satisfaction
15	Evaluer le dispositif d'analyse et de mitigation du risque sécuritaire
16	Valider les résultats de l'évaluation par les acteurs de mise en œuvre du projet
17	Formuler des recommandations et propositions pour améliorer à terme la mise en œuvre du projet afin d'atteindre l'objectif qui est fixé à la clôture du projet

Source : A partir des TDR

Les résultats attendus de cette évaluation sont également consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Résultats attendus de la mission

N°	Résultats attendus
1	Les progrès réalisés par rapport aux résultats attendus à mi-parcours sont analysés
2	Les forces, faiblesses, opportunités et menaces, ainsi que les contraintes dans la mise en œuvre sont identifiées
3	Les leçons de la mise en œuvre sont tirées
4	Les résultats de l'évaluation sont validés par les acteurs de mise en œuvre du projet
5	Des recommandations et propositions de pistes pour améliorer à terme la mise en œuvre du projet sont faites

Source : A partir des TDR

2.2. Démarche méthodologique et déroulement de la mission

Pour mener à bien cette évaluation, une démarche participative a été privilégiée avec l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et les autres parties prenantes. Globalement, la mission s'est déroulée en quatre (04) phases : (i) phase préparatoire et de démarrage, (ii) phase de collecte et traitement de données, (iii) phase d'élaboration du rapport provisoire et (iv) phase d'élaboration du rapport final.

La phase préparatoire et de démarrage a consisté essentiellement, à la production d'une note de cadrage et des outils de collecte des données d'une part, et à la validation desdits livrables par le commanditaire au cours d'une réunion de cadrage tenue le lundi 24 juillet 2023, d'autre part. Cette phase a permis de s'accorder avec l'ensemble des acteurs sur la démarche d'analyse et les outils de collecte de données.

S'agissant de la collecte et du traitement de données, deux (02) types de données ont été collectés. Il s'agit des données secondaires à travers une revue de la littérature et des données primaires collectées à travers des entretiens individuels et des focus group. Les entretiens se sont déroulés dans trois (03) régions que sont la région du Centre, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun. Dans les deux (02) principales régions d'intervention, en plus des chefs-lieux de régions, des entretiens et focus ont également été organisés dans six (06) communes dont quatre (04) dans la région de la Boucle du Mouhoun et deux (02) dans la région de l'Est².

Des entretiens et des focus group ont été également organisés auprès des chefs des zones, des distributeurs d'intrants agricoles, des chefs d'établissement scolaires, des chefs de districts sanitaires et des bénéficiaires directs dans huit (08) communes³ bénéficiaires des intrants agricoles de quatre (04) régions choisies à savoir le Centre-Est, le Centre-Nord, le Centre-Ouest et les Cascades. Au total, 133 personnes ont été rencontrées. La liste complète des structures et personnes rencontrées est jointe en annexe.

Pour ce qui est du rapport provisoire, il a été élaboré sur la base de l'analyse des données collectées. Cette version du rapport a fait l'objet d'un examen technique par le comité de suivi des travaux du projet au cours d'un atelier de restitution. Aussi, le rapport a été présenté à la mission de la Banque mondiale qui a formulé un certain nombre d'observations. Le Consultant a aussi pris part aux réunions de la mission de la Banque Mondiale avec l'UCP sur les réalisations et les contraintes rencontrées. L'ensemble de ces observations et les données

² Voir la liste des huit (08) communes auditionnées pour les interventions du projet à l'annexe 3

³ Voir la liste des huit (08) communes auditionnées (entretien et focus group) pour les intrants à l'annexe 3

actualisées collectées ont été intégrées pour aboutir à cette version du rapport. Ce rapport sera soumis à un atelier de restitution avec l'ensemble des parties prenantes.

La grille d'appréciation présentée dans le rapport de cadrage a été utilisée pour apprécier la performance de l'exécution.

Tableau 4: Codification des niveaux de performances

N°	Désignation	Modalités	Couleur correspondantes
1	0 < Efficacité ≤ 20	Très Faible	
2	20 < Efficacité ≤ 40	Faible	
3	40 < Efficacité ≤ 60	Moyen	
4	60 < Efficacité ≤ 80	Bon	
5	80 < Efficacité ≤ 100	Très bon	

Source : Note de cadrage de l'étude

Concernant la production du rapport final, la prise en compte des observations formulées lors de l'atelier de restitution permettra de produire la version finale du rapport d'évaluation à mi-parcours du projet.

2.3. Difficultés de l'étude

Dans l'ensemble, la mission s'est bien déroulée. Toutefois, certaines difficultés ont émaillé le processus. Il s'agit de :

- ❖ la non-disponibilité de certains acteurs au niveau central et déconcentré, toute chose qui a retardé la phase des entretiens et a donc impacté négativement sur le chronogramme de réalisation de l'évaluation ;
- ❖ les changements de responsables de certaines structures constituent une source de déperdition d'informations pertinentes ;
- ❖ le retard dans la transmission de certaines données nécessaire à l'analyse.

III. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

La mise en œuvre du PUDTR s'est déroulée dans un contexte national et international relativement difficile marqué entre autres, par les crises sécuritaire et alimentaire, l'instabilité politique du pays et la crise en Ukraine.

3.1. Crise sécuritaire

La situation sécuritaire s'est fortement aggravée au fil des années dans plusieurs localités du Burkina Faso, limitant ainsi la mise en œuvre des activités du projet dans certaines communes. En effet, depuis les premières attaques terroristes intervenues en avril 2015 à Tambao et en janvier 2016 dans la capitale Ouagadougou, le phénomène s'est propagé dans la quasi-totalité des régions du pays. Ces attaques ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines aussi bien au niveau des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) que des populations civiles. Elles ont aussi généré de nombreuses Personnes Déplacées Internes (PDI) dont le nombre s'est établi à 2,06 millions au 31 mars 2023⁴ avec plus de 52,6% d'enfants et environ 52,7% de femmes. La crise sécuritaire a généré un besoin humanitaire important pour la prise en charge des déplacés internes. En effet, un burkinabé sur 5 soit 4,7⁵ millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire. A cela s'est greffée une crise alimentaire touchant plus de 3,5 millions de personnes et 16% de la population est en insécurité alimentaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines communes bénéficiaires n'a pas permis la réalisation efficace des actions notamment les infrastructures.

Les effets de la dégradation sécuritaire sur les activités du projet ont été traités de manière plus approfondie dans la section IV suivante du présent rapport.

3.2. Instabilité politique

Depuis 2022, le Burkina Faso est entré dans une phase d'instabilité politique, contribuant du même coup à ralentir la mise en œuvre du PUDTR. Le contexte politique qui s'était normalisé avec deux (02) élections successives en 2015 et 2020, s'est détérioré avec les coups d'Etat de janvier et septembre 2022. Ces changements non constitutionnels ont conduit à des sanctions de la CEDEAO et à la prise de mesures conservatoires par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment à travers la suspension des demandes de décaissement de fonds par la Banque mondiale, ce qui a contribué à freiner la réalisation des actions des projets et programmes. En effet, les décaissements du PUDTR ont été suspendus pendant plus de 6 mois du fait de l'activation de la politique opérationnelle OP7.30.

Par ailleurs, la dissolution des conseils de Collectivités Territoriales, avec lesquels, le projet collaborait a négativement impacté l'exécution des sous-projets, dans la mesure où les délégations spéciales ont mis du temps à être opérationnalisées et des changements de présidents de délégations spéciales ont, par la suite, été opérés dans la quasi-totalité des communes d'intervention du projet. Des communications avaient été organisées à l'endroit des maires déchus afin de favoriser une bonne implication. Le changement a donc imposé une reprise par deux fois des actions déjà réalisées avec les nouvelles délégations spéciales afin de maintenir la dynamique.

⁴ Rapport de situation du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires au Burkina Faso

⁵ OCHA (2023, Burkina Faso : rapport de situation, dernière date de mise à jour en date du 30 août 2023)

3.3. Guerre ukrainienne

Le pays a été également affecté par l'exacerbation des tensions géopolitiques internationales avec notamment le conflit russo-ukrainien qui a éclaté en 2022. Cette situation a entraîné une pression inflationniste sur les prix des produits importés de grande consommation aussi bien alimentaires que non alimentaires. Ainsi, des hausses importantes de prix du blé et produits dérivés, des engrais azotés et phosphatés, ainsi que des hydrocarbures (gasoil et essence) ont été observés. En plus de l'augmentation des prix, le secteur agro-sylvo-pastoral a été impacté par la non-disponibilité des intrants, contribuant ainsi à accentuer l'insécurité alimentaire en particulier en milieu rural.

3.4. La pandémie de la COVID 19

Le contexte national a été également affecté par la pandémie de la COVID-19, dont les premiers cas ont été enregistrés en mars 2020 à Ouagadougou (région du Centre), avant son extension aux autres régions du pays. Au total, 13 453 cas ont été confirmés à la date du 05 juin 2021⁶, avec 275 décès (CORUS, 2023)⁷. Aussi, les mesures barrières prises aux niveaux mondial et national ont eu des conséquences relativement importantes sur l'économie nationale. La croissance économique a ralenti de 3,2 points⁸ en 2020 et les recettes fiscales se sont contractées de 3,4% en 2020. La COVID-19 a également entraîné une augmentation du taux d'inflation de -3,2% en 2019 à 1,4% en 2020, en raison principalement, de la hausse des prix des denrées alimentaires, aggravant ainsi la vulnérabilité des populations rurales. Aussi, les mesures restrictives prises au niveau national notamment la limitation des déplacements, la mise en quarantaine des villes concernées et la fermeture des frontières ont fortement limité l'exécution des projets et programmes.

6 Depuis cette date, aucun cas de COVID-19 n'a été officiellement signalé.

7 <http://www.corus.gov.bf/covid-19>

8 Le taux de croissance est passé de 5,7% en 2019 à 2,5% en 2020.

IV. ANALYSE DE L'IMPACT SECURITAIRE SUR LE PROJET

Les activités du projet se sont réalisées dans des régions à fort défi sécuritaire. Même si les enjeux d'accessibilité et les obstacles sécuritaires avaient été pris en compte dans le contexte du projet, ceux-ci se sont aggravés et ont affecté la mise en œuvre des activités. Dans les entretiens menés, l'insécurité a été citée de façon unanime comme la contrainte majeure à la mise en œuvre du PUDTR.

La situation sécuritaire a impacté la mise en œuvre efficace du projet à travers l'inaccessibilité de plusieurs communes d'intervention, le non-démarrage de certains sous-projets et l'abandon d'autres actions déjà entamées.

4.1. Impact de l'insécurité sur la zone d'intervention du projet

A mi-parcours de la mise en œuvre du projet, la grande majorité des communes dans les deux (02) principales régions d'intervention du projet sont quasiment inaccessibles. Sur les 15 communes initiales d'intervention du projet, le nombre de communes à risque sévère est passé de 2 à 10 et celles à risque élevé de 3 à 5. Sur les 10 communes qui présentaient un risque modéré en novembre 2021, 8 sont passés à un niveau de risque sévère et 2 à un niveau de risque élevé. Ainsi, plus aucune commune n'est à risque modéré.

Tableau 5 : Evolution du niveau risque sécuritaire dans les communes du projet

Criticité du risque	Novembre 2021	Juillet 2023
Communes à risque sévère	02	12
Communes à risque élevé	04	08
Communes à risque modéré	10	05
Communes à risque faible	00	00

Source : A partir des rapports du PUDTR sur la situation sécuritaire

Concernant les 10 communes additionnelles, 50% présentaient un niveau de risque élevé (04) et sévère (01).

L'analyse par région montre des situations quasi similaires en matière sécuritaire d'une région à l'autre. Dans la région de la Boucle du Mouhoun, 12 communes sur les 16, connaissent des situations sécuritaires « élevée » et « sévère », soit un taux de 75%. Les 4 communes connaissant une situation sécuritaire « modérée » sont des communes additionnelles. Il s'agit de la commune de Siby, Poura, Fara et Boromo.

Dans la région de l'Est, seule la commune de Diabo présente un niveau de risque sécuritaire modéré. Cinq (05) communes présentent un niveau de risque sécuritaire élevé et trois (03) communes un niveau de risque sévère.

Au regard de la dégradation de la situation sécuritaire dans les communes d'intervention du projet, une classification des investissements réalisables suivant le niveau du risque sécuritaire a été élaborée. Cette mesure a eu pour conséquence l'abandon de sous-projets dont les études étaient bouclées et pour certains les entreprises recrutées.

Le tableau ci-après présente les interventions possibles dans les communes en fonction du niveau de risque sécuritaire.

Tableau 6 : Situation des activités réalisables suivant le niveau de risque sécuritaire

Niveau de risque	Faible	Modéré	Elevé	Sévère
Activités réalisables	Tout est réalisable	Tout sauf les écoles en dehors du centre-ville et les pistes situées au-delà de 25Km du centre	Cash transfert, distribution de vivres, forages communautaires, périmètre maraîcher, basfonds	Cash transfert, distribution de vivres, forages communautaires

Source : Extrait des rapports du PUDTR sur la situation sécuritaire

D'autres mesures ont été également prises pour permettre l'exécution des actions du projet dans ce contexte difficile. Il s'agit notamment de (i) la nécessité de requérir l'avis du responsable sécurité avant le déplacement dans certaines zones, (ii) la limitation voire l'interdiction de déplacements dans certaines communes, (iii) l'interdiction de garder beaucoup d'ouvriers sur certains sites, (iv) l'interdiction de travailler les jours de marchés, (v) l'interdiction de rester sur les chantiers pendant les moments de repos et (vi) l'interdiction d'utiliser les véhicules fond rouge sur certains axes, (vii) le maintien du contact avec les leaders coutumiers et religieux, (viii) le recours au transport en commun lors des déplacements et (ix) l'utilisation de la main d'œuvre locale.

Toutes ces mesures de restriction ont eu un impact sur le déroulement des activités du projet.

4.2. Impact de l'insécurité sur les activités du projet

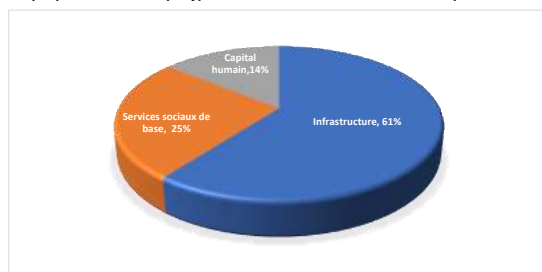
Une part importante des activités du projet n'ont pas pu être démarrées ou ont été arrêtées prématurément à cause de l'insécurité. Au total, 35,7% des activités du projet n'ont pas pu démarrer ou ont été arrêtées en raison de l'aggravation de la situation sécuritaire, soit 354 activités sur un total de 992 activités.

Selon les régions, la part des activités impactées par l'insécurité est plus importante dans la région de l'Est. En effet, environ 40% des activités n'ont pas pu être mises en œuvre ou ont été stoppées du fait de l'insécurité. Quant à la région de la Boucle du Mouhoun, une part de 36,1% des activités n'a pas pu être démarrée ou a été arrêtée pour raison d'insécurité.

Dans 8 communes sur les 25, plus de 50% des activités n'ont pas pu être mises en œuvre ou ont été arrêtées du fait de l'insécurité. Il s'agit de Yamba (100%), Toma (87,5%), Tibga (78,3%), Manni (65,5%), Sanaba (64,8%), Solenzo (62,3%), Coalla (50%) et Bilanga (50%). Les communes n'ayant pas été impactées sont Poura, Boromo, Siby, Diapangou et Diabo.

La situation des activités n'ayant pas connu un démarrage ou arrêtées en cours par commune est jointe en annexe.

Graphique 1 : Part de chaque type de réalisation dans les activités affectées par l'insécurité



Source : Situation des investissements dans les communes d'intervention du projet

Suivant le type d'activités, plus de 60% des activités non démarrées ou arrêtées pour raison d'insécurité concernent les infrastructures, contre 25% pour les services sociaux de base et 14% pour le capital humain.

V. ANALYSE DE LA PERTINENCE DU PROJET

Selon le CAD de l'OCDE, la pertinence est la « **mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions** ».

Ainsi, cette section analyse l'adéquation entre les objectifs du PUDTR et ceux des référentiels national et sectoriels de développement d'une part et l'adéquation des investissements réalisés avec les besoins des populations bénéficiaires.

5.1. Pertinence avec les référentiels national et sectoriels de développement

En plus du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II) et du Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) de dimension nationale, l'analyse de la pertinence explore la relation entre le PUDTR et quelques référentiels sectoriels de développement particulièrement ceux préparés pour mieux faire face au contexte sécuritaire qui affecte les performances économiques et sociales.

Bien que le PUDTR ait été approuvé⁹ et mis en œuvre avant l'adoption du PNDES II¹⁰, il est cohérence avec ce référentiel national de développement. L'ensemble de ses composantes et sous composantes contribue à la réalisation des objectifs du PNDES-II.

La composante 1 du PUDTR : « Amélioration de l'accès aux services sociaux de base » contribue à la réalisation des objectifs du PNDES II. En effet, sa sous composante 1.1 « Amélioration de l'offre des services » se consacre à la fourniture des services de base essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'eau potable et de l'assainissement. Ainsi, cette composante fournira à la fois des infrastructures physiques et des services dans les communes identifiées afin d'améliorer les conditions de vie des populations mais aussi d'augmenter les capacités pour faire face à l'afflux des personnes déplacées, victimes de l'insécurité. Il s'agit d'une dimension essentielle du PNDES dont l'axe 3 vise à « Consolider le développement du capital humain et la solidarité ». Ainsi, la construction/réhabilitation ou extension d'écoles, leur équipement, la fourniture d'intrants et la formation du personnel enseignants contribueront assurément à la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière d'éducation, reflétée dans l'Objectif Stratégique (OS) 3.2 du PNDES II: «Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie». Il en est de même dans le secteur de la santé où il est également prévu la construction/réhabilitation ou extension de centres de santé, leur équipement, la fourniture d'intrants, en cohérence avec l'OS 3.1 du PNDES: «Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique».

Les investissements liés aux latrines publiques et à l'eau potable (différents types de forages) concourent également à la réalisation de l'OS 3.6 du PNDES II à savoir «Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité».

La sous composante 1.2 «Amélioration de l'accès aux services» vise à soutenir l'accès au service en particulier pour les personnes vulnérables. Les appuis seront axés sur les populations vulnérables et concerneront les transferts en espèce et autres mécanismes de protection sociale, les programmes d'incitation à la scolarisation des groupes vulnérables, les travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). Ces différentes actions devront permettre de réaliser l'OS

⁹ Le PUDTR a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 15 décembre 2020 et entré en vigueur le 1^{er} avril 2021.

¹⁰ Le PNDES II a été adopté en juillet 2021

3.4 du PNDES II «Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes».

La sous composante 1.3 «Protection de la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et combattre les violences basées sur le genre» vise à soutenir l'autonomisation des filles et des femmes en tant que fondement fondamental de la stabilité et de la croissance. Les principales actions comprennent la fourniture de soins relatifs aux VBG et des kits de dignité et de santé génésiques aux populations des communes cibles. Ces actions renforceront l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (EA¹¹ 3.5.1) et réduiront les inégalités liées au genre (EA 3.5.2) ; contribuant ainsi à la réalisation de l'OS 3.5 du PNDES II «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles». Cette sous composante contribue également à l'atteinte de l'OS 1.1 du PNDES II «Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent» et plus spécifiquement son effet EA 1.1.2 «L'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposées au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée».

La composante 2 du PUDTR : «*Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine*» a pour objectif d'améliorer la connectivité physique et virtuelle des communes bénéficiaires et de renforcer la résilience climatique des communes urbaines face aux défis que pose l'augmentation du nombre de personnes déplacées en assurant une prestation de services adéquate.

Cette composante est alignée sur le PNDES II. Sa sous composante 2.1 «Amélioration de la connectivité physique et virtuelle» qui vise à relier physiquement les zones cibles du projet par le bitumage ou la réhabilitation des routes interurbaines, l'amélioration des pistes rurales pour en faire des routes praticables en toute saison avec des normes de conception résistantes au changement climatique, et la construction de petits ponts résistants, contribue directement à l'OS 4.4 du PNDES «Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie».

La sous composante 2.2 «Soutien à la Résilience des villes secondaires» est aussi cohérente avec l'OS 4.4 «Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie» et plus spécifiquement avec son EA 4.4.5: «La construction des villes en pôles de développement durable s'est améliorée» grâce à ses actions telles que (1) les voiries urbaines pavées, (2) l'éclairage public, (3) les espaces publics pour les jeunes, (4) la collecte et le traitement des déchets solides, (4) les mesures de protection contre les inondations et le système d'évacuation des eaux de pluie, (5) le soutien à l'installation de kits d'énergie solaire domestique pour les ménages.

La sous composante 3.1 «Soutien à la résilience des ménages» vise à accroître la résilience des ménages à travers des Activités Génératrices de Revenus (AGR) et des mesures d'inclusion productives liées à des filets de sécurité, en mettant l'accès sur les personnes vulnérables des groupes cibles de femmes, de jeunes et de PDI. Ces actions concourent à «Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent» qui constitue l'objectif stratégique 1 du PNDES. Cet objectif du PNDES entend notamment «Renforcer l'autonomisation des jeunes et des femmes exposés aux risques de basculement dans l'extrémisme violent» (EA 1.1.2) à travers le soutien aux initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes déplacés internes ainsi que des populations des zones à risques et l'amélioration de la fourniture des transferts monétaires en faveur des populations bénéficiaires.

¹¹ Effet Attendu

La sous composante 3.2 «Construction et réhabilitation des infrastructures productives et marchandes» à travers des investissements de productions dans les principales chaînes des valeurs des communes bénéficiaires, aideront la communauté à produire des produits agricoles et du bétail pour leur consommation première et pour le commerce. Ces investissements devraient permettre non seulement de réduire la faim mais aussi d'accroître les revenus des populations les plus vulnérables parmi les jeunes, les femmes et les PDI.

Cette sous composante du PUDTR va aider à «Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché» (OS 4.1 du PNDES II) à travers les investissements prévus notamment, la construction/réhabilitation de marchés de bétail et de produits locaux, d'un parc de vaccination, d'une zone d'abattage, d'un point d'eau pour le bétail et de zones de pâturage, de petits équipements de transformation pour les associations de femmes, de petits sites d'irrigation, d'entrepôts de stockage, de petits magasins et la réhabilitation des marchés locaux. Du fait de ces investissements, le PUDTR contribue également directement à la réalisation de l'objectif stratégique OS 4.3 du PNDES visant à «Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents».

La composante 4 «Engagement citoyen et Gestion du projet» est aussi cohérent avec le PNDES II. La sous composante (4.1) «Engagement citoyen et renforcement de la présence de l'État» contribue à renouveler le contrat social entre l'État et les citoyens en renforçant la capacité technique et institutionnelle des acteurs locaux pour une meilleure gestion des infrastructures financées par le projet et en soutenant la participation citoyenne inclusive des différentes communautés.

Cette sous composante va favoriser la réalisation de l'OS 1.1 du PNDES II «Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent » qui ambitionne notamment de renforcer le civisme et le patriotisme des jeunes grâce à des actions telles que la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen ainsi que l'amélioration de la collaboration entre les agents de l'Etat et la population. Cette sous composante, grâce aux appuis pour le retour de l'Etat dans les zones instables libérées des groupes terroristes participera au «Renforcement de la présence de l'Etat et des services de l'administration publique sur le territoire national» (EA 1.2.2) de l'OS 1.2 du PNDES «Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national».

La sous-composante (4.2) «Gestion de projet» vise à une mise en œuvre efficace et efficiente du projet afin d'optimiser sa contribution à la réalisation des objectifs du PNDES.

Les changements institutionnels intervenus en 2022 ont conduit les nouvelles autorités à adopter successivement le Plan d'Actions de la Transition (PAT) à la suite du premier coup d'Etat en janvier et le Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) à la suite du deuxième coup d'Etat en septembre 2022.

Pour le PA-SD en cours actuellement, il est cohérent avec le PNDES. En effet, il n'a pas changé les priorités de développement mais les a étendues pour mieux prendre en compte la question sécuritaire, la cohésion sociale, la paix et la réconciliation nationale ainsi que les mesures de stabilisation. Il est structuré autour de quatre (04) piliers sous lesquels se retrouvent les objectifs et les axes stratégiques du PNDES II. Il s'agit de (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Le PUDTR à travers ses composantes contribue donc à la réalisation du PA-SD.

Tableau 7 : Etat comparatif entre le PUDTR et le PNDES

Composantes PUDTR	Sous composantes PUDTR	Axes stratégiques PNDES
Composante 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	Sous composante 1.1 « Amélioration de l'offre des services » ;	OS 3.2 : « Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie » ; OS 3.6 « Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité » ; OS 1.1 « Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent » ;
	Sous composante 1.2 « Amélioration de l'accès aux services » ;	OS 3.4 « Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ». OS 3.1 : « Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique »
	Sous composante 1.3 « Protection de la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et combattre les violences basées sur le genre »	OS 3.5 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles » ; OS 1.1 « Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent »
Composante 2 : du PUDTR : Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine	Sous composante 2.1 « amélioration de la connectivité physique et virtuelle »	OS 4.4 « Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie ».
	Sous composante 2.2 « Soutien à la Résilience des villes secondaires » ;	OS 4.4 « Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie ».
Composante 3 : Relance économique communautaire et autonomisation	Sous composante 3.1 « Soutien à la résilience des ménages »	OS 1 « Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent » qui constitue »
	Sous composante 3.2 « Construction et réhabilitation des infrastructures productives et marchandes »	OS 4.1. « Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché » ; OS 4.3 « Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents ».
Composante 4 : Engagement citoyen et Gestion du projet »	Sous composante 4.1 « Engagement citoyen et renforcement de la présence de l'État »	OS 1.1 « Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent » ; OS 1.2 « Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national).

Source : A partir des documents du PUDTR et du PNDES II

Sur le plan sectoriel, au niveau du secteur agropastoral, le PUDTR contribue spécifiquement au Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral (PNIASP) 2021-2025¹² dont l'objectif global est « *d'accroître durablement la productivité et l'accès des produits ASPHF aux marchés à l'effet d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et* »

¹² Cadre d'opérationnalisation du Plan national de Développement Économique et Social (PNDES II, 2021-2025) et de la Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP, 2018-2027) dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

d'accélérer la transformation structurelle de l'économie». Cette contribution se fait grâce à sa composante 3 à travers des actions comme la reconstitution du capital productif (cheptel domestique par le biais de kits d'animaux, aliments pour animaux, produits vétérinaires), le soutien sous forme de semences et d'engrais et de petits équipements pour les maraîchers, le renforcement des capacités des producteurs, les formations aux techniques de production, la réalisation de points d'eau pour le bétail et de zones de pâturage ainsi que la réalisation de petits sites d'irrigation. Des actions sont également prévues afin de permettre la transformation et le convoyage des produits vers les villes. Il s'agit notamment de la construction/réhabilitation de marchés de bétail et de produits locaux, de parcs de vaccination, de zones d'abattage, de petits équipements de transformation pour les associations de femmes, des entrepôts de stockage, de petits magasins et la réhabilitation des marchés locaux.

Aussi, le gouvernement vient d'adopter en août 2023, un Plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral dénommé «Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025». L'ambition première de l'offensive est de parvenir à la souveraineté alimentaire pour le pays à l'horizon 2025. Le Plan envisage à cet effet une augmentation substantielle de la production dans les filières stratégiques du pays afin de combler les besoins de consommation de la population et de lever la dépendance à l'importation des produits alimentaires de grande consommation. Les huit (08) filières concernées sont le riz, le maïs, la pomme de terre, le blé, le poisson, le bétail, la viande, la volaille et la mangue. La réalisation de cette ambition devrait permettre la création d'emplois décents au profit des jeunes ruraux notamment les Personnes Déplacées Internes (PDI).

Le PUDTR à travers sa composante 3 «Relance économique communautaire » rentre en droite ligne avec l'Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025, grâce aux actions précitées relatives aux divers soutiens aux petits producteurs et éleveurs en termes d'aménagements de périmètres irrigués, d'appuis en intrants et équipements de même que les formations. Aussi, plusieurs investissements envisagés seront complémentaires des réalisations prévues dans l'Offensive pour permettre la transformation et le transport des produits vers les villes. Il s'agit notamment de la construction/réhabilitation de marchés de bétail et de produits locaux, de petits équipements de transformation pour les associations de femmes, des entrepôts de stockage et de la réhabilitation des marchés locaux.

Encadré 1 : Objectifs de la grande Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025

Le plan envisage (i) couvrir 100% des besoins de consommations en riz, (ii) couvrir les besoins de consommation des personnes, des volailles et des industries agroalimentaires en maïs, (iii) couvrir tous les besoins d'importation en pomme de terre, (iv) répondre à 50% des besoins de consommation en poisson, (v) relancer la filière avicole et la production des petits ruminants affectées par les différentes crises (vi) renouveler 15% des superficies de vergers de mangues avec des systèmes d'irrigation et des pieds plus productifs, (vi) créer deux zones pastorales modernes de référence en Afrique de l'Ouest et (vii) relancer la production de blé.

Source : Plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral

Le PUDTR contribue également à la Stratégie nationale de Scolarisation des Elèves des Zones à forts Défis Sécuritaires au Burkina Faso (SSEZDS) 2019-2024 qui vise à assurer un accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé de même qu'un enseignement et apprentissage de qualité. Le PUDTR y contribue à travers plusieurs actions notamment l'accroissement des capacités d'accueil adaptés au contexte sécuritaire, l'équipement, le renforcement des capacités du personnel, etc.

Il est également cohérent avec la Stratégie de Résilience du Système de Santé en Zone de Sécurité Précaire au Burkina Faso qui a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et services de santé de qualité des populations dans les régions à sécurité précaire et potentiellement précaires. Le Projet y contribue fortement à travers la construction/réhabilitation ou extension des établissements de santé, l'équipement, les appuis en termes de nutrition.

Le projet participe également à la mise en œuvre de la stratégie en matière de genre et d'égalité des sexes 2016-23 et à ses objectifs stratégiques, notamment l'augmentation des opportunités économiques, le renforcement de la voix et de l'action des femmes et l'engagement des hommes et des garçons. Les activités du projet dans les secteurs favoriseront l'autonomisation des femmes et des filles et la réduction des inégalités liées au genre. Il s'agit notamment des actions liées à la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre, la fourniture de soins relatifs aux VBG et de kits de dignité, les transferts monétaires, les AGR, l'éducation et la santé des filles et des femmes.

Le PUDTR contribue aussi à la stratégie d'atténuation des risques de conflit que le gouvernement burkinabé a adoptée qui veut (1) promouvoir la paix et la sécurité ; (2) renforcer la résilience dans les zones de prévention, de sous-pression et d'instabilité ; (3) renforcer la gouvernance inclusive et la prestation de services de base ; et (4) permettre une gestion inclusive des terres, des ressources naturelles. En œuvrant à la réduction des inégalités entre les villes et les zones rurales et au sein des collectivités, à travers ses multiples actions dans les différents secteurs (éducation, santé, infrastructures routières, agriculture et élevage, commerce, etc.), le PUDTR contribue à éliminer les risques de conflits. A ce titre, on peut citer entre autres la mise en place d'un dispositif de gestion de plaintes dans les communes d'intervention du projet en vue de prévenir et gérer ces éventuels risques liés aux interventions du projet.

5.2. Pertinence avec les priorités de la Banque mondiale

L'analyse de la pertinence du PUDTR a concerné également l'adéquation de ses objectifs avec ceux de la Stratégie Fragilité, Conflits et Violence (FCV) 2020–2025 du Groupe de la Banque mondiale (GBM). Cette stratégie vise à améliorer l'efficacité du GBM pour aider les pays à lutter contre les facteurs et les impacts des situations de FCV et à renforcer leur résilience, en particulier pour les populations les plus vulnérables et marginalisées. Elle s'articule autour d'un ensemble de principes directeurs et de quatre (04) piliers d'engagement qui sont conçus pour renforcer l'approche du GBM et relever les défis que pose tout l'éventail de situations de fragilité, de conflits et de violence.

Globalement, la mise en œuvre du PUDTR concourt à l'atteinte des résultats poursuivis par la Banque mondiale à travers trois (03) des six (06) priorités (1, 3 et 4) de la Stratégie FCV de la Banque mondiale.

5.3. Analyse de l'adéquation des investissements avec les besoins des populations

Dans l'ensemble, il ressort des entretiens auprès des bénéficiaires que les investissements réalisés dans le cadre du PUDTR répondent à leurs besoins prioritaires. En effet, tous les acteurs rencontrés ont affirmé l'adéquation des actions du PUDTR avec leurs besoins prioritaires. Ainsi, les actions en matière d'éducation, de santé, d'agriculture, d'eau potable et assainissement, de transferts, etc. ont toutes été jugées pertinentes.

Cette adéquation des réalisations avec les besoins des populations est principalement imputable au processus participatif d'identification des investissements. En effet, les actions à réaliser

dans le cadre du PUDTR émanent des besoins exprimés par les populations à la base. Partant des principes de la participation et de l'inclusion qui sous-tendent le processus de formulation et de mise en œuvre du PUDTR, des ateliers d'information sont organisés afin d'informer les populations de la zone d'intervention sur le projet, sa stratégie de mise en œuvre et les actions menées. A la suite de ces ateliers d'information, des ateliers d'identification et de planification des besoins des bénéficiaires sont organisés dans les provinces concernées. Ces ateliers sont des cadres d'échanges avec les bénéficiaires sur leurs besoins exprimés et leur adéquation avec la philosophie et les actions du projet afin de retenir de façon consensuelle un projet de plan d'investissements qui sera présenté au cadre régional de dialogue pour examen et approbation. Dès lors, les plans d'investissements proposés par les bénéficiaires et validés par cette instance sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des activités du PUDTR.

Pour finir, les résultats provisoires de l'enquête de satisfaction ont révélé que la quasi-totalité des bénéficiaires enquêtés, soit **99,4%**, a déclaré être satisfaite des investissements réalisés par le PUDTR.

VI. ANALYSE DE LA COHERENCE

La cohérence se définit comme « *la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution. L'analyse de la cohérence cherche à examiner comment d'autres interventions appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement* ». Elle porte sur la cohérence interne et la cohérence externe.

6.1. Cohérence interne du projet

« *La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration* ». Ainsi, l'analyse de la cohérence interne du Projet PUDTR s'est focalisée sur la stratégie d'intervention et les synergies avec les autres interventions de l'Etat.

La stratégie d'intervention du projet s'appuyant sur les ministères sectoriels, a favorisé une bonne adéquation entre cette intervention et les actions du gouvernement développées au niveau sectoriel. Le projet s'est appuyé sur certains ministères sectoriels pour mener les activités sur le terrain notamment les ministères en charge des infrastructures, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement, etc. Cette stratégie permet d'assurer une adéquation entre les actions du projet et ceux de ces différents ministères. En outre, cette stratégie a permis d'identifier les types d'investissements les plus prioritaires par secteur, de s'assurer que les investissements choisis ne sont pas déjà pris en compte par d'autres interventions publiques dans la zone d'intervention. En outre, le projet a bénéficié des avantages comparatifs et des enseignements tirés par ces organismes publics dans la mise en œuvre d'interventions similaires de l'Etat.

En outre, au sein du Ministère en charge des finances, en plus du PUDTR, des projets et programmes dont les objectifs convergent, sont mis en œuvre. Il s'agit notamment du Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) et du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL). La cohérence entre ces différents projets a été assurée aussi bien au niveau des zones d'interventions qu'au niveau des synergies développées dans la mise en œuvre des actions.

6.2. Cohérence externe du projet

« *La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et les interventions menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités* ».

Les modalités d'intervention du PUDTR ont induit une bonne cohérence avec les interventions d'autres Organisations Non Gouvernementales (ONG) et du Système des Nations Unies (SNU). En effet, le PUDTR a utilisé plusieurs organisations intervenant déjà sur le terrain notamment, Plan Burkina, OCADES, PAM, etc. ; toute chose qui a permis d'assurer la cohérence dans les approches de mise en œuvre des activités sur le terrain. Il faut noter que la multiplicité des acteurs et des approches d'intervention sont très souvent sources d'inefficacité et d'inefficience. Des approches divergentes d'interventions peuvent annuler mutuellement les résultats déjà obtenus.

VII. ANALYSE DE L'EFFICACITE

« *L'analyse de l'efficacité vise à estimer dans quelle mesure les actions prioritaires ont été mises en œuvre et les résultats attendus ont été atteints, ou sont en train de l'être* ». De ce fait, les résultats intermédiaires, les livrables réalisés par composante ainsi que les principales difficultés limitant l'efficacité des actions sont passées en revue.

De façon globale, sur la base des cibles attendues à mi-parcours, le taux d'atteinte des résultats s'établit à 60,9%. Cette bonne performance dans la mise en œuvre des composantes du projet a été réalisée dans un contexte difficile, caractérisé par l'aggravation de la situation sécuritaire dans plusieurs zones d'intervention. Ce niveau de performance est grandement expliqué par les résultats atteints au niveau de deux (02) composantes, en l'occurrence, la composante 1 « Amélioration de l'offre aux services sociaux de base » (92,3%) et la composante 4 « Engagement citoyen et gestion du projet » (75%). Quant à la composante 3 « Relance économique et autonomisation au niveau communautaire », le niveau de performance est moyen (49%). Enfin, pour ce qui est de la composante 2 « Amélioration la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine », un faible niveau de performance (27,3%) a été atteint à mi-parcours même si des perspectives d'embellie sont perceptibles au regard des actions en cours.

L'analyse de l'atteinte des résultats par rapport aux cibles attendues en fin de projet fait également ressortir une bonne performance. En effet, le taux d'exécution global s'établit à **57,4%** comparativement aux objectifs finaux du projet, toute chose qui montre une bonne trajectoire vers l'atteinte des résultats malgré une situation sécuritaire délicate.

Tableau 8 : Situation d'exécution global du PUDTR

COMPOSANTES	TAUX D'EXECUTION CIBLE 2023	TAUX D'EXECUTION CIBLE 2025
Amélioration de l'offre aux services sociaux de base	92,3%	87,6%
Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine	27,3%	26,7%
Relance économique et autonomisation au niveau communautaire	49%	40,6%
Engagement citoyen et gestion du projet	75%	74,7%
TOTAL	60,9%	57,4%

Source : calculé à partir des données du cadre de résultats¹³

L'analyse détaillée des résultats intermédiaires permettra de mieux comprendre leur évolution et les facteurs explicatifs y afférents.

7.1. Résultats intermédiaires du projet

Cette section analyse l'atteinte des résultats en fonction des indicateurs intermédiaires définis dans le document de projet pour chaque composante.

7.1.1. Résultats intermédiaires de la composante 1 «Amélioration de l'offre aux services sociaux de base»

Au titre de la composante 1, les résultats intermédiaires attendus portaient essentiellement sur les infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées, les systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires pour l'eau potable équipés de

¹³ Les taux d'exécution ont été calculés sur la base des moyennes des indicateurs par composante. Aussi, les taux d'atteintes des résultats dépassant les cibles ont été nivelés à un taux maximum de 100%.

l'énergie solaire, les centres de réponse aux violences basées sur le genre (SGBV) soutenus pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires, les services essentiels de santé et de nutrition, les élèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré et les écoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats.

A mi-parcours de la mise en œuvre du projet, 05 des 06 résultats intermédiaires de la composante ont une très bonne performance. Il s'agit de la construction ou réhabilitation d'infrastructures sociales, du nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition, du nombre d'élèves bénéficiant d'un apprentissage direct, du pourcentage de centres de réponse aux SGBV soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires et du pourcentage d'écoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats. Les cibles finales des trois (02) premiers résultats intermédiaires sus mentionnés ont déjà été atteintes et/ou dépassées à mi-parcours. Ainsi, à mi-parcours, seul le nombre de systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire n'a pas été atteint.

La situation par résultat intermédiaire est passée en revue.

7.1.1.1. Infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées

A mi-parcours, le projet a réalisé une très bonne performance au titre des résultats intermédiaires sur les infrastructures sociales dans les communes bénéficiaires. Il s'agissait au niveau de ce résultat intermédiaire, de la réalisation et/ou de la réhabilitation d'infrastructures sociales notamment des centres de santé et des salles de classes dans les communes ciblées. En rappel, le projet visait un total de 105 infrastructures sociales à la date de clôture prévue en 2025. Sur la période sous revue, **131 infrastructures ont été réalisées ou réhabilitées** sur une cible de 90 infrastructures sociales attendues en 2023. Avec ce résultat, le projet a dépassé à mi-parcours aussi bien la cible attendue en fin 2023 que celle attendue en fin de projet avec des taux de réalisation respectifs de 145,6% et 124,8%. Ce dépassement est expliqué par les besoins supplémentaires en infrastructures sociales exprimés par certaines communes initiales du projet du fait de l'arrivée des PDI.

S'agissant particulièrement des infrastructures scolaires, un total de 119 a été réalisé dont 116 écoles, 2 blocs pédagogiques et 1 complexe administratif. Le plan architectural adopté dans la construction des écoles, offrant un confort thermique et comportant un hall et des rampes d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), a été très apprécié. De plus, l'installation de l'énergie solaire permet aux établissements d'être énergétiquement autonomes. Concernant les formations sanitaires, le projet a réalisé à mi-parcours 12 infrastructures dont 8 normalisées et 4 réhabilitées.

La sauvegarde environnementale est également très présente dans la réalisation des infrastructures scolaires et sanitaires notamment à travers des plantations d'arbres.

Il ressort également des données de suivi que 205 salles de classes et 23 infrastructures sanitaires sont en cours de réalisation.

Tableau 9 : Situation détaillée des infrastructures scolaires et sanitaires

Types d'infrastructures	Réalisé	En cours
Scolaire	119 infrastructures scolaires <i>116 écoles (355 salles de classes)</i> <i>2 blocs pédagogiques</i> <i>1 Complexe administratif de CEG</i>	<i>105 salles de classes</i>
Sanitaire	12 infrastructures sanitaires <i>08 structures sanitaires normalisées</i> <i>04 structures sanitaires réhabilitées</i>	24 infrastructures sanitaires <i>23 structures sanitaires normalisation</i>

Types d'infrastructures	Réalisé	En cours
		<i>1 structure sanitaire en réhabilitation</i>

Source : Données du projet

En outre, le projet avait prévu la construction de clôtures pour la grande majorité des infrastructures réalisées ou réhabilitées. Au total, plus de 4,5 km de clôtures ont été réalisés et 2,8 km seraient en cours de réalisation afin de protéger et de garantir la sécurité des investissements et des bénéficiaires.

7.1.1.2. Systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires

L'accès à l'eau potable aux populations bénéficiaires notamment à travers la réalisation de systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires a été moyennement réalisé par le projet comparativement au résultat attendu à mi-parcours. En effet, sur une cible de 135 Systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et de forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire, **80** ont été réalisés à mi-parcours, correspondant à un niveau de performance de **59,3%**. Cette performance moyenne au niveau de ce résultat intermédiaire est imputable à la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines communes bénéficiaires du projet, rendant ainsi difficile la réalisation d'ouvrages dans ces zones ; ce qui n'a pas permis à certaines entreprises d'achever les travaux (dans la commune de Sanaba). Rapporté aux résultats attendus en fin de projet (160), le taux de réalisation est ramené à **50%**.

A mi-parcours, les réalisations du projet portent essentiellement sur des forages dont **69** Postes d'Eau Autonome (PEA) et **11** Pompes à Motricité Humaine (PMH). Notons également que pour les PEA, le projet a introduit une innovation pour tenir compte de certaines contraintes liées à l'environnement et aux conditions de vie des bénéficiaires. En effet, pour les PEA, en plus de la fonctionnalité du système avec des sources d'énergie solaire et fossile, la possibilité d'utiliser la motricité humaine a été intégrée au système. Cette innovation réduit la capacité de pompage des forages mais elle permet une continuité de fonctionnement en cas de défaillance au niveau énergétique. Par ailleurs, des supprimeurs ont été installés afin de réduire la faiblesse en termes de capacités de pompage.

En outre, plusieurs réalisations sont en cours ou en étude au niveau du projet. A ce titre, il faut noter que des entreprises ont déjà été recrutées pour la réalisation de 90 PEA (dont 19 au profit de structures sanitaires) et de 19 forages pastoraux. Aussi, le projet a entrepris les études pour la réalisation de 17 systèmes d'Adductions d'Eau Potable et Adductions d'Eau Potable Simplifiées (AEP/AEPS).

Tableau 10 : Situation détaillée de la réalisation des forages

Types d'infrastructures	Réalisé	En cours	En étude
PMH	11	-	-
PEA	69	90	-
Forages pastoraux	-	19	-
AEP/AEPS	-	-	17
Total	80	109	17

Source : Données du projet

Au regard des résultats atteints (80) et des actions en cours de réalisation (126), la cible attendue en fin de projet (160) devrait être dépassée si la situation sécuritaire ne se dégrade pas davantage dans les zones d'intervention.

7.1.1.3. Centres de réponse aux SGBV soutenus pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires

Le PUDTR a réalisé à mi-parcours une très bonne performance en matière de soutien aux centres de réponses aux SGBV pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires. Dans la planification des résultats intermédiaires du projet, il était attendu à fin 2023, de soutenir 90% des centres de réponse aux SGBV dans les communes bénéficiaires du projet afin de leur permettre de fournir efficacement des soins intégrés.

A mi-parcours, un total de **180** centres de réponses aux SGBV a été effectivement soutenu, soit un taux de couverture de 90,9%. Comparativement à la cible attendue à mi-parcours, le niveau de performance du projet pour cet indicateur s'établit à 101%. Comparativement à la cible attendue à mi-parcours, le niveau de performance du projet est en dépassement de + 0,9 point de pourcentage. Ce dépassement s'explique par un appui des centres de réponse aux VBG d'une part par l'UCP, et d'autres part à travers l'ONG Plan Burkina ou encore par l'ONG OCADES.

D'importants livrables ont été produits par le projet en partenariat avec Plan Burkina. Il s'agit notamment :

- 18 espaces sûrs et de 18 écoles de futurs maris mis en place et équipés dans 18 anciennes communes ;
- 68 formations sanitaires équipées avec du matériel médicotechnique notamment des tables d'accouchement et opératoires, des kits infirmiers, des boîtes de petites chirurgies ;
- 4 680 kits de dignité distribués aux PDI ;
- 296 personnes formées sur la SSR/VBG dont 192 agents de santé à base communautaire, 71 prestataires et de 33 formateurs ;
- 8 890 personnes riveraines des chantiers sensibilisées dont 749 PDIs (4 813 Femmes, 1 709 Hommes, 1 536 filles, 832 garçons) ;
- 479 leaders politiques, administratifs, coutumiers, religieux et associatifs (114 Femmes et 365 hommes) sensibilisés sur les SSR/VBG ;
- 5674 personnes (1109 PDI) touchées lors des campagnes de sensibilisation sur les SSR/VBG.

En plus de ces actions, quelques infrastructures sont en cours de réalisation au profit de la lutte contre les violences basées sur le genre. Il s'agit notamment de la réalisation de 3 centres de transit et d'écoutes pour les VBG dont les entreprises ont été déjà recrutées. En outre, les accords ont été également obtenus pour la réalisation d'un bâtiment administratif au profit de la Direction provinciale en charge du genre à Fada et les études pour la réalisation de 3 crèches mobiles dans les communes de Fada N'gourma, Dédougou et Tougan sont en cours.

Cette très bonne performance au niveau de ce résultat intermédiaire est imputable à une bonne anticipation de la mise en œuvre des activités par l'UCP et une bonne synergie avec les partenaires de mise en œuvre.

Malgré cette bonne performance, il importe de signaler un certain nombre de contraintes qui ont émaillé la mise en œuvre de cette action. Il s'agit de la rigidité du contrat signé avec le partenaire Plan Burkina et de l'inadéquation et insuffisance de son approche de mise en œuvre.

Concernant le contrat, son caractère rigide n'offrait pas de flexibilité face au changement rapide du contexte sécuritaire. Il a donc été remplacé par un contrat cadre, plus général qui s'appesantit sur les orientations et les ententes de collaboration avec le partenaire, mis en œuvre par des

contrats spécifiques. Ces contrats spécifiques offrent dorénavant plus de flexibilité et présente l'avantage de permettre d'optimiser les ressources en limitant les interventions aux communes où le risque sécuritaire est réduit.

S'agissant de l'approche de mise en œuvre, elle est apparue limitée pour la gestion efficace des survivants-tes de VBG. En effet, contrairement à OCADES Fada, l'approche de gestion des survivants-tes de VBG utilisée par Plan Burkina et son partenaire d'exécution, se limitait à leur identification, recensement puis à leur référencement à l'action sociale (provincial ou régionale). Face à l'inefficacité de cette approche, Plan Burkina a dû réorienter sa stratégie de mise en œuvre à l'image de ce qui est réalisé par OCADES. Ainsi, Plan avec l'accord de l'UCP, a recruté directement des prestataires/gestionnaires de cas pour les communes d'intervention du PUDTR. En attendant le bouclage du recrutement, 17 animateurs/gestionnaires de cas et 2 superviseurs gestionnaires de cas ont été déjà recrutés. Cette nouvelle stratégie permet à l'ONG d'avoir une main mise sur les activités terrain et de pouvoir changer de stratégie sans avoir à se référer à une convention de partenariat. Ces différentes réorientations devront permettre une célérité dans le traitement et le suivi des cas de VBG, pour une meilleure efficacité.

7.1.1.4. Services essentiels de santé et de nutrition offerts aux populations

Le projet a réalisé une très bonne performance car le nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition sur la période sous revue est largement au-delà des cibles. Une cible de 200 000 personnes bénéficiaires des services essentiels de santé et de nutrition était visée par le Projet à l'horizon 2025 et 50 000 personnes bénéficiaires en 2023. Les données de suivi à mi-parcours font ressortir un nombre de 852 444 personnes ayant bénéficié des services essentiels de santé et de nutrition dans les communes d'intervention du projet. Cette performance réalisée à mi-parcours est largement au-dessus du résultat attendu en fin du projet.

L'analyse des données collectées n'a pas permis la désagrégation de l'indicateur de ce résultat intermédiaire en nombre de femmes/filles, en nombre d'enfants ayant reçus des services nutritionnels et en nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié conformément au cadre de résultat du projet.

Cette performance réalisée au titre de cet indicateur est essentiellement le résultat des actions menées en termes de réalisation d'infrastructures sanitaires, d'équipement des structures pour les soins de santé et le dépistage de la malnutrition. Il s'agit principalement de la :

- mise à disposition de matériels médico techniques à 68 formations sanitaires à travers l'ONG plan Burkina ;
- réhabilitation/normalisation de 13 formations sanitaires.
- mise à disposition de matériel médico technique pour le dépistage de la malnutrition et le suivi de la croissance à des formations sanitaires de Yaba, Tougan, Sanaba, Kouka, Dokuy.

Toutes ces actions contribuent à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des populations y compris des PDI.

Concernant spécifiquement le volet nutrition, un retard dans la mise en œuvre des actions d'amélioration a été constaté du fait des contraintes liées à la non-signature du protocole de collaboration qui était envisagé avec le Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS). En termes d'alternative, une convention est en cours de signature avec l'UNICEF afin de fournir 648 000 kg de farine infantile au profit de 98 802 enfants. Cependant, comme déjà évoqué, il importe de noter que du matériel médico-technique a été acquis afin d'assurer le dépistage de la malnutrition et le suivi de la croissance des enfants au profit de structures sanitaires de 5 communes (Yaba, Tougan, Sanaba, Kouka et Dokuy).

Dans la cadre de l'amélioration de l'accès aux services essentiels de santé et de nutrition, des cash transferts ont été effectués par le PUDTR en collaboration avec le Projet Filets Sociaux (PFS) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Ainsi, le Projet Filets Sociaux (PFS) a effectué des transferts monétaires au profit de 29 136 bénéficiaires dont 27 551 femmes et 1 373 PDI pour un montant total de 7,43 milliards de Francs CFA dans neuf (09) communes de la région de la Boucle du Mouhoun. Les performances réalisées au titre des transferts monétaires sont satisfaisantes car il était prévu 12 paiements sur 3 ans à raison de 4 paiements par an. Au 30 juin 2023, 9 paiements ont été effectués dans la commune de Nouna et 5 dans les 8 autres communes. Cependant, des réflexions devraient être engagées afin de trouver des stratégies de pérennisation des acquis notamment la poursuite des transferts dans les 8 communes (excepté Nouna) et la gestion des bénéficiaires au regard de la clôture du projet filets sociaux prévue pour fin mars 2024.

Quant au volet des transferts monétaires mis en œuvre par le PAM, il ressort de données recueillies, qu'un montant de **10,51 milliards de Francs CFA** a été octroyé à 54 371 ménages correspondant à **494 771** bénéficiaires dont 86% de PDI et de 53,6% de femmes. Le PAM a effectué ses interventions de cash transfert dans 41 communes de 7 régions (Est, Centre-EST, Centre-Nord, Nord, Boucle du Mouhoun et Sahel).

Tableau 11 : Situation des transferts monétaires par partenaire de mise en œuvre

Partenaires de mise en œuvre	Montant (en milliards FCFA)	Bénéficiaires
Projet Filets Sociaux	7,43	29 136 dont <i>Femmes : 27 551</i> <i>PDI : 1 373</i>
PAM	10,51	494 771 (54 371 ménages) dont <i>Femmes : 265 197 soit 53,6%</i> <i>PDI : 425 503 soit 86%</i>

Source : PUDTR

7.1.1.5. Bénéficiaires d'un apprentissage direct amélioré

Le projet a réalisé une très bonne performance en termes de nombre d'élèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré. En effet, sur une prévision à mi-parcours (2023) de 50 000 élèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré, le projet a atteint à mi-parcours, **111 339** élèves bénéficiaires, correspondant à un niveau de performance de 223,3%. Rapporté aux résultats attendus en fin de projet (100 000), le taux de réalisation s'est établi à **111,3%**. Ainsi, à mi-parcours, la cible attendue en fin de projet a été dépassée.

Ce résultat réalisé au titre de cet indicateur est essentiellement imputable à la très bonne performance atteinte par le projet dans la réalisation des infrastructures éducatives, des équipements, de documents pédagogiques, de renforcement des capacités au produits enseignements.

7.1.1.6. Ecoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats

S'agissant de la dotation des écoles et centres de santé en personnel et équipements adéquats, l'analyse des données fait ressortir que le projet a atteint un très bon niveau de réalisation à mi-parcours. Pour une couverture prévisionnelle à mi-parcours de 85%, le

pourcentage des écoles et centres de santé dotés en personnel et équipements adéquats est ressorti à 80%, soit un niveau de performance de 94,6%. Rapporté au résultat attendu en fin 2023 (95%), le niveau de performance atteint pour ce résultat intermédiaire se situe à 84,7%.

D'importants équipements ont été acquis par le projet et mis à la disposition des écoles et des centres de santé. Le tableau ci-dessus donne le détail des équipements acquis au profit des écoles.

Tableau 12 : Situation des équipements acquis pour les écoles

Rubrique	Quantité
Mobilier scolaire	
Tables bancs	13 333
Armoires métalliques	651
Bureaux	806
Chaises	720
Chevalets	185
Matériel d'éducation en situation d'urgence	
Lampe solaire pour les élèves	23 550
Poste radio pour les élèves	23 550
Clés USB pour le personnel éducatif	245
Ordinateur Portable pour le personnel éducatif	174

Source : Données de suivi du projet

En plus de ces équipements, il importe de noter que 15 850 kits scolaires (cartable minimum) ont été acquis par le projet et distribués aux élèves du primaire et du post primaire au titre des années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

En outre, plusieurs matériels ont été acquis pour l'organisation des cours de rattrapage au profit des élèves déplacés internes accusant des retards d'apprentissage.

Tableau 13 : Matériels acquis pour l'organisation de cours de rattrapage

Rubriques	Nombre
Documents pédagogiques, d'orientation scolaire et de conseil d'orientation scolaire	237 899
Curricula ESU	38 370
Manuels du post-primaire	11 124
Manuels du primaire au profit des élèves	19 013
Pédagogiques scientifiques pour la commune de Bogandé	18 Kits

Source : Données de suivi du PUDTR

Concernant les centres de santé, le projet a axé son intervention sur l'équipement des maternités, des salles d'hospitalisation, des dispensaires, des hangars pour accompagnants et des services communs, etc. Les principaux équipements octroyés aux structures de santé sont notamment 50 lits d'hospitalisation et matelas, 15 tables d'accouchement, 10 tables d'examen, 5 tables d'examen gynécologique inclusif.

Tableau 14: Situation des résultats intermédiaires de la composante 1

Indicateurs	Cible fin de projet (FI)	Cible fin de projet (FI+FA)	Cible en 2023	Situation à mi-parcours	Niveau de performance à mi-parcours (Base cible 2023)	Niveau de performance à mi-parcours (Base cible 2025)	Atteinte de la cible
Nombre d'infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées	105	105	90	131	145,6%	124,8%	TRES BON (Cible atteinte)
Nombre de systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire	160	160	135	80	59,3%	50%	MOYEN (Cible non atteinte)
Pourcentage de centres de réponse aux SGBV soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires	100	100	90	90,9%	101%	90,9%	TRES BON (Cible non atteinte)
Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition	200 000	200 000	50 000	852 444	1704,9%	426,2%	TRES BON (Cible atteinte)
<i>Dont nombre de femmes/filles</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>		<i>443 271</i>	<i>NA</i>	<i>443,3%</i>	
<i>Dont nombre d'enfants ayant reçus des services nutritionnels</i>	<i>25 000</i>	<i>25 000</i>			<i>NA</i>	<i>NA</i>	
<i>Dont nombre d'accouchements assistés par du personnel de sante qualifié</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>			<i>NA</i>	<i>NA</i>	
Nombre d'élèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré	100 000	100 000	50 000	111 639	223,3%	111,6%	TRES BON (Cible atteinte)
<i>Dont nombre de femmes/filles</i>		<i>33 000</i>		<i>74 426</i>	<i>NA</i>	<i>225,5%</i>	
Pourcentage d'écoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats	95%	95%	85%	80%	94,6%	84,7%	TRES BON (Cible non atteinte)

Source : Données de suivi du PUDTR

7.1.2. Résultats intermédiaires de la composante 2 «Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine »

Cette composante vise l'amélioration et la réhabilitation des routes rurales ou interurbaines, la construction ou le curage de canaux d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires et le nombre de bénéficiaires employés par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre. En outre, le PUDTR devrait mettre à disposition de chaque commune bénéficiaire au moins un centre numérique afin de réduire la fraction numérique au profit des populations.

De manière globale et comparativement aux cibles, les résultats intermédiaires atteints à mi-parcours par le PUDTR sont très faibles. En effet, trois (03) des quatre (04) résultats intermédiaires de cette composante ont des niveaux de réalisation très faibles.

7.1.2.1. Routes rurales ou interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat

Les résultats atteints en termes de réhabilitation et d'amélioration de linéaire de routes rurales et interurbaines sont largement en déca des prévisions à mi-parcours. En effet, sur une prévision à mi-parcours de 550 km de routes rurales ou interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat, à mi-parcours, tous les travaux démarrés étaient toujours en cours d'exécution ; toute chose qui n'a pas permis une évolution de la cible de cet indicateur intermédiaire.

En somme, 128 km de routes sont en cours d'exécution dont environ 50 km de routes bitumées dans la cadre des travaux de construction et de bitumage de routes dans la zone de concentration du pôle de croissance de Bagré, 22 km de routes dans la ville de Fada N'Gourma et 42 km de pistes rurales dans la commune de Fada N'Gourma.

Concernant les travaux de construction et de bitumage de routes dans la zone de concentration du pôle de croissance de Bagré, un linéaire de 47,98 km de routes bitumées en enduit superficiel est prévu pour être réalisé. Ce linéaire comporte 3 tronçons à savoir Bagré-Dindéogo (35,85 km), Bagré village-Bagré chantier (9,21 km) et Siège Bagrépôle- Bagré chantier (2,92 Km). A mi-parcours, le niveau d'exécution des travaux ressort à 75% correspondant à un linéaire d'environ 36 km. Quelques difficultés ont emmaillé l'exécution diligente des travaux notamment des divergences contractuelles ayant entraîné un avenant, la présence des réseaux des concessionnaires sur l'emprise des travaux, la submersion d'une partie de la route régionale n°09 par les eaux du barrage à la suite de l'ouverture des vannes par la SONABEL. Les échanges entre les acteurs ont permis d'avoir des solutions idoines aux difficultés.

S'agissant de la réalisation des 22 km de routes dans la ville de Fada, il est à préciser que 7 km de rue sont en pavés tandis que les 15 km de revêtement de rue sont en béton bitumineux. L'ensemble des 22 km de routes bénéficiera des installations et de la mise en service de lampadaires de Type All-In-One. Notons aussi que 42 km de pistes rurales sont en cours dans la commune de Fada dont 18 km ont déjà été réalisés.

En outre, le projet a engagé des travaux de 36 ouvrages de franchissement qui devraient faciliter la mobilité en toute saison des bénéficiaires de 5 régions. A mi-parcours, 7 ouvrages de franchissement étaient en cours de finition.

En guise de perspectives, des entreprises ont été recrutées pour la réalisation de 190 km de pistes rurales dont 150 km en Travaux de Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) qui devraient démarrer dès la fin de la saison pluvieuse. Le projet a également amorcé les études

de 400 km de pistes rurales. En outre, 400 km de pistes rurales sont également en évaluation pour les 5 nouvelles communes bénéficiaires du projet.

Il importe aussi de souligner que le projet a installé 837 lampadaires sur 25 km dans les communes de Dédougou, Siby, Fara et Pourra.

Tableau 15: Situation des linéaires de routes et des ouvrages réalisés

Rubrique	Réalisé	En cours	En attente de démarrage	En étude ou évaluation
Pistes rurales (En Km)	18	24,7	190	800
Routes bitumées (36	27,98	-	-
Routes pavées (En Km)	-	7	-	30
Ouvrages de franchissement (nombre)	-	36	-	-
Lampadaires (nombre)	837			

Source : Données de suivi du projet

Au regard des travaux engagés, de ceux en études et en évaluation, les résultats attendus du projet en matière de réhabilitation et/ou d'amélioration des routes rurales ou interurbaines pourraient être atteints.

7.1.2.2. Construction ou curage d'un canal d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires

Les résultats du PUDTR en matière d'assainissement des communes urbaines bénéficiaires notamment à travers la construction ou le curage de canaux d'évacuation des eaux pluviales sont très bons.

Sur la période sous revue, le projet a réalisé une très bonne performance pour ce résultat intermédiaire avec la réalisation de 110 km de canaux d'évacuation des eaux pluviales construits ou curés, correspondant à un taux d'exécution de 220% comparativement à la cible à mi-parcours (50 km). Le niveau de performance du projet pour cet indicateur se situe 110% par rapport à la cible finale (100 km), dépassant ainsi les objectifs attendus en fin de projet.

En effet, 64 km de canaux d'évacuation ont été construits dont 47 km dans la ville de Fada et 17 km le long du linéaire de la route de Bagré-pôle. En outre, 46 km de caniveaux existants ont été effectivement curés par la méthode HIMO dans les communes urbaines de Boromo, Dédougou et Fada N'Gourma.

7.1.2.3. Bénéficiaires employés dans les travaux à forte intensité de main-d'œuvre

La création d'emplois temporaires à travers les travaux à forte intensité de main-d'œuvre n'a pas atteint les résultats escomptés au cours de cette première période de mise en œuvre du projet. En effet, dans le cadre de la réalisation de certaines infrastructures notamment les pistes rurales et les canaux d'assainissement, la méthode des travaux à haute intensité de main-d'œuvre a été utilisée dans le but de générer des emplois au profit des populations bénéficiaires. Ainsi, à mi-parcours, il était attendu 75 000 personnes bénéficiaires employées dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Toutefois, à mi-parcours, seulement 6 797 personnes ont été employées, soit un niveau de performance de 9,1%. Comparativement à la cible finale attendue (100 000 personnes), le niveau de performance du projet s'établit à 6,8%.

Au regard du résultat atteint à mi-parcours, la cible de 100 000 personnes bénéficiaires employés attendues en fin de projet semble non atteignable.

Cette faible performance dans l'atteinte du résultat pourrait s'expliquer par la définition inappropriée de l'indicateur. En effet, en matière de travaux à HIMO, l'indicateur mesure les emplois en homme/jour. En effet, sur la base du linéaire de routes aménagées en THIMO, il apparaît très improbable d'atteindre cette cible avec un niveau de turn over réduit de la main d'œuvre. Pour ce faire, le projet devrait donc envisager une révision de l'indicateur en homme/jour travaillé en lieu et place du nombre d'emplois créés.

7.1.2.4. Communes bénéficiaires disposant d'au moins un centre numérique

Les résultats du projet dans la contribution à la réduction de la fracture numérique à travers la mise à disposition des communes de centres numériques sont très faibles. Pour une cible de 80%, à mi-parcours, aucune commune bénéficiaire ne disposait d'un centre numérique.

Il était prévu la réalisation de centres numériques communautaires afin d'offrir aux populations bénéficiaires une gamme de prestations informatisées notamment la production d'actes administratifs, juridiques, éducatifs et commerciaux. A mi-parcours, aucun centre n'a été réalisé mais les études de faisabilité de 10 sites devant accueillir les centres numériques ont été réalisées.

L'un des objectifs du PUDTR est de réduire la fracture numérique dans les communes bénéficiaires à travers l'amélioration de l'accès des populations aux outils numériques et à la connectivité à internet pour des usages multiformes. Ainsi, un partenariat a été établi avec le Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques (MTDPCE). A ce titre, une feuille de route du numérique a été élaboré et un appel d'offre a été lancé pour le renforcement de réseau métropolitain sans fil à Dédougou et à Fada N'Gourma. Toutefois, les résultats de cet appel d'offre ont été infructueux, ce que n'a pas permis à cette activité de connaître une avancée.

Le projet a également prévu la modernisation des réseaux de 50 bâtiments administratifs dont 25 à Dédougou et 25 à Fada N'Gourma et la numérisation des registres d'état civil en partenariat avec la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGMEC). A mi-parcours, le projet est dans le processus de conduite de l'étude d'identification des bâtiments administratifs. Concernant la numérisation des registres d'état civil, sur les 4 communes (Boromo, Dédougou, Fada N'Gourma, Nouna) dont le processus a été engagé, les registres d'état civil de 3 communes (Boromo, Dédougou et Fada N'Gourma) ont été entièrement numérisés.

Au regard des très faibles résultats atteints à mi-parcours, la couverture de l'ensemble des communes bénéficiaires avec des centres numériques communautaires semble être difficile à atteindre d'ici la fin du projet. Il serait donc judicieux de revoir la cible de cet indicateur. En outre, deux indicateurs intermédiaires mesurant les résultats atteints en termes de déploiement du réseau dans les communes et l'amélioration des réseaux des locaux administratifs pourraient être intégrés.

Tableau 16: Situation des résultats intermédiaires de la composante 2

Indicateurs	Cible fin de projet (FI)	Cible fin de projet (FI+FA)	Cible en 2023	Situation à mi-parcours	Niveau de performance à mi-parcours (Base cible 2023)	Niveau de performance à mi-parcours (Base cible 2025)	Atteinte de la cible à mi-parcours
Kilomètres de routes rurales ou interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat	1 100	1 100	550	0	0%	0%	TRES FAIBLE CIBLE NON ATTEINTE
Kilomètres de construction ou curage d'un canal d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires	100	100	50	110	220%	110%	TRES BON CIBLE ATTEINTE
Nombre de bénéficiaire employé par des travaux à forte intensité de main-d'œuvre	100 000	100 000	75 000	6 797	9,1%	6,8%	TRES FAIBLE CIBLE NON ATTEINTE
Pourcentage de commune bénéficiaire disposant d'au moins un centre numérique	100	100	80	0	0%	0%	TRES FAIBLE CIBLE NON ATTEINTE

Source : Données de suivi du PUDTR

7.1.3. Résultats intermédiaires de la composante 3 «Relance économique et autonomisation au niveau communautaire »

Le PUDTR a réalisé de bonnes performances au titre de cette composante dans l'atteinte des résultats intermédiaires. En effet, sur les quatre (04) résultats intermédiaires de cette composante, un (01) a atteint un très bon niveau de performance, deux (02) des performances moyens et 1 une performance très faible.

En rappel, la composante « *Relance économique et autonomisation au niveau communautaire* » vise à redynamiser la vie économique dans les communes bénéficiaires au regard des effets de la crise sécuritaire. Pour ce faire, les résultats attendus portent sur la réalisation et/ou la réhabilitation d'infrastructures économiques, l'accroissement de revenus des populations bénéficiaires grâce aux financements d'activités génératrices de revenus et la formation des bénéficiaires aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance.

Il y a lieu de noter qu'avec le financement additionnel de la Banque mondiale, les différentes cibles des résultats intermédiaires ont été revues à la hausse. Aussi, l'appui des agriculteurs avec des actifs ou des services agricoles a été introduit comme un nouveau résultat intermédiaire avec un champ d'action qui couvre l'ensemble des régions du Burkina Faso.

7.1.3.1. Infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet

A mi-parcours, le projet a atteint des résultats moyens dans la construction et la réhabilitation des infrastructures économiques dans les communes bénéficiaires. L'un des effets attendus du projet est de contribuer à la relance économique dans ses zones d'intervention. Pour ce faire, un nombre total de 620 infrastructures économiques doivent être construites ou réhabilitées d'ici la fin du projet. A mi-parcours, sur une cible de 300 infrastructures économiques à réaliser d'ici fin 2023, 125 ont été effectivement réalisées, correspondant à un niveau de performance moyen de 41,7%. Comparativement à la cible attendue en fin de projet, le taux de réalisation est ressorti à 20,2%.

Des entretiens réalisés, il ressort que la grande majorité des boutiques construites ne sont pas fonctionnelles. Cette situation a entraîné une suspension de la construction des boutiques de rue dans une logique d'optimisation des ressources et des résultats.

Outre ces résultats, d'autres types d'infrastructures économiques dont les études ont été déjà réalisées ou sont en cours de réalisation ou en attente de démarrage. Il s'agit notamment de :

- ❖ **Aménagement de basfonds** : les études de 467 hectares de basfonds ont été réalisées et les entreprises recrutées. Seulement 43 hectares ont été effectivement aménagés en raison de la situation sécuritaire dans les zones identifiées. Il est également à noter le recrutement en cours des cabinets pour les études faisabilité concernant l'aménagement de 3 038 hectares de basfonds ;
- ❖ **Aménagement de périmètres maraichers** : les études ont été réalisées pour 33 hectares de périmètre maraichers dont 3,75 hectares ont été effectivement aménagés. Le niveau d'exécution faible est imputable l'aggravation de l'insécurité dans les communes bénéficiaires ;
- ❖ **Construction de gares routières** : il est également prévu la réalisation de 4 gares routières dans les communes de Nouna, du Yaba, de Bomborokuy et de Kouka ;
- ❖ **Construction de marchés** : sur les 2 marchés prévus pour être réalisés, celui de Fada est dans le processus de mise en œuvre des PAR mais la réalisation de celui de Mani est compromise en raison de l'insécurité ;

- ❖ **Réalisation d'une Salle Polyvalente à Fada N'Gourma** : les travaux de réalisation de la salle polyvalente ont démarré et sont en cours d'exécution ;
- ❖ **Réalisation du village artisanal de Ouahigouya** : infrastructure héritée du Projet de Transport et de Développement des Infrastructures Urbaines (PTDIU) avec un certain nombre de difficultés notamment liées à la gestion de la sauvegarde sociale et à des divergences au sein des bénéficiaires. L'UCP a su lever les goulots d'étranglement et l'infrastructure est en cours de réalisation.

Il faut également noter que plusieurs infrastructures sont en cours d'études. Il s'agit entre autres de la réalisation de 22 magasins de stockage et de warrantage, de 7 marchés de bétails et d'un marché de volaille à Dédougou, de 83,5 hectares de périmètre irrigués et 105 sites maraichers.

D'importants chantiers sont engagés en matière d'infrastructures économiques et contribueraient à redynamiser l'activité économique dans certaines communes. Toutefois, au regard de la suspension de la réalisation des boutiques dont la pertinence n'est plus assurée, il conviendrait de réorienter les ressources qui y étaient dédiées vers d'autres infrastructures dont les besoins ont été exprimés par les communes.

Aussi, l'indicateur de mesure de l'atteinte des résultats pourraient être amélioré et/ou désagrégé pour prendre en compte la spécificité de certaines réalisations en l'occurrence les bas-fonds et les périmètres qui sont exprimés en « **Nombre d'hectares** » et non en unité.

7.1.3.2. Bénéficiaires de revenus accrus grâce à des activités génératrices de revenus

Concernant l'accroissement des revenus des bénéficiaires grâce à la mise en œuvre d'Activités Génératrice de Revenus (AGR), le projet a atteint un niveau de performance moyen. En effet, sur une cible à mi-parcours de 80 000 bénéficiaires, 43 500 personnes ont accru leur revenu, soit un niveau de performance de 54,4%. Comparativement à la cible finale (400 000), le niveau de performance s'est établi à 10,9%.

Cette situation est imputable au retard observé par l'UCP et le bailleur pour s'accorder sur la stratégie de mise en œuvre des actions relatives au financement des AGR. Pour ce faire, deux (02) études ont été réalisées en 2022 dont une première qui porté sur l'identification des opportunités d'AGR dans les différentes communes et la seconde qui a concerné l'identification des activités d'accompagnement aux bénéficiaires de transferts monétaires (filets sociaux productifs) dans la zone d'intervention du projet.

Sur la base des résultats des deux études, les concertations ont permis de définir une stratégie consensuelle basée sur du « faire-faire ». Ainsi, le prestataire CAGET-BC a été recruté en mars 2023 et les activités préparatoires ont été finalisées pour une première cohorte de 1950 bénéficiaires identifiés dans sept (07) communes pilotes sur les 25 communes bénéficiaires, dont cinq (05) dans la Région de la Boucle du Mouhoun et deux (02) dans la région de l'Est.

Il est important de noter que la dégradation de la situation sécuritaire et le déplacement des populations constituent un véritable obstacle à l'identification, la formation des bénéficiaires et à la mise en œuvre des AGR. Aussi, la stratégie de mise en œuvre, initialement bâtie sur le dispositif des animateurs du Projet Filets Sociaux (PFS), a été recalibré autour d'un dispositif dédié dans certaines communes, ce qui a nécessité le recrutement de 7 animateurs au lieu de 4 initialement prévus.

Toutefois, sur la base des résultats de la première étude qui avait montré beaucoup d'opportunités d'AGR dans la zone d'intervention, l'UCP avait initié l'accompagnement de 20 associations (dont 8 dans la Région de l'Est et 12 dans la Boucle du Mouhoun) de PDI et de

personnes hôtes vulnérables dans la mise en œuvre des AGR. Cette initiative vise à impacter au moins 2000 bénéficiaires directes et indirects. Afin de les rendre opérationnelles, le projet en plus des actions de renforcement de capacités, a doté en équipements et en fonds de roulement les 8 associations de la région de l'Est. Pour les 12 associations de la Boucle Mouhoun, les équipements ont été acquis.

Somme toute, pour améliorer la performance dans l'atteinte de ce résultat intermédiaire, il a été proposé le choix d'autres communes dont la situation sécuritaire est plus favorable à la mise en œuvre des AGR. *Cependant, il s'avère nécessaire de réviser la cible de 400 000 bénéficiaires dont la probabilité de réalisation s'avère faible au regard du temps restant pour la clôture du projet et des résultats atteints à mi-parcours.*

7.1.3.3. Bénéficiaire participant à des formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance

A mi-parcours, les formations des bénéficiaires aux compétences de la vie courante ou aux moyens a connu une très bonne performance. La formation des bénéficiaires a été confiée au Centre d'Appui à la Gestion des Collectivités Territoriales (CAGET BC). En rappel, il est attendu en fin de projet, la formation de 15 000 bénéficiaires sur des métiers. A mi-parcours, aucun bénéficiaire de formations aux métiers n'a été enregistré sur une cible en fin 2023 de 4 000 bénéficiaires.

Des conventions ont été signées avec ANPE et ANERE pour la réalisation des formations aux métiers. Aussi, des actions de prospection sont en cours auprès des structures spécialisées (Yehly Production, ENESA, etc.) en vue de nouer des partenariats pour booster ce résultat attendu.

Cependant, il convient de noter que dans le cadre des 4 697 personnes ont bénéficié de formations dans le cadre du contrat signé avec Plan Burkina dans le cadre de la santé sexuelle et reproductive. Ce résultat concerne les activités d'animation dans les espaces sûrs et les écoles de futurs maris sur divers thématiques (connaissance de soi, estime de soi, valeurs et influence sur le comportement, pression des pairs, fréquentation des services de santé par les adolescentes/adolescents, période d'adolescence et les systèmes reproductifs des hommes et des femmes, règles et la reproduction etc.).

7.1.3.4. Agriculteurs atteints avec des actifs ou des services agricoles

Le projet a réalisé une très bonne performance dans l'appui aux agriculteurs en mettant à leur disposition des actifs et des services agricoles. En rappel, ce résultat intermédiaire visant à soutenir les agriculteurs avec des actifs ou des services agricoles a été intégré dans le cadre de résultats du projet à la faveur du financement additionnel. Ainsi, il est prévu le soutien à 100 000 agriculteurs d'ici fin 2025. A mi-parcours, au total 231 327 agriculteurs dont 22 467 femmes ont bénéficié d'actifs agricoles du PUDTR, correspondant à un taux de réalisation de 231,3%. La performance en termes de ciblage des femmes agriculteurs ressort à 45% du résultat global attendu en fin 2025.

Pour l'atteinte de ce résultat, le projet a signé des conventions avec l'Association des Grossistes et Détaillants d'Intrants Agricoles du Burkina Faso (AGRODIA) pour l'acquisition et la distribution des engrais et des semences ainsi que l'Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB) pour l'acquisition de semences certifiées. Aussi, une convention a été signée avec l'opérateur Orange Money dans le cadre des paiements des parts producteurs liées à la distribution électronique des intrants agricoles.

La distribution des intrants agricoles couvre 250 communes de l'ensemble des 13 régions du Burkina Faso.

Ainsi, au titre des deux (02) campagnes concernées (2022/2023 et 2023/2024), un total de 27 379 tonnes d'engrais et 2 037,6 tonnes de semences a été distribué à environ 231 327 producteurs. La contribution financière du PUDTR à ces opérations de distribution d'intrants agricoles est de 15,4 milliards de Francs CFA. En outre, des transferts monétaires ont été effectués au profit des agriculteurs bénéficiaires pour la prise en charge de leurs contributions dans le cadre de la distribution électronique d'engrais et de semences.

Tableau 17: Situation des intrants agricoles

Rubrique	Quantité
Semence	2 037,6 tonnes
Engrais	27 379 tonnes
Bénéficiaires	231 327
dont femmes	22 467
Coût total	22 228 538 629
dont contribution PUDTR	15 381 293 229

Source : Données de suivi

Outre les intrants agricoles, le projet a également mené des actions importantes dans le sous-secteur de l'élevage. Ces actions ont porté sur la distribution d'aliments pour la volaille, le bétail et les poissons.

Tableau 18: Situation des actions au niveau de l'élevage

Rubrique	Quantité
Alimentation de la volaille	
Aliments pour volaille	750 tonnes
Maïs	500 tonnes
Tourteau de soja	300 tonnes
Bénéficiaires	5 200 aviculteurs
Alimentation du bétail	
Pierres à lécher	100 tonnes
Son de blé cubé	1 830 tonnes
Tourteau de coton	2 000 tonnes
Bénéficiaires	38 300 éleveurs
Alimentation des poissons	
Aliments pour poissons	158,6 tonnes
Bénéficiaires	ND

Source : données de suivi

Enfin, le PUDTR à travers une convention signée avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) a également contribué à la reconstitution du stock stratégique national de sécurité alimentaire. A ce titre, 140 000 tonnes de vivres ont été acquises pour prendre en charge les besoins urgents des populations vulnérables durant la période de soudure. Il faut noter que 10 600 tonnes sont destinées au Stock de Sécurité Alimentaire et d'Intervention (SSAI). Aussi, 14 644 tonnes de céréales ont été mises à la disposition de la SONAGESS pour le SSAI.

Cette bonne performance globale réalisée à mi-parcours est imputable à la conjugaison de plusieurs facteurs notamment la proactivité de l'UCP et la stratégie du « faire-faire » mise en

place, permettant de profiter des avantages comparatifs développés par les partenaires de mise en œuvre et les services centraux et déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture.

Les entretiens et focus groups réalisés auprès des parties prenantes ont mis en évidence le caractère salubre de la mesure d'octroi des intrants agricoles au profit des populations bénéficiaires. Elles ont unanimement salué la qualité des intrants et le coût faible en raison de la subvention accordée. Les données collectées et les entretiens ont également révélé un ciblage très satisfaisant des femmes. Ainsi, pour certaines semences, notamment celles du Niébé, les femmes ont été exclusivement ciblées.

Cependant, quelques insuffisances soulevées par les personnes enquêtées pourraient être corrigées afin d'améliorer la satisfaction des bénéficiaires. Il s'agit notamment de la distribution tardive des intrants dans certaines communes (généralement après le début de la campagne et quelques fois en milieu de campagne).

Il est ressorti également des entretiens que parfois, les intrants peuvent arriver tôt mais mettent du temps à être distribués. Les données sur les dates de réception et de distribution n'ont pas pu être obtenues pour confirmer cette information. Aussi, les sacs arrivent souvent dégradés occasionnant des pertes et des refus d'enlèvement par les bénéficiaires.

Tableau 19: Situation des résultats intermédiaires de la composante 3

Indicateurs	Cible fin de projet (FI)	Cible fin de projet (FI+FA)	Cible en 2023	Situation au 30 juin 2023	Niveau de performance au 30 juin 2023 (Base cible 2023)	Niveau de performance au 30 juin 2023 (Base cible 2025)	Atteinte de la cible à mi-parcours
Nombre d'infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet	520	620	300	125	41,7%	20,2%	MOYEN (Cible finale non atteinte)
Nombre de bénéficiaires de revenus accrus grâce à des activités génératrices de revenus	200 000	400 000	80 000	43 500	54,4%	10,9%	MOYEN (Cible non atteinte)
Nombre de bénéficiaire participant à des formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance	7 000	15 000	4 000	0	0%	0%	TRES FAIBLE Cible non atteinte
<i>Nombre de jeunes femmes</i>	4 000	4 000	2 000	2 456	122,8%	61,4%	
Nombre d'agriculteurs atteints avec des actifs ou des services agricoles	0	100 000	0	231 327	NA	231,3%	TRES BON Cible finale atteinte
<i>Dont nombre de femmes</i>	0	50 000		22 467	NA	45%	

Source : Données de suivi du PUDTR

7.1.4. Résultats intermédiaires de la composante 4 «Engagement citoyen et gestion du projet»

Globalement, il ressort de l'analyse des données, une bonne performance dans l'atteinte des résultats intermédiaires de la composante « Engagement citoyen et gestion du projet». En effet, sur les quatre (04) résultats intermédiaires de cette composante, trois (03) ont atteint de très bons niveaux de performance.

Les principaux résultats intermédiaires de la composante « Engagement citoyen et gestion du projet » portent sur la mise à disposition de budgets, la mise en place de comités de gestion dédiés des infrastructures réalisées ainsi que de mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits dans les communes bénéficiaires. En outre, un système efficace de réception et de traitement des griefs devrait être mis en place et être fonctionnel.

7.1.4.1. Pourcentage de communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet

A mi-parcours, le projet a atteint un très faible niveau de performance dans la mise en place de budgets et de comités de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet. Pour un objectif de 100% des communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures, les données de suivi du projet font ressortir un résultat de 0%.

Au regard de la non atteinte des résultats attendus, des rencontres de plaidoyer ont été organisées avec les responsables de 11 communes pour la création de ligne budgétaire pour la gestion des infrastructures réalisées dans lesdites communes. Des engagements ont été pris par 5 communes (3 dans la région de l'Est et 2 de la Boucle du Mouhoun) pour la mise en place d'une ligne budgétaire au titre de l'année 2024.

En outre, 6 communes (Bogandé, Kouka, Nouna, Lankoué, Yaba et Tougan) disposent de comités de gestion pour 29 infrastructures éducatives et sanitaires réalisées. Il faut noter également que 2 communes (Mani et Bomborokuy) disposent d'association d'utilisateur de l'eau pour la gestion des infrastructures hydrauliques.

Afin d'assurer la durabilité des infrastructures réalisées, l'atteinte de ce résultat s'avère indispensable. Pour ce faire, les actions de plaidoyer avec les communes devraient être renforcées pour la mise en place et le fonctionnement des comités de gestion. Aussi, il est nécessaire de distinguer les comités de gestion et le budget pour une bonne appréciation de l'indicateur.

7.1.4.2. Nombre de communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits

Les données collectées révèlent une très bonne performance du projet dans la mise en place et le fonctionnement de mécanismes de recours et de gestion des conflits dans les communes bénéficiaires du projet. En effet, il était prévu dans le cadre de résultats du projet, un total de 25 communes disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits. A mi-parcours, les 25 communes bénéficiaires disposaient d'un mécanisme de recours et de gestion des conflits, correspondant à un taux de réalisation de 100%.

De plus, 156 comités de gestion des plaintes ont été mis en place dans les villages relevant des 25 communes bénéficiaires du projet.

En outre, afin d'assurer un fonctionnement efficace des différents comités de gestion des plaintes, l'ensemble des membres desdits comités a été formé sur leurs rôles et responsabilités.

7.1.4.3. Pourcentage de revenu annuel des communes bénéficiaires

A mi-parcours, le projet a atteint une très bonne performance quant à l'accroissement des revenus annuels des communes bénéficiaires. A mi-parcours, 88% des communes bénéficiaires ont accru leur revenu grâce aux interventions du projet pour une cible finale attendue de 100%. Les augmentations de revenus concernent le paiement de taxes sur les agrégats par les entreprises qui réalisent les travaux.

7.1.4.4. Griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet

Le PUDTR a réalisé d'excellente performance dans la gestion et résolution des griefs par le biais du système GRM. En effet, en fin 2023, le projet visait le traitement par le biais du système GRM de 90% de griefs reçus.

A mi-parcours, selon les données collectées, 99% des griefs reçus ont été effectivement traités. Ce résultat est lié à la très bonne performance atteinte dans la mise en place et l'opérationnalisation des comités de plainte. En effet, sur 497 plaintes enregistrées, 492 ont été résolues.

Tableau 20: Situation des résultats intermédiaires de la composante 4

Indicateurs	Cible fin de projet (FI)	Cible fin de projet (FI+FA)	Cible en 2023	Situation au 30 juin 2023	Niveau de performance au 30 juin 2023 (Base cible 2023)	Niveau de performance au 30 juin 2023 (Base cible 2025)	Atteinte de la cible à mi-parcours
Pourcentage de communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet	100%	100%	0	0%	0%	0%	TRES FAIBLE CIBLE NON ATTEINTE
Nombre de communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits	15	25	-	25	NA	100%	TRES BON CIBLE NON ATTEINTE
Pourcentage de revenu annuel des communes bénéficiaires		100%	-	88%	NA	88%	TRES BON CIBLE NON ATTEINTE
Pourcentage de Griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet	100%	100%	90%	99%	110%	99%	TRES BON CIBLE ATTEINTE

Source : Données de suivi du PUDTR

7.2. Analyse de l'exécution financière

Malgré le contexte difficile marqué par l'aggravation de l'insécurité, le niveau de décaissement du projet est jugé très bon. A mi-parcours, sur la base du montant total de la convention¹⁴ de 262 075 000 000 Francs CFA, le taux de décaissement cumulé depuis le début du projet ressort à 48,3%. Par rapport aux prévisions de décaissements à mi-parcours, le taux de décaissement s'établit à 96,6%.

L'analyse par source de financement montre une bonne performance en matière de décaissement. Le taux de décaissement est de 67,8% pour la contrepartie nationale et de 48,2% pour les financements IDA (Banque Mondiale).

Cette performance au niveau du décaissement à mi-parcours est expliquée par : (i) les efforts dans l'exécution des activités avec la contribution des agences d'exécution, (ii) la diligence mise dans la production des demandes de retrait de fonds par le Projet avec une cadence moyenne de 2,5 DRF et DPD par mois, (iii) l'utilisation des services des agences des Nations Unies, notamment le PAM.

Cependant, le contexte politique marqué par deux coups d'Etat a joué négativement sur les décaissements qui ont été suspendus à deux (02) reprises en janvier et en octobre 2022, sur une durée de plus de 6 mois.

Tableau 21 : Situation cumulée des décaissements par source (en milliers Francs CFA)

Source de financement	Montant alloué par convention	Cumul des décaissements	Taux global de décaissement
Etat	1 925 000	1 304 791	67,8%
Banque Mondiale (IDA)	260 150 000	125 322 602	48,2%
Total	262 075 000	126 627 393	48,3%

Source : Base de données PUDTR

Le projet connaît également une très bonne absorption des ressources décaissées. Le taux d'exécution des ressources décaissées ressort à 97,4%. Ce niveau reflète les bonnes performances en matière d'exécution financière des ressources décaissées au niveau de toutes les sources de financement.

Tableau 22 : Absorption globale par source de financement (en milliers Francs CFA)

Convention/Bailleurs	Cumul des décaissements	Cumul des dépenses	Taux d'absorption
Etat	1 304 791	1 299 291	99,6%
Banque Mondiale (IDA)	125 322 602	122 045 122	97,4%
Total	126 627 393	123 344 413	97,4%

Source : Base de données PUDTR

De l'analyse des données financières par source de financement, le projet affiche un bon taux d'exécution financière (47,1%) comparativement au coût global du projet.

¹⁴ Ce montant comprend l'Etat, IDA (Subvention) D7610, IDA (prêt) 68190, IDA FA (Subvention) E1000, IDA FA (prêt) 71810

Tableau 23 : Situation d'exécution global par source de financement (en milliers Francs CFA)

Convention/Bailleurs	Coût global du projet	Cumul des dépenses	Taux d'absorption
Etat	1 925 000	1 299 291	67,5%
Banque Mondiale (IDA)	260 150 000	122 045 122	46,9%
Total	262 075 000	123 344 413	47,1%

Source : Base de données PUDTR

L'analyse par composante montre qu'exceptée la composante 1 « Amélioration de l'accès aux Services Sociaux de Base » dont l'exécution est jugée bonne, toutes les autres composantes moyennes et faibles. Le taux d'exécution de cette composante ressort à 64,4%, principalement expliqué par les sous composantes « Amélioration de l'offre de service » (72,8%) et « Amélioration de l'accès aux services » (65,6%). L'exécution de la sous composante « Protection de la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et combat contre les VBG » est très faible (17,1%).

La faiblesse de l'exécution de la composante 2 « Amélioration de la Connectivité Physique, Virtuelle et la Résilience Urbaine » (38,2% est due à la sous composante « Amélioration de la connectivité physique et virtuelle » dont le taux d'exécution est de 27,6%, en relation avec le faible niveau d'exécution physique relevé au niveau de cette sous composante. A contrario, la sous composante « Résilience des communes urbaines » a connu un fort taux d'exécution financière (91,2%) à l'image de l'exécution physique.

La composante 3 « Autonomisation et Relance Economique Communautaire » a été également moyennement exécutée (41,7%). Ce niveau d'exécution est imputable aux sous composantes « Autonomisation et activités génératrices de revenus » (36,6%) et « Infrastructures de productions » (4%). Quant à la dernière sous composante « Reconstitution Stock Stratégique nationale de sécurité alimentaire », elle a été exécutée au-delà des prévisions (104,4%).

La composante 4 « Engagement citoyen et Gestion du Projet » a été exécutée à hauteur de 27%. La faiblesse du taux d'exécution est en grande partie expliquée par l'exécution financière de la sous composante « Engagement citoyen et Renforcement de la présence positive de l'état » qui ressort très faible (8,6%). S'agissant de la sous composante « Gestion du projet », sa performance à mi-parcours est jugée bonne (52%).

Tableau 24: Situation d'exécution financière globale par composante

Composantes/sous-composantes	Prévision en FCFA	Exécution en FCFA	Taux d'exécution
Amélioration de l'accès aux Services Sociaux de Base	82 500 000 000	53 145 563 566	64,4%
Amélioration de l'offre de service	33 000 000 000	24 026 178 981	72,8%
Amélioration de l'accès aux services	41 250 000 000	27 704 784 298	65,6%
Protection de la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et combat contre les VBG	8 250 000 000	1 414 600 287	17,1%
Amélioration de la Connectivité Physique, Virtuelle et la Résilience Urbaine	66 000 000 000	25 191 456 290	38,2%
Amélioration de la connectivité physique et virtuelle	55 000 000 000	15 154 972 590	27,6%

Composantes/sous-composantes	Prévision en FCFA	Exécution en FCFA	Taux d'exécution
Résilience des communes urbaines	11 000 000 000	10 036 483 700	91,2%
Autonomisation et Relance Economique Communautaire	97 350 000 000	40 637 949 673	41,7%
Autonomisation et activités génératrices de revenus	33 000 000 000	12 083 507 486	36,6%
Infrastructures de production	38 500 000 000	1 554 442 187	4,0%
Reconstitution Stock Stratégique national de sécurité alimentaire	25 850 000 000	27 000 000 000	104,4%
Engagement citoyen et Gestion du Projet	16 225 000 000	4 374 943 429	27%
Engagement citoyen et Renforcement de la présence positive de l'Etat	9 350 000 000	801 235 021	8,6%
Gestion du Projet	6 875 000 000	3 573 708 408	52%
TOTAL	262 075 000 000	123 349 912 958	47,1%

Source : Base de données PUDTR

Globalement le niveau d'exécution du projet est bon (60,9% par rapport aux cibles à mi-parcours et **57,4%** par rapport aux cibles finales). Concernant les composantes, 2 connaissent de bons niveaux d'exécution (Composante 1 et 4), les 2 autres sont moyen (composante 3) et très faible (composante 2). L'analyse intra composantes montre une variabilité des niveaux de performance des résultats intermédiaires. S'agissant de la Composante 1, sur 6 indicateurs intermédiaires, 4 ont déjà atteint la cible attendue en fin de projet et 1 indicateur a un très bon niveau de performance. Pour ce qui est de la composante 4, sur les 4 indicateurs intermédiaires, 3 ont de très bons niveaux de performance (avec 2 ayant atteint la cible).

Les composantes 2 et 3 présentent des niveaux de performance plus faibles. En effet, au niveau de la composante 2, 1 des 4 indicateurs à un niveau de réalisation très bon, le restant étant très faible. Concernant la composante 3, un seul indicateur intermédiaire sur les 4 présente un très bon niveau d'exécution et des niveaux des niveaux moyens.

En perspectives, concernant la composante 2, au regard des travaux engagés au niveau des linéaires de routes et de la réalisation des caniveaux, l'atteinte de la cible de 2 indicateurs en fin de projet semble possible. Toutefois, en ce qui concerne la main d'œuvre employée en THIMO et la réalisation de centres numériques, l'atteinte des cibles est improbable. Pour ce qui est de la composante 3, l'atteinte de la cible de l'indicateur portant sur la réalisation d'infrastructures économiques paraît non atteignable en fin de projet.

Au regard des constats ci-dessus, le projet pourrait atteindre de bons résultats si la dynamique engagée se poursuit. Toutefois, certaines cibles nécessiteraient d'être révisé conformément aux analyses faites sur la qualité des indicateurs et des cibles.

VIII. ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DE SUIVI EVALUATION DU PROJET

8.1. Analyse du dispositif institutionnel

Globalement, le projet a une bonne organisation institutionnelle, impliquant aussi bien les acteurs sectoriels centraux que déconcentrés ainsi que décentralisés, à même de lui permettre d'atteindre ses objectifs. Il est mis en œuvre par une UCP, sous le leadership d'un comité de pilotage chargé de donner les orientations pour une bonne exécution du projet et d'approuver les documents opérationnels du projet. L'UCP est également appuyée par un comité technique, qui est un organe opérationnel et un cadre de concertation entre les différents départements sectoriels impliqués dans la mise en œuvre du projet, en vue d'assurer un suivi technique efficace et qui exerce un suivi plus rapproché.

Le projet dispose également d'antennes régionales dans les deux (02) principales régions que sont la Boucle du Mouhoun et l'Est, qui permet un accompagnement aux Collectivités Territoriales à l'identification des besoins et un suivi de proximité des réalisations dans les communes concernées.

Aussi, les cadres régionaux et provinciaux de dialogue mis en place dans chaque région et provinces, permettent de s'assurer que les activités sont alignées sur les priorités locales et de faire le suivi de la mise en œuvre.

Le Ministère en charge des finances veille également à la mise en œuvre efficace du projet à travers plusieurs instances et cadres de suivi. Il s'agit notamment des revues sectorielles des programmes budgétaires et des revues conjointes des projets et programmes entre le Gouvernement et ses partenaires.

Pour finir, la Banque mondiale, le partenaire technique et financier, veille également à la bonne planification et mise en œuvre du projet, à travers des missions de suivi et des visites d'experts.

Cet attelage devrait normalement permettre une planification et programmation, une mise en œuvre et un suivi efficace des interventions du projet.

Les différentes instances mises en place connaissent une bonne représentativité à même de favoriser des décisions, reflétant toutes les sensibilités. Le comité de pilotage comprend 18 membres représentant les principales structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du projet ainsi que des observateurs, représentés par la Banque mondiale, la Direction Générale de Bagré-Pôle, le Projet filets sociaux et les Agences d'exécution.

Aussi, les sessions du Comité Pilotage (ex Comité de Revue) se sont tenues régulièrement et ont permis d'adopter les plans de travail annuel, de faire le point de leur mise en œuvre et de discuter des difficultés du projet.

Le comité technique comprend la Direction générale du Développement Territorial (DGDT), les Directions techniques du MEFP et les Ministères sectoriels impliqués, des représentants de l'Agence Burkinabè de l'Electrification Rurale (ABER), de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF), de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF), de la Direction Générale de Bagré-Pôle et des antennes régionales. Les experts de l'UCP sont également membres du Comité technique.

Quant aux cadres régionaux de dialogue, ils comprennent le Gouverneur, toutes les parties prenantes clés telles que le Président du Conseil Régional, les Maires, les Directions régionales des ministères, les organisations de la société civile, élargies aux représentants des personnes déplacées internes.

Les différents instances et organes mis en place fonctionnement, permettant de contribuer à la planification, à la mise en œuvre et surtout du suivi du projet. Sur la période 2021 à septembre 2023, plusieurs sessions des cadres de concertation se sont tenus ; ce qui a permis d'adopter les programmes d'activités, les rapports de mise en œuvre et de recueillir les observations et appréciations pour une mise en œuvre efficace des actions programmées. Ces instances ont été aussi l'occasion de communiquer sur les actions du projet. Le tableau ci-après présente les cadres de concertations tenus par types.

Tableau 25 : Situation des cadres de concertation de 2021 à septembre 2023

Cadres de concertation	2021	2022	A fin sept. 2023)	TOTAL
Comité de revue/Comité de pilotage	5	4	1	10
Comité technique	2	2	2	6
Cadres régionaux de dialogue	4	4	2	10
Cadres provinciaux de dialogue	ND	ND	ND	18
Revue sectorielles des programmes budgétaires	ND	ND	ND	ND
Revue conjointes des portefeuilles de projets/ programmes du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers	ND	1	1	2
Missions de la Banque mondiale	2	1	4 ¹⁵	7

Source : Rapport d'avancement au 15 septembre 2023.

8.2. Analyse du dispositif de suivi-évaluation

Bien qu'un manuel de procédure spécifique de suivi-évaluation n'ait pas été élaboré, le manuel d'exécution du projet précise les éléments essentiels du système de suivi-évaluation.

L'analyse du système de suivi-évaluation a porté principalement sur les différents outils de suivi-évaluation développés, la collecte des données, l'analyse des données et rapportage ainsi que l'analyse du cadre de résultat.

8.2.1. Principaux outils de suivi-évaluation

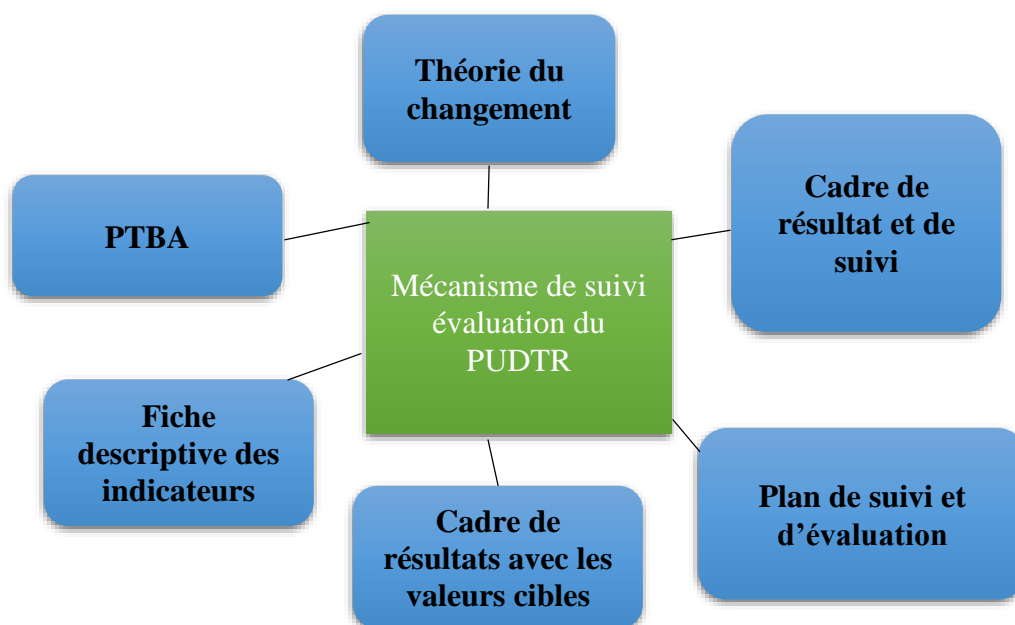
L'analyse du Système de Suivi-Evaluation (SSE) montre que le PUDTR a développé les outils nécessaires et a mis en place un dispositif performant de collecte, d'analyse et rapportage. La logique d'intervention du PUDTR a pour fondement la théorie du changement qui est un outil de planification stratégique conçu suivant le modèle du cadre logique. Elle présente les relations de causes à effets entre les activités importantes et les différents maillons de la chaîne des résultats à savoir les livrables, les résultats intermédiaires et les résultats de l'Objectif de développement du projet.

En cohérence avec la théorie du changement, un cadre de résultats et un plan de suivi-évaluation ont été élaborés. Le cadre des résultats présente les indicateurs de développement et les indicateurs intermédiaires dont la mesure permet d'estimer l'atteinte des résultats attendus du projet. Pour permettre une mesure rigoureuse et consensuelle des indicateurs, le PUDTR a élaboré des fiches descriptives des indicateurs. Ces fiches présentent le protocole de vérification des indicateurs auquel tous les acteurs et partenaires du projet doivent se conformer pour évaluer la performance des indicateurs. Un PTBA est également élaboré pour guider

¹⁵ Comprend 5 missions de suivi et 2 visites de travail de l'expert en du Responsable de l'unité transport pour l'Afrique de l'Ouest, Banque mondiale

l'action qui sera conduite et mesurée. Les éléments qui composent le cadre sont présentés dans la figure.

Figure 1 : Mécanisme de suivi évaluation du PUDTR



Source : Le Consultant

8.2.2. Collecte des données

Le PUDTR a mis en place un système performant de collecte et d'analyse de données qui permet un renseignement régulier des indicateurs du cadre de résultats. Le projet dispose d'outils de collecte de données aussi bien au niveau de l'UCP que chez les partenaires de mise en œuvre. Également, les fournisseurs et collecteurs de données travaillent à alimenter le système d'information du projet. Les principaux fournisseurs de données sont le personnel de l'UCP, les ONG partenaires de mise en œuvre du projet, les agences d'exécution, les entreprises de contrôle, les points focaux communaux et les assistants de suivi-évaluation des antennes régionales.

Afin d'avoir la réalité du terrain à temps réel, d'assurer la célérité dans la collecte et de garantir la qualité des données, le projet a opté pour le suivi à distance des investissements dans les communes à travers la méthode GEMS (Geo-Enabling for Monitoring and Supervision) ou Géocapacitation du Suivi et de l'Évaluation des Projets) qui s'appuie sur l'outil KoboToolbox géré par l'experte en Système d'Information Géographique (SIG). Ainsi, la collecte de données sur les différentes activités (infrastructures, VBG, plaintes, capital humain) se fait trimestriellement à travers cette plateforme. La collecte de certaines données se fait par le spécialiste en suivi-évaluation à travers les points focaux des agences et partenaires d'exécution.

Cependant, le système d'information du projet bien qu'efficace, mérite d'être formalisé afin de situer les responsabilités des acteurs en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données. En effet, il est indiqué dans le manuel d'exécution que le processus de collecte, de traitement et d'analyse des données sera bâti autour d'un dispositif conçu à cet effet. Toutefois, la mission n'a pas eu connaissance de ce document. Cette insuffisance pourrait être source d'inefficacité dans la collecte des données sur la mise en œuvre du projet.

8.2.3. Analyse des données et rapportage

Le cadre de résultats du projet est actualisé régulièrement et les rapports de suivi sont produits trimestriellement, mais restent perfectibles. Les données collectées à travers la méthode GEMS sont traitées et analysées pour élaborer le rapport GEMS chaque trimestre. Ces données collectées aussi bien à travers les points focaux qu'à travers KoboToolbox sont transmises à chaque expert SIG pour vérification et analyse. Les différentes analyses des experts sectoriels sont ensuite compilées par le Spécialiste en Suivi-Evaluation qui en assure la cohérence.

Les rapports de suivi périodiques pourraient être améliorés avec une analyse plus approfondie des chiffres notamment l'explication des écarts observés. En outre, le rapport de suivi devra faire le lien entre les indicateurs intermédiaires et l'ensemble livrables y associés produits par le projet. Il est aussi suggéré en plus du tableau qui fait la situation d'exécution des activités, d'ajouter un autre tableau qui fait la situation d'exécution cumulée des livrables (au-delà de ceux contenus dans le cadre de résultats) du projet soit par composante/sous composantes ou soit par indicateur intermédiaire.

Aussi, le mode de calcul du taux d'exécution physique des plans de travail et budget annuel devrait être amélioré. La moyenne arithmétique effectuée sur la base du nombre d'activités réalisées par rapport à celles programmées ne permet pas de tenir compte de l'envergure des activités. *Pour ce faire, une moyenne géométrique utilisant le poids financier relatif de chaque activité comme pondération pourrait être utilisée.*

8.3. Analyse du cadre de résultat

Le cadre de résultats est l'outil de suivi-évaluation recensant l'ensemble des indicateurs en fonction de la chaîne de résultats et/ou théorie du changement du projet. La qualité des différents indicateurs qui servent à mesurer les changements désirés s'avère indispensable.

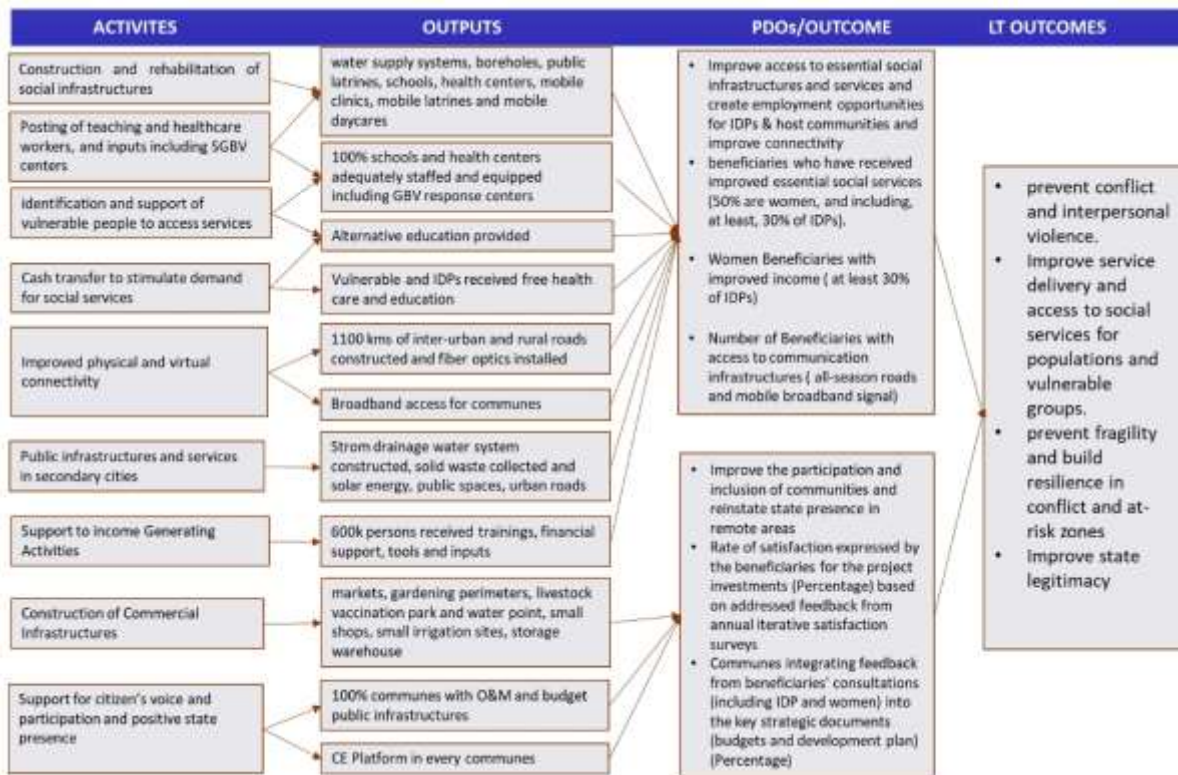
L'analyse du cadre de résultats a concerné la cohérence de la chaîne de résultats et la qualité des indicateurs intermédiaires et de l'objectif de développement du projet.

8.3.1. Analyse de la cohérence de la chaîne de résultats

L'analyse de la logique d'intervention faite à travers la théorie de changement¹⁶ montre une bonne cohérence entre les différents éléments de la chaîne de résultats. L'ensemble des interrelations entre les différents niveaux de résultats sont pris en compte dans la théorie de changement. Toutefois, avec le financement additionnel, elle devrait être légèrement actualisée afin de prendre en compte certaines activités notamment la distribution de «l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence» et la «mise à disposition des actifs ou des services agricoles au profit des agriculteurs». Ces éléments ressortent clairement dans le cadre de résultats mais ne sont pas pris en compte dans la théorie de changement. En outre, une activité très importante du projet, mentionnée dans la théorie du changement n'est pas explicitement mentionnée dans la chaîne de résultats. Il s'agit notamment des « cash transfert » au profit des personnes vulnérables et des PDI.

¹⁶ La théorie de changement est une « suite de relations de cause à effet qui mènent d'une action de développement à l'atteinte des objectifs. La chaîne des résultats du PUDTR commence par l'identification des activités et leurs livrables (Output). Les livrables permettent de produire des changements à court et moyen terme (PDOs Outcomes) qui aboutissent à des transformations à long terme (LT Outcomes)

Figure 2 : Théorie de changement



Source : Extrait du document du projet

8.3.2. Analyse de la cohérence les indicateurs de développement et les résultats intermédiaires

L'analyse de la cohérence entre les indicateurs de développement et les indicateurs intermédiaires montre quelques insuffisances. En effet, certains indicateurs de développement ne sont reliés à aucun indicateur intermédiaire. Aussi, le volet participation des communautés est mesuré par un indicateur de développement qui peut être difficile à mesurer annuellement car nécessitant une enquête satisfaction. Il s'agit du «Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction annuelles itératives ». En outre, certains indicateurs intermédiaires n'ont pas de relation avec l'indicateur de développement y associé. Par conséquent, ils ne peuvent pas contribuer à la réalisation de l'indicateur de développement même s'ils sont atteints.

Le tableau 4 présente les résultats détaillés de l'analyse de la concordance entre les deux niveaux d'indicateurs.

Tableau 26: Cohérence entre les indicateurs de développement et les indicateurs intermédiaires

Indicateurs de développement	Indicateurs intermédiaires correspondant	Commentaire
1. Accès aux infrastructures critiques		
1.1. Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication (routes en toutes saisons et signal mobile à large bande)	Kilomètres de routes rurales ou interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat	Indicateurs intermédiaires en cohérence avec l'indicateur de développement sur l'accès aux infrastructures de communication
	Construction ou curage d'un canal d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires (en kilomètres)	
	Nombre de bénéficiaire employé par des travaux à forte intensité de main-d'œuvre	
	Pourcentage de commune bénéficiaire disposant d'au moins un centre numérique	
1.2. Nombre de femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet dont 30% sont des PDI	Nombre d'infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet	Concernant les AGR, le résultat devrait porter sur le nombre de bénéficiaires du financement de leurs activités, l'accroissement du revenu étant une résultante de cause à effet
	Nombre de bénéficiaires ayant accrus de revenus grâce à des activités génératrices de revenus	
	Nombre de bénéficiaire participant à des formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance	
	Nombre d'agriculteurs atteints avec des actifs ou des services agricoles	
2. Accès aux services sociaux essentiels		
2.1. Nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence pendant la période de soudure dont 50% de femmes dont 30% sont des personnes déplacées	Néant	Aucun indicateur intermédiaire défini pour cet indicateur de développement. L'indicateur de l'ODP peut être ramené au niveau du résultat intermédiaire. Cet indicateur de développement peut être remplacé par un indicateur d'effet d'amélioration de l'état nutritionnel des bénéficiaires au niveau de l'ODP.
2.2. Nombre de bénéficiaires qui ont reçu des services sociaux essentiels améliorés	Nombre d'infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées (éducation et santé)	

Indicateurs de développement	Indicateurs intermédiaires correspondant	Commentaire
grâce au projet dont 50 % sont des femmes dont 30% sont des PDI	Nombre système simplifié d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire	Indicateurs intermédiaires en cohérence avec l'indicateur de développement sur les services sociaux essentiels reçus par les bénéficiaires
	Centre de réponse aux SGBV soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires (Pourcentage)	
	Personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition (Nombre) Dont nombre de femmes/filles Dont nombre d'enfants ayant reçus des services nutritionnels Dont nombre d'accouchements assistés par du personnel de sante qualifié	
	Nombre d'élèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré) Dont nombre de femmes/filles	
	Pourcentage écoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats	
3. Participation des communautés sélectionnées (y compris les PDI)		
3.1. Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction annuelles itératives	Néant	Ce volet participation communautaire n'est mesuré que par l'enquête de satisfaction
4. Inclusion de tous les groupes de la communauté		
4.1. Pourcentage de communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires (y compris les personnes déplacées et les femmes) dans les principaux documents stratégiques (budgets et plan de développement)	Pourcentage de communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet	Les indicateurs intermédiaires non cohérents avec l'indicateur de développement sur l'intégration des besoins des bénéficiaires du projet dans les documents de développement communaux
	Nombre de communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits	
	Pourcentage de revenu annuel des communes bénéficiaires	
	Pourcentage de griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet	

Source : A partir du document du projet

8.3.3. Analyse des indicateurs du projet

La qualité des indicateurs est essentielle pour un bon suivi-évaluation des projets, à même d'assurer l'atteinte des résultats attendus. Dans cette section, les deux (02) catégories d'indicateurs (intermédiaires et de l'objectif de développement) ont été analysées selon la méthode SMART en cohérence avec les objectifs et les résultats attendus. Cette méthode permet de s'assurer que les indicateurs sont Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporels (SMART).

8.3.3.1. Appréciation de la qualité des indicateurs de développement

Certains indicateurs de développement ne sont pas SMART. Les principales insuffisances mises en évidence portent notamment, sur la non-spécificité de certains indicateurs qui englobent les résultats des plusieurs livrables parfois non homogènes. De plus, le mode de calcul d'autres indicateurs, tels que définis dans les fiches d'indicateurs du projet n'est pas conforme avec la mesure du résultat attendu. En outre, certains indicateurs de l'ODP, au regard de leur formulation sont plutôt des indicateurs intermédiaires. Enfin, certains des indicateurs de l'ODP ne seraient plus atteignables au regard des réalisations à mi-parcours, du contexte sécuritaire et du temps restant tandis que les cibles d'autres sont déjà dépassées et nécessitent une actualisation en lien notamment avec les ressources disponibles et le temps restant.

Le tableau ci-après présente le détail des insuffisances mises en évidence pour les différents indicateurs de développement.

Tableau 27 : Appréciation de la qualité des indicateurs de l'ODP

Indicateurs de l'ODP	Cible de fin projet	Observations	Propositions
Accès aux infrastructures critiques			
Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication	300 000	<p>L'indicateur n'est pas SMART car les infrastructures ne sont pas de même nature.</p> <p>En effet, la « Communication » est comprise dans cet indicateur comme les linéaires de routes et les centres numériques.</p> <p><i>Au regard des infrastructures réalisées ou en cours, la cible est atteignable en fin de projet</i></p>	<p>Désagréger par type d'infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures routières - Nombre de bénéficiaires de la fibre optique ou la couverture 3G ou 4G déployée <p>Tenir compte des ouvrages de franchissement dans le mode de calcul</p>
Nombre de femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet	300 000	<p>Indicateur SMART</p> <p>On peut généraliser l'indicateur et avoir un niveau de désagrégation pour les femmes et par type d'intervention (AGR, HIMO)</p> <p>Le mode de calcul de l'indicateur consiste à un simple décompte des femmes qui bénéficient d'AGR, de THIMO et des cash transferts. Le nombre de bénéficiaires prend en compte les cash transferts qui n'ont pas pour vocation d'accroître les revenus des bénéficiaires. Aussi, la mise en place d'AGR n'est pas synonyme d'accroissement systématique de revenu</p> <p>Au regard de la situation de mise en œuvre des AGR et du potentiel de main œuvre des THIMO, la cible ne serait pas atteinte d'ici la fin de projet du fait du démarrage tardif des activités d'appuis au développement des AGR, qui ne permettent pas de capter immédiatement l'augmentation des revenus des bénéficiaires.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet</p> <p style="text-align: right;"><i>Dont nombre de femmes</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Dont les PDI</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Nombre de bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce aux AGR</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Nombre de bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce aux THIMO</i></p>
<i>dont 30% de PDI</i>	90 000		
Accès aux services sociaux essentiels			
Nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence pendant la période de soudure	800 000	<p>Indicateur SMART mais correspond plutôt à un indicateur intermédiaire. Il peut être reversé dans les indicateurs</p>	<p>Pourcentage des bénéficiaires de l'aide alimentaire dont l'état nutritionnel s'est amélioré</p> <p>(Des mesures anthropométriques pourraient être</p>

Indicateurs de l'OPD	Cible de fin projet	Observations	Propositions
		intermédiaires et remplacé par un indicateur permettant de mesurer les effets et/ou les changements induits La cible de fin de projet est déjà largement dépassée à mi-parcours.	<i>utilisées Exemple : retard de croissance (enfant), Indice de masse corporelle (adulte)</i> La cible de cet indicateur lié au financement additionnel devrait être actualisée pour tenir compte des actions restantes du projet
<i>Dont 50% de femmes</i>	400 000		
<i>Dont 30% de PDI</i>	240 000		
Nombre de bénéficiaires qui ont reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet	350 000	Indicateur SMART. Mais le mode de calcul qui tient compte des bénéficiaires potentiels peut ne pas correspondre à la réalité. Cible déjà atteinte.	Il pourrait être revu afin d'estimer les bénéficiaires réels des services sociaux Envisager réviser la cible
dont 50 % sont des femmes	175 000		
dont 30% de PDI	105 000		
Participation des communautés sélectionnées (y compris les PDI)			
Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction annuelles itératives	90%	Indicateur SMART mais le calcul annuel de cet indicateur semble difficile. Depuis le démarrage du projet, une seule enquête de satisfaction a été réalisée par le Laboratoire citoyenneté.	Sa périodicité pourrait être ramenée à 2 ans.
Inclusion de tous les groupes de la communauté			
Pourcentage de communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires	100%	Indicateur non SMART. L'intégration des retours d'information des consultations des bénéficiaires semble être difficile à estimer. En effet, les PCD ne sont pas élaborés permanemment ni à la même période par les communes.	L'indicateur proposé est : Pourcentage de communes impliquant les bénéficiaires dans le processus d'élaboration du budget. Toutefois, sans situation de référence les résultats imputables pourraient être surestimés.

Source : A partir du document du projet

8.3.3.2. Appréciation de la qualité des indicateurs intermédiaires

Excepté l'indicateur « **Revenu annuel des communes bénéficiaires (pourcentage)** », les indicateurs intermédiaires retenus permettent de s'assurer de l'atteinte des résultats par composante notamment, la production des principaux livrables du projet. L'analyse des indicateurs montre qu'ils respectent dans leur grande majorité, les critères SMART. Toutefois, quelques indicateurs pourraient être revus pour améliorer leur qualité.

Tableau 28 : Appréciation de la qualité des indicateurs intermédiaires

INDICATEURS INTERMEDIAIRE	Cible fin de projet	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Amélioration de l'offre de services sociaux de base			
Nombre d'infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées (éducation et santé)	105	<p>Indicateur non SMART Car contient plusieurs livrables de nature différente (établissements éducatifs et centres de santé) Pour le renseignement de l'indicateur, l'unité de décompte utilisée par le projet est le nombre de classes au lieu du nombre d'écoles (site). Aussi, l'information est agrégée ce qui ne permet pas de faire une analyse par type d'infrastructures.</p> <p><i>La cible est déjà dépassée</i></p>	<p>Désagréger par type d'infrastructures (éducation et santé) Désagréger par type réalisation (construction ou réhabilitation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre d'écoles nouvellement construites</i> - <i>Nombre de centres de santé nouvellement construites</i> - <i>Nombre d'écoles réhabilitées</i> - <i>Nombre de centres de santé réhabilitées</i> <p><i>Un nouveau décompte, conforme au mode de calcul de l'indicateur s'impose</i> <i>Réviser également les cibles à la hausse.</i></p>
Nombre de systèmes simplifiés d'approvisionnement en eau potable et de forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire	160	<p>Indicateur SMART</p> <p><i>Au regard des performances réalisées à mi-parcours, cette cible est atteignable d'ici la fin du projet</i></p>	<p>Le projet devrait décompter l'ensemble des forages réalisés. Autant ceux dont les marchés ont été lancés de manière spécifique que ceux intégré dans la réalisation d'autres infrastructures.</p>
Pourcentage de centre de réponse aux SGBV soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires	100%	<p>Indicateur non SMART Il est nécessaire de définir le terme « soutenu » qui peut comporter une kyrielle d'interventions La notion de « soins intégrés » devrait être mieux précisé »</p>	<p>Désagréger par catégorie d'intervention</p>
Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition	200 000	<p>Indicateur SMART Séparer les deux volets en spécifiant les cibles</p>	<p><i>Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé</i></p>

INDICATEURS INTERMEDIAIRE	Cible fin de projet	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
			<i>Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de nutrition</i>
<i>dont nombre de femmes/filles</i>	<i>100 000</i>		
<i>dont nombre d'enfants ayant reçus des services nutritionnels</i>	<i>25 000</i>		
<i>dont nombre d'accouchements assistés par du personnel de sante qualifié</i>	<i>5 000</i>		
Nombre d'élèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré	100 000	<p>Indicateur SMART Le mode de calcul de l'indicateur intègre les écoles non réalisées ou non réhabilitées par le projet dans sa zone d'intervention. Cela pourrait surestimer le nombre de bénéficiaires</p> <p>La notion « d'apprentissage direct » devrait être précisé dans le mode de calcul de l'indicateur pour éviter toutes confusions.</p> <p>La cible semble atteignable au regard des performances déjà enregistrées</p>	Relire l'indicateur comme suit : <i>Nombre d'élèves fréquentant les infrastructures scolaires réalisées et/ou réhabilitées grâce au projet</i>
<i>Dont nombre de femmes/filles</i>	<i>33 000</i>		
Pourcentage d'écoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats	95%	<p>Indicateur SMART mais nécessitant une désagrégation par type d'intervention</p> <p>Cible atteignable en fin de projet malgré la performance moyenne réalisée à mi-parcours, avec la construction et l'équipement des infrastructures en cours.</p>	<p>Désagréger au niveau écoles et centres de santé</p> <p>Désagréger en termes de dotation de personnel et d'équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pourcentage d'écoles dotées d'un personnel</i> - <i>Pourcentage de centres de santé dotés d'un personnel</i> - <i>Pourcentage d'écoles dotées d'équipements adéquats</i>

INDICATEURS INTERMEDIAIRE	Cible fin de projet	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
			- <i>Pourcentage de centres de santé dotés d'équipements adéquats</i>
Amélioration de la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine			
Nombre de Km de routes rurales ou interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat	1 100	Indicateur SMART Un niveau de désagrégation par piste rurale et route interurbaine pourrait mieux mettre en exergue les investissements Cible atteignable au regard des travaux en cours de réalisation, en cours d'études et en évaluation	Désagréger par catégorie de routes - <i>Nombre de Km de routes rurales réhabilitées ou améliorées</i> - <i>Nombre de Km de routes interurbaines réhabilitées ou améliorées</i>
Nombre de Kilomètres de canaux d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires	100	Indicateur SMART Cible atteinte	Réviser la cible
Nombre de bénéficiaires employés par des Travaux à Forte Intensité de Main-d'œuvre	100 000	Indicateur SMART La cible semble hors de portée du projet au regard du linéaire de routes réalisées en HIMO.	Désagréger selon le genre Revoir le mode de calcul de l'indicateur pour intégrer l'aspect homme jour. Revoir la cible pour plus de réalisme
Pourcentage de communes bénéficiaires disposant d'au moins un centre numérique	100%	Indicateur SMART Au regard des résultats à mi-parcours (0%), l'atteinte de cette cible semble compromise NB : Aucun indicateur intermédiaire n'a été prévu pour capitaliser le déploiement de la fibre optique et la couverture 3G ou 4G	Pour prendre compte le déploiement de la fibre optique, l'indicateur ci-dessous est proposé : <i>Nombre de communes ayant accès à la fibre optique et la couverture 3G ou 4G</i>
Relance économique et autonomisation au niveau communautaire			
Nombre d'infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet	620	Indicateur non SMART La notion d'infrastructure économique contient plusieurs catégories de réalisation dont l'agrégation peut paraître inadéquate au regard de la nature même de ces	Désagréger par type d'infrastructures économiques : <i>Nombre de boutique de rue construits</i> <i>Nombre d'hectare de basfonds aménagés</i> <i>Nombre d'hectare de périmètre réalisés</i>

INDICATEURS INTERMEDIAIRE	Cible fin de projet	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
		réalisations et ne met pas suffisamment en exergue les livrables produits par le projet. Les résultats comptabiliser à mi-parcours ne décompte que les boutiques toutefois qui sous-estiment les performances du projet. La cible risque de ne pas être atteinte en raison de l'abandon de la réalisation des boutiques dont le nombre était important.	<i>Proposer des cibles en fonction des indicateurs qui seront arrêtés</i>
Nombre de bénéficiaires de revenus accrus grâce à des activités génératrices de revenus	400 000	Indicateur non SMART (mal formulé) Cet indicateur est au même niveau que celui de l'ODP portant sur « Nombre de femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet ». La cible sera atteinte au regard des activités projetées.	Indicateur de développement : <i>Nombre de bénéficiaires ayant accru leur revenu grâce à des activités génératrices de revenus du projet</i> Au niveau intermédiaire, l'indicateur pourrait être reformulé comme suit «Nombre de bénéficiaires ayant reçu l'appui du projet pour développer des AGR».
Nombre de bénéficiaires participant à des formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance	15 000	Indicateur SMART La cible finale sera atteinte avec la mise en œuvre des conventions avec ANERE, ANPE, etc.	Préciser les compréhensions des compétences de vie courante Revoir le mode de calcul de l'indicateur
Dont nombre de jeunes femmes	4 000		
Nombre d'agriculteurs atteints avec des actifs ou des services agricoles	100 000	Indicateur SMART Désagréger par type d'intervention Cible déjà atteinte	Élaborer une fiche pour cet indicateur <i>Nombre d'agriculteurs bénéficiaires d'actifs agricoles</i> <i>Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de services agricoles</i> Réviser la cible
Dont nombre de femmes	50 000		

INDICATEURS INTERMEDIAIRE	Cible fin de projet	OBSERVATIONS	PROPOSITIONS
Engagement citoyen et gestion du projet			
Pourcentage de communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet	100%	Indicateur SMART Les 2 dimensions, budget voté et comité de gestion doivent être réunies pour valider la réalisation ; A mi-parcours, aucune commune ne remplit les 2 conditions posant ainsi la problématique de l'atteinte de la cible	Nouveaux indicateurs <i>Pourcentage de communes disposant d'une ligne budgétaire dédiée à l'entretien des infrastructures financées par le projet</i> <i>Pourcentage de communes disposant d'un comité de gestion dédié aux infrastructures financées par le projet</i> Revoir les cibles pour les nouveaux indicateurs
Nombre de communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits	15	Indicateur SMART Le mode de calcul dans la fiche d'indicateur indique plutôt un pourcentage Cible atteinte	Confirmer si l'indicateur est mesuré en nombre ou en pourcentage. Revoir la cible pour tenir compte des communes d'intervention du projet
Pourcentage de revenu annuel des communes bénéficiaires	15	Indicateur non SMART L'indicateur est mal formulé mais le mode de calcul est bien défini L'indicateur est exprimé en pourcentage mais la cible est en nombre La cible sera atteinte	<i>Pourcentage des communes bénéficiaires ayant accru leur ressource propre grâce aux investissements</i> Cet indicateur, s'il retenu doit être remonté au niveau de l'ODP Revoir la cible
Pourcentage de griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet	100%	Indicateur SMART Il peut être amélioré en précisant les délais Cible atteinte	<i>Pourcentage de griefs traités dans les délais par le biais du système GRM du projet</i>

Source : A partir du document du projet

IX. ANALYSE DE L'EFFICIENCE

« L'efficacité est la mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de qualité dans le temps, avec un excellent rapport entre la qualité des résultats et les ressources (matérielles, humaines et financières) mises en œuvre pour les obtenir ». L'analyse de l'efficacité du projet permet de mettre en rapport les résultats obtenus et/ou les activités réalisées sur les ressources utilisées. Pour ce faire, l'analyse a porté sur l'analyse de l'efficacité, l'efficacité opérationnelle et la part des dépenses de fonctionnement.

9.1. Analyse de l'efficacité opérationnelle

L'efficacité opérationnelle permet d'apprécier également le rapport coût-efficacité des interventions du projet et est mesurée à partir de l'indice d'efficacité c'est-à-dire le rapport entre le taux d'exécution financière et le taux d'exécution physique.

L'Analyse de l'efficacité opérationnelle montre que le projet est globalement efficace sur les avec un ratio de 0,8. Cela montre que globalement le niveau d'exécution physique est nettement supérieur au taux d'exécution financière. Par composante, la composante 2 semble la moins efficace. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des travaux sont en cours et la partie achevée n'a pas encore pu être capitalisée dans le renseignement des indicateurs notamment pour les infrastructures routières.

Tableau 29: Etat comparatif taux exécution financière et physique

Composantes/sous-composantes	Prévision (en milliers FCFA)	Exécution en FCFA	Taux d'exécution financière(%)	Taux d'exécution physique moyen (%)	Indice d'efficacité
Amélioration de l'accès aux Services Sociaux de Base	82 500 000	53 145 564	64,4	87,6	0,7
Amélioration de la Connectivité Physique, Virtuelle et la Résilience Urbaine	66 000 000	25 191 456	38,2	26,7	1,4
Autonomisation et Relance Economique Communautaire	97 350 000	40 637 950	41,7	40,6	1
Engagement citoyen et Gestion du Projet	16 225 000	4 374 943	27	74,7	0,4
TOTAL	262 075 000	123 349 913	47,1	57,4	0,8

Source : A partir des rapports d'exécution du projet

9.2. Analyse coût-efficacité de quelques investissements innovants

Dans le cadre de la réalisation des infrastructures, le PUDTR a apporté un certain nombre d'innovations aux différentes réalisations afin d'améliorer leurs capacités à offrir des services de qualité aux populations bénéficiaires et renforcer leur durabilité. Ce faisant, les innovations ont entraîné des coûts plus élevés par rapport aux réalisations ordinaires. L'analyse coût-efficacité permet d'apprécier l'opportunité de telles innovations dans un contexte de rareté des

ressources marqué par des besoins importants dans tous les secteurs. Cette analyse passe en revue les écoles, les forages et les routes.

9.2.1. Analyse des écoles

Les innovations apportées aux écoles concernent notamment, l'agrandissement des salles de classes, des fenêtres et des portes, l'intégration des claustra d'aération, deux tableaux équipés des pause-craies de part et d'autre de la salle, la construction de rampes d'accès de pentes plus faibles, la construction d'un hall d'étude entre les classes, l'installation de l'énergie solaire, la construction de latrines plus spacieuses avec une aile exclusivement dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), l'absence de prises électriques et l'ajout d'extincteurs.

Encadré 2 : Principales innovations apportées aux salles de classes construites

Chaque salle de classes mesure 9,05 m de longueur ; 7,15m de largeur avec trois (03) fenêtres persiennes orientables de 120x170 cm² et deux (02) fenêtres persiennes ouvrantes de 120x170 cm² prévues comme issue de secours. Deux (02) portes persiennes de 120x220 m² sont situées dans chaque extrémité de chaque salle sur la face principale du bâtiment tandis qu'une seule est prévue sur la face arrière.

En plus, les salles de classes mises sur l'aération naturelle par convection de l'air extérieur à travers les grandes et multiples baies associées aux claustras d'aération situés en tête des murs. Ce système permettra également un éclairage naturel dans la journée

Les salles de classes comportent également deux tableaux équipés de pose craies de part et d'autre de chaque salle pour permettre la flexibilité des enseignements. Ces tableaux sont placés à une hauteur qui tienne compte des PMR.

En plus de son caractère esthétique, la toiture en double pente de 22,03% est conçue pour éviter les problèmes d'étanchéité.

En outre, un hall d'étude de 67,42 m² est prévu plus ou moins au centre du bâtiment avec deux tableaux de part et d'autre.

Des banquettes de repos en béton armé sont également construites afin d'améliorer le confort des élèves dans la cour.

L'école comprend également un bloc de latrines constitué de trois ailes séparées. Une aile dédiée uniquement aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), une aile dédiée aux femmes et la dernière dédiée aux hommes. Les deux derniers sont identiques, alignés, séparés par un mur et constitués chacun d'un (01) Sas d'entrée de 3,24 m² et de deux (04) cabines de 1,44 m². Les ouvertures en claustras de type boîte à lettre prévu le long des façades permettent une excellente aération des cabines. Une porte de 70x220 cm² est prévue pour chaque cabine et une porte de 90x220 cm² pour la cabine PMR.

Source : Descriptif des infrastructures types retenues

Au regard de toutes ces innovations, le coût d'une école construite par le PUDTR s'élève à 500 millions de FCFA, ce qui représente un dépassement de 21,4% (+88 millions de FCFA) par rapport au coût d'une école ordinaire c'est-à-dire sans les différentes innovations apportées.

Tableau 30 : Etats comparatifs des établissements PUDTR et ordinaires

N°	Désignation	Etablissements Ordinaires	Etablissements PUDTR
1	Epaisseur Dallage au Sol	10 cm et ferrailage en HA 6	13 cm et ferrailage en HA 8
2	Fenêtres	Dimensions 120x120	Dimensions 120x170
3	Portes	Deux battants de 60x60	Deux battants de 90x30
4	Tôles	Tôle Bac	Tôle Alu de 70 / 100
5	Electricité	SONABEL	Solaire
6	Prise en compte des personnes à mobilité réduite	Non pris en compte	Pris en compte
7	Coût (exemple du Lycée de Kabourou)	412 millions	500 millions

Source : A partir des devis programmes du projet

Bien que le coût soit plus élevé, les innovations présentent de nombreux avantages. On peut citer entre autres :

- **l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves :** les salles de classes sont conçues pour abriter les élèves dans un confort thermique acceptable, prenant en compte les conditions de sécurité en cas de risque, grâce notamment à des salles de classes plus vastes avec plus de fenêtres et de portes aux dimensions plus grandes ainsi qu'aux claustra d'aération ;
- **la capacité d'adaptation rapide face à un accroissement subite des élèves lié notamment au contexte sécuritaire :** le hall servant en temps ordinaire d'espaces d'études aux élèves, peut être rapidement transformé en salles de classes en cas d'éventuels afflux, afin de parer aux situations d'urgence ;
- **le renforcement de la sécurité des salles des classes de manière à mieux faire face aux risques :** l'absence de prises électriques dans les salles de classes réduit grandement la possibilité d'incendie. Aussi, le désenfumage est assuré par les baies et les claustras d'aérations. En outre, la sécurité est renforcée à travers les issues de secours constituées par les deux (02) fenêtres persiennes ouvrantes et la porte sur la face arrière ;
- **l'amélioration des conditions d'hygiène par l'intégration de plusieurs commodités pour le bien-être des utilisateurs :** le bloc de latrines est constitué de trois ailes séparées. Toutes les 3 ailes sont plus spacieuses avec une bonne aération, permise également par les ouvertures en claustra de type boîte à lettre ;
- **l'intégration de l'équité et de l'inclusion sociale à travers la prise en compte des PMR :** un certain nombre d'améliorations a été apporté pour prendre en compte les besoins PMR. Il s'agit entre autres de l'intégration de rampes d'accès plus commodes à leurs conditions. Aussi, l'aile des latrines destinée aux PMR est constituée d'une seule pièce plus grande de 6,12 m² et d'une terrasse de 4,05 m². Des rampes d'accès de 6% de pente construites de part et d'autre du bâtiment à des distances étudiées pour être les plus réduites possibles par rapport aux différentes salles. Ces rampes sont dotées de garde-corps associés à une main courante de part et d'autre pour faciliter l'entrée et la sortie des classes. Aussi, les deux (02) tableaux installés dans chaque classe sont placés à une hauteur qui tiennent compte des PMR.
- **la réalisation d'économie à long terme en matière de consommation d'énergie :** grâce aux installations solaires, les écoles sont exemptées de factures d'électricités. Bien que le coût soit élevé au départ, des économies seront réalisées dans le temps.

L'analyse comparative entre le coût additionnel lié aux innovations et les multiples avantages mis en évidence peuvent attester d'un coût-efficacité relativement faible ; ce qui milite en faveur d'un maintien de ces innovations.

9.2.2. Analyse des forages

Le projet a opté pour des forages équipés de pompes volanta-solaire avec réservoir de stockage d'eau. La spécificité de ces forages est de comporter trois (03) systèmes de fonctionnement : solaire, moteur et manuel, permettant un fonctionnement plus durable et adapté au contexte. Ce système à trois dimensions permet de faire face aux différentes éventualités et de garantir l'accès plus durable à l'eau potable aux populations bénéficiaires, surtout dans un contexte sécuritaire ou les déplacements d'équipes de maintenance deviennent difficiles. En effet, lorsqu'il n'y a pas de soleil ou que le dispositif solaire est en panne, il peut toujours fonctionner grâce au moteur à diesel. Dans le cas d'une panne de moteur ou d'un manque de carburant, les populations peuvent toujours avoir accès à l'eau potable à travers le système manuel. Ainsi, ce système assure en permanence de l'eau potable aux populations. Aussi, le système de pompage et de stockage automatique permet de gagner du temps.

Cependant, ce système nécessite un suivi technique avec des coûts d'exploitation élevés. Aussi, le coût du forage réalisé par le PUDTR (20,8 millions de Francs CFA) est plus élevé qu'un forage ordinaire (13,2 millions de Francs CFA).

Malgré le différentiel de coût entre les deux (02) systèmes, les types de forages réalisés par le PUDTR est conforme à la vision du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) 2016-2030 qui ambitionne de réduire progressivement la réalisation des systèmes traditionnels d'approvisionnement en eau potable (SAEP) à savoir les Puits modernes et les Forages équipés de pompes manuelles au profit des systèmes autonomes et des ouvrages de services. A cela, il faudrait ajouter les nombreux avantages déjà évoqués.

Tableau 31 : Etat comparatif des innovations relatives aux forages dans le cadre du PUDTR

N°	Désignation	Forages Ordinaires	Forages PUDTR
1	Stockage	Pas de système de stockage	Système de stockage prévu avec polytank
2	Exploitation par la population	Pompage manuel	Automatique
3	Coût (Cas des 5 Forages de Solenzo) en FCFA	66 millions	104 millions
	Coût unitaire	13,2 millions	20,8 millions

Source : A partir des données du document du projet

9.2.3. Analyse des routes

Les travaux concernent les voiries à l'intérieur des quartiers de la ville de Fada sur lesquelles le projet a fait l'option de l'utilisation du béton bitumineux communément appelé "BB". Ce choix se justifie par le fait que la plupart des voies revêtues de l'enduit superficiel bicouche se retrouvent très rapidement dégradées. Aussi, l'entretien courant qui devait permettre de les maintenir en bon état ne suit généralement pas en raison du fait que les communes ne disposent pas de ressources financières. Le BB a l'avantage de ne pas nécessiter un entretien courant régulier et de durer dans le temps avant un éventuel entretien.

9.3. Analyse de la part des différentes natures des dépenses

Les dépenses de personnel et de fonctionnement apparaissent faibles aussi bien dans les prévisions que dans l'exécution financière, ce qui est signe d'une bonne efficacité. La part des dépenses de personnel et de fonctionnement ressort à 3,2% du budget prévu dans les PTBA et à 4,5% du budget exécuté. Cela permet de consacrer plus de ressources aux investissements, qui sont l'essence même du projet.

Tableau 32: Situation d'exécution financière par nature (en milliers FCFA)

Nature	Prévisions		Exécution	
	Montant	Part	Montant	Part
Personnel	1 410 000	0,6	880 542	0,8
Fonctionnement	5 852 848	2,6	4 220 893	3,7
Investissement	216 603 816	96,8	108 763 750	95,5
Total	223 866 664	100	113 865 185	100

Source : A partir des rapports d'exécution du projet

Globalement, le projet est efficace en raison d'un ratio d'efficacité favorable attestant d'un niveau d'exécution physique plus élevé que l'exécution financière et de la faiblesse relative des dépenses de fonctionnement.

X. ANALYSE DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION DES MARCHES

10.1. Analyse de la passation des marchés par mode

L'analyse des plans de passation des marchés sur la période 2021-2023 montre que les méthodes de passation basées sur la procédure limitée (Qualification de consultant, Consultant individuel et demande de cotation) sont le mode privilégié de passation de marchés utilisé par le projet, conformément à ces manuels de procédure. En effet, sur les 380 activités prévus, 303 soit environ 79,73% ont été prévus pour être exécutés par la procédure limitée. En termes de valeur, la part des demandes de cotation est de 20,34%. La prédominance de ce mode de passation (en volume) se justifie par la nécessité d'exécuter plus rapidement les actions du projet au regard du contexte d'urgence dans lequel est conçu et mis en œuvre par le projet. Dans ce sens, la Banque mondiale a accordé plus de facilité et de flexibilité pour le traitement diligent des dossiers. Les principales mesures visant à accélérer la passation des marchés sont les suivantes (i) un recours plus important aux agences des Nations Unies ; (ii) des seuils plus élevés pour les demandes de devis ; (iii) si l'emprunteur le demande, la Banque fournira un soutien pratique à la mise en œuvre élargie de la passation de marchés (HEIS) pour aider à accélérer toutes les étapes de la passation de marchés ; et (iv) des plafonds plus élevés pour les financements rétroactifs, le cas échéant.

Il faut noter sur 303 activités de cotation ont été programmées pour être passées par **procédure limitée**, 167 sont passées dans les communes d'intervention du projet et seulement 136 au niveau de l'UCP. Les contrats issus de ces 136 dossiers sont soumis au visa de DCMEF.

Suites aux entretiens tenus avec le personnel de la DCMEF, il a été relevé que le traitement des dossiers du PUDTR entraîne des surcharges de travail à leur niveau, et cette surcharge entraîne des longs délais de traitement des dossiers.

Les appels d'offres représentent la part la plus importante des marchés passés en valeur. En effet, ils représentent 55,7% soit 193,5 millions de dollars sur 347,3 millions de dollars du montant total des plans de passation des marchés passés. En volume, cette part se situe à 11,5%. Cette situation traduit le fait que les marchés les plus importants en valeur sont passés par appels d'offres ; ce qui contribue à l'efficacité du projet.

Tableau 33: Marchés selon le mode de passation

Mode de Passation	Nombre	Montant (en Dollars US)	Part (Nombre)	Part (Valeur)
Appels d'offres	44	193 486 817	11,58%	55,71%
Demande de cotation	193	58 064 523	50,79%	16,72%
Entente directe	9	56 944 141	2,37%	16,39%
Demande de proposition (qualité coût/ base qualité/ moindre coût)	8	18 334 400	2,11%	5,28%
Qualification de consultant	85	11 810 146	22,37%	3,40%
Sélection directe de consultant	16	7 936 440	4,21%	2,28%
Consultant individuel	25	764 000	6,58%	0,22%
TOTAL	380	347 340 467	100%	100%

Source : Plans de Passation des Marchés du projet

10.2. Analyse des délais de passation et d'exécution des marchés

Après l'analyse des délais de passation des marchés, les délais d'exécution seront passés en revue.

10.2.1. Analyse des délais de passation des marchés

L'analyse des délais de passation des marchés montre des délais relativement longs dépassant ceux prescrits malgré les mesures d'allégements prises pour diligenter la passation des marchés. En effet, en 2022, sur 26 marchés considérés¹⁷, les délais entre la date de lancement/publication et la date d'approbation sont dépassés en moyenne de 102 jours. Le temps moyen entre les dates de lancement/publication et la date d'approbation pour les cotations est de 175 jours pour un délai réglementaire de 90, soit un dépassement moyen de 85 jours. S'agissant des appels d'offres, le temps moyen entre les dates de lancement/publication et d'approbation est de 230 jours¹⁸.

Les facteurs explicatifs de ces longs délais de passation des marchés sont liés à l'insécurité ; au temps relativement long pris pour la réalisation des études de SES et à l'insuffisance de l'effectif en charge de la passation des marchés au sein du projet. Concernant l'insécurité, bien que le contrat soit déjà prêt, il ne peut être signé en raison de l'insécurité dans la zone d'activités. Il en est de même pour les études de SES qui doivent être également réalisées et validées avant la signature du contrat et le démarrage effectif des travaux. S'agissant de l'effectif, le projet dispose d'un expert et d'une spécialiste en passation des marchés ainsi que deux (02) assistants en région pour une charge de travail très importante.

D'autres facteurs concernent (i) le retard dans l'élaboration et la réception des Termes de Reference (TDRs) et des Spécifications Techniques (ST) au niveau des structures partenaires, (ii) la lenteur de certains prestataires pour fournir les pièces administratives contractuelles, (iii) le long délai des évaluations des offres liées principalement à l'indisponibilité de certains acteurs et (iv) la lenteur dans le circuit d'approbation des résultats des marchés passés et des cotations.

10.2.2. Analyse des délais d'exécution des marchés

L'analyse des délais d'exécution des marchés, montre un dépassement par rapport aux délais d'exécution contractuels. En effet, sur la base des données disponibles des marchés dont l'exécution est achevée en 2022, les dépassements oscillent entre 57 jours et 116 jours. Ainsi, le dépassement moyen des 06 marchés considérés est de 68 jours soit 02 mois 08 jours.

Les principales causes de ces longs délais sont notamment la défaillance des entreprises entraînant souvent la résiliation des contrats, l'aggravation de la situation sécuritaire qui limite le travail des entreprises sur le terrain et entraîne parfois des avenants à répétitions ou des résiliations de contrats en raison des changements de sites et les difficultés de réception des marchés livrés dans des régions.

¹⁷ Il s'agit de marchés d'appels d'offres et de cotation dont l'ensemble des données nécessaires pour l'analyse sont disponibles.

¹⁸ Ce dépassement ne concerne que les trois (03) marchés des travaux de 200 km de pistes rurales au niveau de AGETIB. Les résultats de sélection ont été publiés depuis le 19 août 2022, mais pour des questions sécuritaires dans les différentes localités seuls 03 marchés ont été signés en avril 2023.

Tableau 34 : Evaluation du dépassement des délais d'exécution des marches en 2022

Intitulé de l'activité	Montant en FCFA	Date de démarrage	Date de fin prévisionnelle	Date de fin effective	Dépassement délai (en jours)
Acquisition de Cent (100) tonnes de pierre à lécher au compte du PUDTR	152,881	6-Dec-22	4-Fev-23	31-Mai-23	116
Acquisition d'Aliments pour volaille de race locale (aliments poussins, poulets et de ponte) pour Ouagadougou	379,488	6-Dec-22	5-Jan-23	6-Mar-23	90
Acquisition d'Aliments pour volaille de race locale (aliments poussins, poulets et de ponte) pour Bobo-Dioulasso	219,834	6-Dec-22	5-Jan-23	3-Mar-23	87
Acquisition de maïs blanc ou jaune	298,540	6-Dec-22	5-Jan-23	3-Mar-23	87
Acquisition de Tourteaux de soja pour Ouagadougou	189,036	6-Dec-22	5-Jan-23	6-Mar-23	90
Acquisition de Tourteaux de soja pour Bobo-Dioulasso	126,024	6-Dec-22	5-Jan-23	3-Mar-23	87

Source : Données STEP, 22 septembre 2023

Le dépassement de délais s'explique par l'indisponibilité des magasins au niveau du Ministère en charge de l'agriculture pour l'entreposage des aliments.

Face à toutes ces contraintes, le projet a déployé un certain nombre des stratégies pour assurer une célérité dans la passation et exécution des marchés. Elles vont de la sensibilisation des acteurs à l'organisation d'ateliers de préparation et d'examen des marchés, en passant par des actions de renforcement de capacités. L'encadré ci-dessus récapitule quelques actions phares menées.

Encadré : Principales actions menées pour faciliter l'exécution des marchés

- Organisation des activités de prise en main des outils encadrant la passation des marchés du PUDTR au profit des principaux acteurs de mise en œuvre ;
- Organisation des cadres de concertation entre le projet et les acteurs de mise en œuvre au niveau des communes ;
- Prise d'arrêt portant délégation de signature pour l'approbation des contrats entrant dans le cadre de la mise en œuvre du PUDTR ;
- Relecture du manuel de passation des marchés du PUDTR impliquant les acteurs de mise en œuvre de la passation des marchés du ministère de tutelle ;
- Ateliers d'élaboration des DAO dont l'objectif global était de permettre aux participants de se focaliser sur l'élaboration et la finalisation diligente des DAO ;

- Atelier de concertation avec les Commissions d'Attributions des Marchés pour permettre aux acteurs locaux de s'appropriier des pièces et documents pour une bonne passation de ces marchés des infrastructures de normalisation ;
- Atelier pour la formation des agences partenaires et des communes du PUDTR en Passation des Marchés.

Source : Rapport d'exécution de la passation des marchés PUDTR, 2021, 2022, 2023

XI. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

La logique d'intervention du PUDTR vise in fine à améliorer l'accès inclusif des communautés (y compris les PDIs) des zones ciblées, aux services sociaux essentiels, aux infrastructures et à l'alimentation. Afin d'estimer l'atteinte de l'objectif de développement visé par le PUDTR, plusieurs indicateurs ont été définis à cet effet.

L'atteinte de l'objectif de développement du PUDTR est estimée à travers la mesure de cinq (05) indicateurs de résultats retenus dans le cadre de résultats.

11.1. Amélioration de l'accès aux infrastructures de communication

A mi-parcours, aucun changement n'a été encore constaté dans l'amélioration de l'accès des personnes bénéficiaires du projet aux infrastructures de communication. En effet, le cadre de résultats du PUDTR a prévu que les infrastructures réalisées devraient bénéficier à 150 000 et 300 000 personnes respectivement à mi-parcours et en fin 2025. Il ressort de l'analyse des données collectées que la valeur de l'indicateur n'a pas évolué par rapport à la situation de référence en raison du fait que les infrastructures dont la réalisation a été amorcée n'ont pas encore été achevées.

Toutefois, une estimation faite sur la base des infrastructures en cours de réalisation, fait état d'un potentiel de 763 474 personnes qui devraient bénéficier de ces investissements une fois achevés.

Tableau 35 : Estimation du nombre de bénéficiaires pour les infrastructures de communication en cours de réalisation

Type de réalisation	Effectif
Bitumage de 50 km de route	100 000
36 ouvrages de franchissement	638 474
Travaux de 42 Km de pistes rurales à Fada	25 000
Total	763 474

Source : PUDTR

Ainsi, les infrastructures routières et canaux d'assainissement devraient permettre de faciliter la mobilité, de réduire le temps de parcours et d'améliorer le cadre de vie au profit des populations des communes bénéficiaires.

Aussi, dans toutes les localités visitées particulièrement dans la ville de Fada N'Gourma, les bénéficiaires ont salué les infrastructures réalisées et remercié le projet pour les améliorations substantielles apportées au cadre de vie.

« Nous remercions le projet pour les routes et les caniveaux qui sont en train d'être réalisés. C'est vraiment une première dans notre ville. Cela a permis de changer énormément la face de certains quartiers de Fada. Verbatim recueillie auprès d'un habitant de Fada N'Gourma. »

Quant aux centres numériques, leur réalisation contribuera à la réduction de la fracture numérique dans les zones d'intervention du projet.

11.2. Femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet

La situation financière de plusieurs femmes s'est améliorée. Au 30 juin 2023, 28 209 femmes dont 1 489 PDI ont amélioré leur revenu grâce aux interventions du projet. Ce résultat correspondant à un niveau de performance moyen de 40,3% comparativement à la cible à mi-parcours (70 000). Cette amélioration de revenu permet aux femmes d'améliorer leur condition de vie ainsi que celle de leur famille en matière d'alimentation, de santé et d'éducation.

Cette performance moyenne dans l'atteinte de cet effet est imputable au retard pris dans la mise en œuvre des infrastructures en THIMO, la mise en œuvre des AGR, les transferts de cash et les filets de sécurité productifs.

11.3. Bénéficiaires de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence pendant la période de soudure

L'action du projet a permis de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans différentes communes du Burkina Faso dans un contexte humanitaire difficile. Exécuté à travers une convention avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le projet a acquis et distribué à mi-parcours des vivres à 1 454 046 bénéficiaires dans les communes ciblées. Ce résultat traduit une très bonne performance car les cibles à mi-parcours (400 000) et finale (800 000) bénéficiaires de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence pendant la période de soudure ont été largement dépassées.

En termes de prise en compte du genre et des personnes vulnérables, les résultats enregistrés font état de 785 185 femmes bénéficiaires des vivres, correspondant à une proportion de 54% pour une cible prévisionnelle de 50%. Quant aux Personnes Déplacées Internes (PDI), elles représentent la grande majorité des bénéficiaires, soit 70,2% sur une cible en fin de projet de 30%.

Le dépassement de la cible finale dénote de l'efficacité de la stratégie de mise en œuvre de cette action à travers le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) qui possède une très grande expérience dans le domaine.

11.4. Bénéficiaires ayant reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet

Un nombre important de populations des communes urbaines et rurales ont bénéficié de services sociaux essentiels en éducation, santé et assainissement. Le PUTDR a réalisé des interventions visant à améliorer la fourniture de services de base essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, ainsi que de l'eau et de l'assainissement.

A mi-parcours, le projet a atteint un très bon niveau de réalisation avec 924 117 bénéficiaires des services sociaux essentiels. Ce résultat est largement au-delà de la cible attendue aussi bien à mi-parcours (200 000) qu'en fin de projet (350 000).

Une désagrégation des données en fonction du genre et du statut de vulnérabilité montre clairement que les objectifs prévisionnels ont été également largement atteints. En effet, les femmes et les PDI représentent respectivement 52% et 32,8% des populations bénéficiaires des services sociaux essentiels. Les effectifs des bénéficiaires sont de 480 541 femmes et 285 000 PDI.

11.5. Niveau de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements du projet

Le «Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction annuelles itératives» permet de mesurer la perception des bénéficiaires quant à la qualité et la pertinence des investissements.

Selon le rapport provisoire de l'enquête de satisfaction réalisée en 2023, les investissements réalisés par le PUDTR sont très bien appréciés par les bénéficiaires. En effet, 99,4% des enquêtés déclarent que les infrastructures réalisées répondent à leurs besoins, ce qui dépasse nettement la cible de 80%. Cette situation est liée certainement au processus d'identification des investissements qui connaît une bonne implication des bénéficiaires.

11.6. Communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires dans les principaux documents stratégiques

L'intégration du retour d'information des consultations des bénéficiaires notamment les femmes et les PDI dans les principaux documents est relativement faible. Le taux de réalisation est de 12%, ce qui est nettement inférieur à la cible de 100%. Au total, 3 communes sur 8 dont les PCD étaient échus ont pu élaborer leur Plan Communal de Développement (PCD) avec une implication des femmes et des PDI. Il s'agit de Siby, Boromo et Toma. La situation sécuritaire n'a pas permis d'élaborer les PCD dans les 5 communes (Tougan, Yaba, Bourasso, Solenzo et Bilanga) dont les PCD étaient échus.

Aussi, le projet a contribué au renforcement des capacités des cadres des communes bénéficiaires afin de leur permettre d'intégrer le retour d'information des consultations des bénéficiaires dans les principaux documents stratégiques notamment les plans communaux de développement et/ou leur budget.

Il faut également préciser que l'indicateur tel que formulé peut rendre sa mesure et la vérification de l'atteinte de la cible complexe. *Le projet pourrait utiliser comme proxy de mesure l'implication effective des populations cibles du projet dans les processus d'élaboration et de validation des budgets et/ou des plans communaux de développement.*

Tableau 36: Situation des indicateurs de l'ODP

INDICATEURS DE DEVELOPPMENT	Cible en fin de projet	Cible au 30 juin 2023	Situation au 30 juin 2023	Niveau de performance au 30 juin 2023 (Base cible 2023)	Niveau de performance au 30 juin 2023 (Base cible 2025)	Atteinte de la cible à mi-parcours
Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication (routes en toutes saisons et signal mobile à large bande)	300 000	150 000	0	0%	0%	TRES FAIBLE Cible Non atteinte
Nombre de femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet	300 000	70 000	28 209	40,3%	9,4%	FAIBLE Cible non atteinte
Nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence pendant la période de soudure	800 000	400 000	1 454 046	363,5%	181,8%	TRES BON Cible atteinte
Nombre de bénéficiaires qui ont reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet	350 000	200 000	924 117	462,1%	264%	TRES BON Cible atteinte
Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction annuelles itératives	90%	80%	99,4%	124,30%	110,4%	TRES FAIBLE Cible Non atteinte
Pourcentage de communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires dans les principaux documents stratégiques	100%	100%	12%	12%	12%	TRES FAIBLE Cible Non atteinte

Source : Document du projet

XII. ANALYSE DE LA DURABILITE

Comme son nom l'indique si bien, le PUDTR est par essence un projet d'urgence. Cependant, certaines approches et interventions sont sources de durabilité à moyen et long terme. En revanche, d'autres correspondent bien à son caractère d'urgence et ont plus un but humanitaire.

11. 1. Facteurs favorables à la durabilité

La forte implication et participation des différentes parties prenantes (centrale, déconcentrée, collectivités territoriales, ONG, OSC locales, bénéficiaires) a favorisé la mise en œuvre efficace du projet. Il ressort des entretiens réalisés que les besoins sont identifiés à la base par les populations bénéficiaires et ensuite validés à plusieurs niveaux. En effet, les besoins identifiés dans chaque commune, suivent un processus de validation par les conseils municipaux afin de s'assurer de leur cohérence avec les Plans Communaux de Développement (PCD). Ensuite, ils passent par le filtre du niveau provincial avec les services techniques déconcentrés puis les cadres régionaux de dialogue au niveau régional. Enfin, au niveau central, la planification et la validation des actions sont faites avec la participation de tous les ministères impliqués dans le projet (santé, action sociale, agriculture, infrastructure, urbanisme, etc.).

Des ateliers d'échange et de formation ont été organisés par le projet au profit des PDS afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'acteurs de mise en œuvre et de suivi.

La Stratégie de "faire-faire" utilisée par le projet est un facteur important de durabilité. Comme déjà mentionné, le projet a eu recours à plusieurs structures au niveau central, déconcentrées et locales pour l'implémentation de certaines actions. Cette stratégie contribue à valoriser ces structures de mise en œuvre et à renforcer leurs capacités qui demeureront même après la fin du projet.

Au niveau de la mise en œuvre, des protocoles d'accords ont été signés avec des structures centrales (directions techniques, ANEVE, AGETEER, AGETIB, etc.), déconcentrées, des ONGs (Laboratoire citoyen, Plan Burkina, OCADES), des projets (projets filets sociaux) afin de mettre en œuvre un certain nombre d'activités. Des ONGs locales ont été recrutées soit directement par le projet soit par l'entremise de certains partenaires de mise en œuvre afin de conduire certaines activités.

En effet, au regard du contexte sécuritaire difficile dans les zones d'intervention du projet, les partenaires de mise en œuvre du projet collaborent avec des structures locales. A titre d'exemple, Plan International Burkina Faso collabore avec l'association « Mwangaza Action », le projet Filets Sociaux collabore avec le consortium d'associations locales « ADEFAD-Asso SINI », le Laboratoire Citoyenneté a mis en place des cellules MOS (maîtrise d'œuvre sociale) et des comités de veille, l'OCADES a travaillé avec la coordination communale des femmes de Bagré et « association woossofom » de Gombougou.

En plus, les populations participent à la mise en œuvre des activités à travers les THIMO et le suivi communautaire.

La prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales et sociales aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre du projet est un gage de durabilité. L'analyse documentaire et les entretiens ont montré que conformément aux exigences de la Banque mondiale et aux textes nationaux, les Sauvegardes Environnementales et Sociales (SES) ont été prises en compte à travers l'élaboration des instruments de gestion des risques environnementaux notamment à travers le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), le plan d'engagement des parties Prenantes (PEPP), le Cadre de gestion Environnemental et Social (CGES), etc.

Concernant la mise en œuvre, la réalisation des travaux a pris en compte le programme d'atténuation, de compensation et d'optimisation des impacts potentiels du projet prévu dans le PGES du projet et les clauses contractuelles en matière d'environnement.

Plusieurs actions de renforcement des capacités aussi bien matérielles que techniques ont été mises en œuvre par le projet afin de soutenir durablement les différentes interventions.

Sur le plan matériel, on peut citer notamment, les appuis en moyens roulant aux services sociaux des collectivités territoriales, la dotation en fournitures et des consommables bureautiques (Chaises, ordinateurs, rames des feuilles, etc.) aux services techniques déconcentrés. Des renforcements de capacités techniques ont été également réalisés au profit des différents acteurs.

11. 2. Facteurs défavorables à la durabilité

La dégradation de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention du projet a limité ses interventions. Certaines infrastructures ont connu un début d'exécution mais n'ont pas pu être achevées et d'autres infrastructures dont le processus de réalisation était très avancé n'ont pas pu démarrer en raison des actions des groupes terroristes dans ces zones.

L'approche utilisée par le projet pour la mise à disposition des intrants aux agriculteurs peut se comprendre dans un contexte d'urgence mais la durabilité des résultats se pose à terme. En effet, l'octroi quasi gratuit des intrants peut maintenir les bénéficiaires dans une logique de dépendance. Il y'a lieu de réfléchir à un modèle plus durable notamment la mise en place de boutique d'intrants au niveau local.

XIII. ANALYSE DU DISPOSITIF DE MITIGATION DU RISQUE SECURITAIRE

Le PUDTR a mis en place un dispositif d'analyse et de mitigation à travers un plan de sécurité et un expert en sécurité. Le plan a pour but d'aider les décisionnaires à agir avec le maximum d'efficacité, et de préciser, dans toute la mesure du possible leurs tâches. Il est destiné à l'ensemble du personnel sous contrat de travail, et reprend des conseils de prudence et recommandations qu'il convient de lire et de suivre attentivement. Le projet dispose également en son sein d'expert en sécurité chargé de mettre en œuvre et d'actualiser le plan de sécurité.

Plusieurs actions sont menées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sécurité portent notamment sur :

- ❖ l'actualisation du plan de sécurité comme prévu dans le plan de gestion ;
- ❖ l'organisation de missions de liaison dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est afin de maintenir la liaison entre le projet et les responsables locaux en charge de la gestion de la sécurité (Gouverneur, Président de délégation spéciale, responsables services de sécurité...) et de faire de façon périodique une réévaluation de la situation sécuritaire dans les communes ;
- ❖ la réalisation de cartographie des communes dont les chantiers sont confrontés à l'insécurité (Konti et Gossi) ;
- ❖ la réalisation de cartographie du niveau de sécurité des communes du Burkina Faso en 2021 et en janvier 2023 ;
- ❖ l'actualisation régulière du plan de sécurité afin d'être en alerte permanente face à l'insécurité comme prévu dans le manuel de gestion du projet ;
- ❖ la surveillance de l'évolution de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention du projet et la fourniture des consignes sécuritaires ou mesures de mitigation correspondant aux niveaux de sécurité (faible, modéré, élevé, sévère...) aux parties prenantes du projet.

Dans l'ensemble, à travers ses analyses et conseils fournis, le dispositif sécuritaire a permis d'éviter des incidents majeurs. Ses conseils ont permis d'annuler certaines missions et d'anticiper le retour des missionnaires pour éviter les incidents. Cependant, quelques incidents sécuritaires impliquant des ouvriers sur des chantiers ont été enregistrés dans les communes de Lankoué, Solenzo et Dokuy où des menaces, des extorsions et/ou des destructions de matériel et de biens ont été perpétrés en 2022.

XIV. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

L'intégration du genre à travers l'implication, le rôle, la place des femmes et des hommes et les interrelations entre femmes et hommes est fort remarquable aussi bien dans le document du projet que dans sa mise en œuvre.

14.1. Analyse de l'intégration du genre dans la conception du projet

Dans le document de projet, on observe une bonne intégration du genre dans l'analyse du contexte, les objectifs et les indicateurs de développement, les bénéficiaires directs. Il ressort de l'analyse du contexte que les femmes sont systématiquement désavantagées dans le système éducatif et sur le marché du travail et éprouvent relativement plus de difficultés à accéder à la terre et à posséder des biens productifs. Par ailleurs, dans le contexte d'insécurité, la violence et les conflits affectent les femmes et les hommes : les hommes sont plus susceptibles de mourir des effets directs de la violence tandis que les femmes sont touchées par une insécurité constante, des risques accrus de violence basée sur le genre, y compris d'exploitation et d'abus sexuels et un manque de ressources de base.

L'objectif de développement de projet est aussi sensible au genre. Le PUDTR vise à améliorer l'accès inclusif des communautés (y compris les PDI) des zones ciblées, aux services sociaux essentiels, aux infrastructures et à l'alimentation. En ce qui concerne les objectifs spécifiques, on note que :

- deux (02) objectifs sur trois (03) de la composante 1 sont sensibles au genre : (i) l'objectif de la sous-composante 1.2 qui est de soutenir l'accès aux services, en particulier par les ménages vulnérables (populations hôtes et personnes déplacées) et (ii) l'objectif de la sous-composante 1.3 qui consiste à soutenir l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes en tant que fondement de la stabilité et de la croissance ;
- un (01) objectif sur deux (02) de la composante 2 est sensible au genre : l'objectif de la sous-composante 2.2 qui est de financer des investissements en termes d'amélioration de la prestation de services visant à renforcer la résilience de certaines villes secondaires confrontées au défi croissant des personnes déplacées à l'intérieur du pays, à une prestation de services inadéquate et à des inondations récurrentes dues au changement climatique ;
- un objectif sur deux de la composante 3 est sensible au genre : l'objectif de la sous-composante 3.1 qui consiste à accroître la résilience des ménages à travers des activités génératrices de revenus et des mesures d'inclusion productive liées à des filets de sécurité.

S'agissant des indicateurs de développement, le projet a identifié des indicateurs sexospécifiques pour mesurer l'objectif de développement et faciliter le suivi. En effet, trois (03) indicateurs d'objectifs de développement sur six (06) sont sensibles au genre. Il s'agit de :

- bénéficiaires ayant bénéficié de services sociaux essentiels améliorés grâce au projet (nombre) dont 50% de femmes ; y compris les PDI (objectif : 30 % des PDI) ;
- femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet (nombre) y compris les PDI (objectif : 30 % des PDI) ;
- communes d'intervention intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires (y compris les personnes déplacées et les femmes) dans les principaux documents stratégiques (budgets et plan de développement) (pourcentage).

Au niveau des bénéficiaires directs, le projet a intégré des différences sexo-spécifiques dans les groupes cibles. En effet, les principaux bénéficiaires, comme indiqué dans le document de projet, sont les ménages et les groupes vulnérables, les personnes déplacées, les jeunes, les associations de femmes et les collectivités abritant le projet, dans les 15 communes (rurales et

urbaines) pré-identifiées et dans d'autres communes qui seront identifiées au cours de la mise en œuvre et dont la population totale est estimée 2 000 000 d'habitants.

Cependant, une analyse faite des dix-huit (18) indicateurs de résultats intermédiaires du projet laisse apercevoir que seulement cinq (5) ont intégré le genre dans leur formulation. Pourtant, certains indicateurs tels que le « Nombre de bénéficiaires de revenus accru grâce à des activités génératrices de revenus » et le « Nombre de bénéficiaires employés par des travaux à forte intensité de main-d'œuvre » pouvaient être désagrégés selon le genre.

Aussi, le budget n'est pas sensible du genre. En effet, il est difficile d'effectuer une ventilation du budget par sexe ou par catégorie de bénéficiaires (PDI, groupes vulnérables, jeunes, etc.). Cette désagrégation insuffisante du budget limite la compréhension de la dynamique genre. Autrement dit, la planification budgétaire du projet ne montre pas comment les dépenses promeuvent l'équité de genre et quel est l'impact attendu des dépenses sur les hommes et les femmes.

14.2. Analyse de la prise en compte du genre dans l'exécution du projet

Plusieurs activités majeures menées liées notamment à la santé de reproduction et aux VBG, contribuent à améliorer le statut des femmes et des filles en améliorant leur santé, leurs perspectives d'éducation et leurs possibilités de gagner leur vie. Plus de 80% des personnes déplacées au Burkina Faso étant des femmes et des enfants de moins de 15 ans, il est essentiel de s'assurer que le soutien à la protection, y compris la protection contre la violence basée sur le genre et la protection des femmes, des filles et des jeunes, soit intégré de manière transversale dans la mise en œuvre du projet.

Ce volet est pris en charge par l'ONG Plan International Burkina Faso qui a un protocole de collaboration avec le PUDTR. L'ONG mène des actions de sensibilisation sur la santé de la reproduction, met en place des espaces SUR au profit des jeunes filles et des écoles de futurs maris pour les jeunes garçons. Elle mène des séances dans ces espaces sur différentes thématiques en lien avec la santé de la reproduction et les VBG. Elle œuvre à l'identification des cas de VBG et la prise en charge médicale et juridique des victimes. L'ONG met également à la disposition des femmes et des jeunes filles des kits de dignité. L'école des maris crée un environnement dans lequel les hommes sont en confiance pour partager et apprendre les uns des autres. Les sensibilisations dans les écoles de futurs maris apportent des changements de comportement de la part des hommes qui ont des conséquences positives sur la communauté. Toutes les activités menées par Plan Burkina permettent d'améliorer le statut des femmes et des filles en améliorant leur santé, leurs perspectives d'éducation et leurs possibilités de gagner leur vie.

Le PUDTR, en collaboration avec l'OCADES, mène des actions de formation/sensibilisation du personnel des différents prestataires et des entreprises en charge des travaux ainsi que des populations locales à travers des rencontres et causeries éducatives, animations « porte à porte », théâtres fora, émissions, spots et communications radios sur les violences basées sur le genre notamment sur les EAS/HS en lien avec la réalisation du projet. Le projet réalise beaucoup d'infrastructures et donc recrute des entreprises. Des violences basées sur le genre peuvent survenir dans les interactions des travailleurs du projet, notamment les entreprises en charge des travaux de construction, avec les bénéficiaires. La présence de ces travailleurs présente des risques d'EAS/HS et d'autres formes de VBG avec comme conséquence la propagation des IST, du VIH/SIDA, des grossesses non désirées, des avortements clandestins et même des décès notamment pour les femmes et les jeunes filles vulnérables. Aussi, les risques de harcèlement sexuel des femmes au travail par des collègues et des superviseurs existent. Comme mesures d'atténuation, le PUDTR, en collaboration avec

l'OCADES, mène des actions de sensibilisation au profit des employés (hommes, femmes) des entreprises et prestataires de services ainsi qu'au profit des populations bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes filles et garçons) y compris les PDI sur les risques d'EAS/HS et leurs probables conséquences, le code de bonne conduite, les points d'entrée au Mécanisme de Gestion des Plaintes d'EAS/HS, les services disponibles, etc.

La prise en compte des VBG est aussi matérialisée par la signature d'un code de bonne conduite. Le PUDTR fait signer un code de bonne conduite à chaque membre de son personnel et au personnel des entreprises, sous-traitants, prestataires de service et bureaux de contrôles des travaux.

Par ailleurs, il est mis en place un mécanisme des plaintes sur les VBG en marge des travaux. Il a été créé des « espaces SUR » en collaboration avec l'ONG OCADES pour permettre aux victimes/survivants-es d'exposer les problèmes de violence basée sur le genre afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge aux plans médical, psychosocial, sécuritaire, juridique/judiciaire selon l'approche centrée sur les survivant-e-s. Malgré les sensibilisations, un employé d'une entreprise a été arrêté, jugé et emprisonné pour avoir abusé d'une mineure PDI ; ce qui atteste de l'efficacité du dispositif d'alerte mis en place. L'abus a été dénoncé et le projet a mis le mécanisme en marche pour que le processus aboutisse et qu'il fasse cas école. Le fautif avait signé le code de conduite et on lui a appliqué le contenu du code.

Les femmes sont au centre du cash transfert dans le PUDTR. La stratégie adoptée par le PUDTR et les partenaires pour couvrir les besoins des ménages vulnérables se base sur une analyse de genre, qui reconnaît les femmes comme porteuses de la responsabilité primaire de nourrir et de soigner les membres des ménages et plus spécifiquement les enfants. En se concentrant sur les femmes, qui sont souvent les plus confrontées aux situations de vulnérabilité, le PUDTR est en mesure de travailler avec tous les genres afin que le cash transfert libère tout son potentiel de conduire à des changements transformateurs. On peut distinguer deux types majeurs de cash transferts dans le projet chacun conduisant à un objectif spécifique : (i) appui à la résilience de ménages vulnérables pour le projet « filets sociaux » développé sur toute la durée du projet et (ii) secours d'urgence à des ménages vulnérables en période de soudure en collaboration avec le PAM.

L'intégration du genre dans les cash transferts un élément fondamental observé par la mission et à plusieurs niveaux. Dans le ciblage, les cash transferts sont basés sur une analyse solide des besoins de tout le ménage mais plus spécifiquement des besoins des femmes et des enfants. C'est sur cette base que les kits de paiement sont définis. De façon opérationnelle, les cash transferts sont faits aux femmes mais profitent à tout le ménage. Pour les ménages qui sont constitués du mari et des enfants (au motif d'un divorce ou de décès de la femme), c'est le mari qui reçoit les transferts. Le ciblage sexospécifique utilisé par le projet s'explique par le fait que les femmes sont plus susceptibles de dépenser des transferts pour le bien du ménage, tandis que les hommes sont plus susceptibles de les dépenser pour d'autres tentations. Ce ciblage renforce le rôle des femmes et a un impact positif sur l'égalité de répartition du pouvoir décisionnel.

Les femmes bénéficiaires de cash transferts se sentent plus indépendantes, plus autonomes et mieux à même d'exprimer leurs besoins. En vue d'éviter que les impacts sexospécifiques et les changements dans le processus décisionnel ne compliquent les relations au sein des ménages bénéficiaires de cash transferts, le projet filets sociaux met l'accent sur la sensibilisation et la protection des femmes. En effet, le système de cash transfert aux femmes peut menacer les normes traditionnelles de la masculinité et perturber ainsi la dynamique conjugale au sein des ménages. En effet, dans la société rurale burkinabé, la femme est encore considérée comme étant très dépendante de l'activité de l'homme pourvoyeur de son ménage, et la sécurité alimentaire des ménages est fortement tributaire du rendement du travail agricole masculin.

L'implication des hommes dans les sensibilisations et les formations conduit à un processus de changement des normes sociales et permet la création, par les hommes, d'espaces pour une plus grande prise de décision des femmes.

Les cash transferts sont conçus pour transformer durablement les rôles spécifiques de genre. En effet, pour être plus efficace, les cash transferts sont associés à d'autres interventions pour développer à long terme des objectifs d'égalité de genre. En marge des transferts monétaires, les femmes bénéficient de séances de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive, l'hygiène, l'assainissement, l'appui psychosocial, la capacité d'adaptation, l'éducation financière, la protection de l'enfant, le développement de la petite enfance, etc. Par ailleurs, elles sont appuyées à s'organiser en petits groupes et à élire en leur sein de mères leaders par groupe. Ces mères leaders sont formées et sensibilisent les autres. S'il y a des difficultés, ce sont les mères leaders qui relaient les informations à Plan International Burkina Faso. Le fait que les femmes reçoivent directement les transferts, elles deviennent plus conscientes de leur rôle dans la prise de décision au niveau des ménages et de la communauté dès la réception du transfert.

Les cash transferts sont conçus pour accroître les capacités des femmes à être autonomes sur le long terme. En effet, plusieurs femmes bénéficiaires de cash transfert utilisent une partie du transfert monétaire pour lancer leurs propres activités génératrices de revenus ou pour acheter des moyens de production. Cela contribue à des impacts positifs à long terme sur les problèmes de genre. Elles sont également formées par le projet en production et transformation dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, en couture, en mécanique, en restauration, en teinture, en tissage, sur la réalisation des jardins nutritifs, etc. Les cash transferts contribuent à un changement positif et transformateur pour les rôles de genre car ils sont faits pour améliorer les chances de relèvement, d'autonomie et de résilience des femmes telles que la capacité d'une aide dans les activités génératrices de revenus ou d'épargne. Les interventions cash transferts au profit des femmes permettent donc des changements à long terme pour l'empowerment économique, la résilience ainsi que des rôles et relations de genre plus positifs et plus durables. Les séances de sensibilisation dans les familles favorisent les changements positifs d'attitude au sujet des rôles des femmes, y compris au sujet de la prise de décision dans le domaine financier.

Les cash transferts sont conçus pour protéger les femmes. Une des manières de protéger les femmes est de les aider à satisfaire leurs besoins essentiels. En effet, il est largement accepté que quand une personne satisfait ses besoins essentiels grâce aux transferts monétaires, elle est moins vulnérable aux risques, comme les VBG et moins encline à se tourner vers des stratégies d'adaptation négatives qui augmentent ses risques, comme le sexe de survie ou le mariage des enfants. Les cash transferts protègent des dangers liés au genre.

L'approche programmatique du PUDTR visant l'amélioration de la résilience des populations bénéficiaires, intégrant des mesures d'urgence et des mesures de développement, a un grand potentiel d'incorporation des actions transformatrices par rapport à la problématique genre. En effet, le développement d'AGR au profit des femmes, des jeunes, des PDI et des personnes vivantes avec un handicap, permettra l'amélioration de leur statut économique. Elles pourront participer aux dépenses courantes de leur ménage, à la prise en charge financière des besoins des enfants et auront surtout une autonomie financière. Ces éléments constituent un résultat majeur que devait atteindre le projet à travers sa mise en œuvre. Les principales activités réalisées dans ce sens sont la réalisation de deux études d'identification des opportunités d'AGR dans les 25 communes cibles du projet. Parallèlement à ces études, le projet a entrepris le lancement d'actions à gains rapides en matière d'AGR avec vingt (20) associations féminines ayant déjà des expériences éprouvées en la matière et actives dans la zone d'intervention. Des formations sur diverses thématiques (techniques de production,

comptabilité simplifiée, recherche de débouchés, embouches, etc.) ont été dispensées aux membres des associations. Par ailleurs, des sessions d'accompagnement ont permis à chacune des 20 associations de se doter d'un plan d'affaire simplifié. Les besoins en équipements des associations ont été définis dans les plans d'affaires. Les spécifications techniques des différents équipements en vue du lancement de la procédure d'acquisition ont été définies en concertation avec les bénéficiaires.

La main d'œuvre féminine contribue à la réalisation des travaux HIMO. Ainsi, il était prévu que l'amélioration des routes rurales et la construction d'autres infrastructures routières seront faites suivant l'approche à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) et favoriseront la participation des femmes afin d'accroître leur capacité et leur emploi. Dans ce cadre, le PUDTR travaille avec des entreprises et des bureaux d'études recrutés. Ces derniers recrutent et forment des hommes et des femmes qui participent à la réalisation des infrastructures. L'accent est mis sur les PDI et les femmes dans le recrutement de la main d'œuvre locale. Ce choix a permis de privilégier la création d'emploi et surtout de renforcer les capacités dans les villages et d'augmenter la cohésion sociale. Les personnes participent à toutes les étapes de la réalisation des ouvrages ; elles travaillent ensemble et avec les entreprises, elles réalisent l'importance de la participation des communautés à la prise de décisions concernant les infrastructures à réaliser et la façon de les gérer.

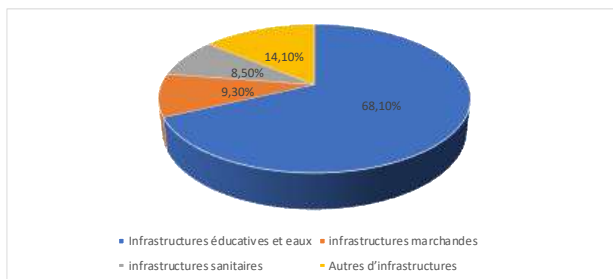
XV. ANALYSE DU SUIVI COMMUNAUTAIRE

Le suivi communautaire, implémenté dans le cadre de la mise en œuvre du projet, a permis de mettre en place des comités de suivi communautaire chargés de suivre l'exécution des activités du projet, afin de favoriser le respect des délais et la qualité des ouvrages et des prestations. Le suivi communautaire mis en œuvre dans le cadre du PUDTR a été confié à l'ONG Laboratoire Citoyennetés qui a conduit le processus à travers cinq (05) étapes, à savoir (i) la sélection des OSC et la mise en place des comités composés de cinq (05) membres provenant de deux (02) Organisations de la Société Civile (OSC) locales recrutées par appel à candidature., (ii) le renforcement des capacités des membres des comités sur la collecte des données électroniques, notamment à travers la plateforme kobocollect, pour leur permettre de prendre en charge efficacement leur rôle de suivi (iii) la conception du questionnaire afin de recueillir les données probantes sur la perception des bénéficiaires, la pertinence et qualités des infrastructures. Au total, 18 comités de suivi communautaire ont été mis en place dans 18 communes¹⁹ d'intervention du PUDTR. Ces 18 comités sont tous fonctionnelles.

Sur la période sous revue, l'ensemble des comités de suivi ont réalisé un important travail dans le suivi des réalisations sur le terrain. Au total, le suivi communautaire a porté notamment sur 66 infrastructures, dont 39 dans la Boucle du Mouhoun, 26 à l'Est et 1 dans le Centre-Est.

La répartition des infrastructures suivies par type se présente comme suit.

Graphique 1 : Répartition des infrastructures suivies



Source : Rapport de suivi communautaire

En outre, les comités de suivi communautaire ont appuyé le Laboratoire Citoyennetés (LC) pour la réalisation d'une enquête/étude sur le suivi communautaire à travers la collecte des données dans 15 communes d'intervention du PUDTR. Les principaux résultats sur la perception des bénéficiaires sont :

- ❖ 93% des enquêtés ont déclaré que les infrastructures réalisées répondent à leurs besoins. Ce résultat s'explique par le caractère participatif qui a guidé le choix des infrastructures réalisées par le projet. Une analyse comparée des régions indique que ce taux est sensiblement le même dans les régions de l'Est (91,5%) et de la Boucle du Mouhoun (93,5%) ;
- ❖ Dans l'ensemble des régions, parmi ceux qui ont visité les infrastructures réalisées, 11,1% ont remarqué des imperfections. L'on note que c'est dans la région de la Boucle du Mouhoun que les imperfections ont été le plus enregistrées avec 12,6% des cas contre 5,6% dans la région de l'Est. Par ailleurs dans l'ensemble, l'on retient que le taux de dénonciation est faible car seulement 9,6% des personnes enquêtées ayant observé des imperfections les ont dénoncées auprès des autorités.

Un des faits saillants des résultats du suivi communautaire est la méconnaissance du projet par les bénéficiaires du projet dans les zones d'intervention. En effet, 61,4% des populations bénéficiaires enquêtées ont déclaré ne pas connaître le projet. Cette faible visibilité des actions du projet serait imputable à l'insuffisance des actions de communication menées par le projet. Précisons que cette faible communication est due à la stratégie adoptée par le projet du fait du

¹⁹ Bagré, Bilanga, Bogandé, Bomborokuy, Coalla, Dokuy, Fada, Gombousgou, Kouka, Manni, Sanaba, Solenzo, Tougan, Yaba, Zonsé, Nouna, Bourouso et Lankoué

contexte sécuritaire. L'UCP précise que cette faible communication est due à une stratégie adoptée par le projet au regard du contexte sécuritaire.

Il ressort des entretiens que les comités de suivi communautaire ont relevé une appropriation du processus de suivi communautaires par les comités mis en place. Cependant, ils font face à la situation sécuritaire qui ne favorise pas leur travail. De plus, ils disposent de capacités insuffisantes pour mener efficacement le travail de suivi.

XVI. PERFORMANCE EN MATIERE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La mise en œuvre des recommandations de la Banque en matière des sauvegardes environnementales et sociales représente un maillon essentiel de la mise en œuvre global du projet. Le PUDTR est classé dans la catégorie environnementale et sociale à, risque élevé. Cela se justifie du fait de l'importance élevé de plusieurs risques et impacts environnementaux et sociaux telles les expropriations foncières, les risques sécuritaires et sanitaires, les risques de d'exploitation et d'abus/harcèlements sexuels et autres formes de violences basées sur le genre, les risques de pollutions de l'environnement par des déchets solides et liquides divers dont les déchets biomédicaux, les pesticides, etc. Cet état active les normes environnementales et sociales (NES) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10 du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et les textes nationaux en matière de protection de l'environnement et d'expropriation.

16.1. Analyse de la prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales

Dans la conception du projet, les sauvegardes environnementales et sociales ont été prises en compte conformément aux exigences du cadre environnemental et social de la Banque Mondiale et aux textes nationaux en matière de protection et de gestion de l'Environnement ainsi que l'expropriation. En effet, des instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux appropriés ont été élaborés, divulgués au public au Burkina Faso et publiés sur le site Web de la Banque mondiale ; une des conditions d'entrée en vigueur de l'accord de financement du Projet. Il s'agit notamment du Plan d'engagement environnemental et social (PEES), du Plan de mobilisation des parties prenantes (PEPP), du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Cadre de Politique de Réinstallation des personnes affectées par le projet (CPRP), des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), du Plan hygiène, santé, sécurité, environnement (PHSSE), du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et du Plan d'Action sur la prévention et la réponse des Violences Basées sur le Genre (PAVBG).

Aussi, le projet a bénéficié de la collaboration du Ministère en charge de l'environnement qui s'est traduit par la désignation d'un représentant du ministère chargé du dossier PUDTR depuis la phase d'élaboration du Projet, la préparation, recrutement des consultants pour la réalisation des rapports de CGES et CPRP et leur validation.

En termes d'activités planifiées, les communes avaient anticipé les activités de sauvegardes à travers leurs plans d'actions. Il s'agit entre autres de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire) dans l'exhaure et l'éclairage, la prise en compte du genre, les activités éducatives sur les VBG, les cash transferts aux personnes vulnérables, la réalisation de latrines, la mise en place des comités de gestion de plaintes, les AGR aux PDI, etc.

Ces instruments ont permis de créer un environnement idéal pour la mise en œuvre efficace en matière de sauvegardes environnementales et sociales.

Cependant, avec la phase complémentaire du projet qui implique l'aménagement d'une superficie relativement importante de bas-fonds, il serait nécessaire pour le projet de faire un état de référence de certains paramètres environnementaux (eau de surface, eaux souterraine, qualité des sols, etc.) avant la mise en exploitation des sites pour permettre d'apprécier l'impact de l'utilisation éventuelle de pesticides par les producteurs dans leurs efforts de maîtriser les ravageurs et autres nuisibles. Analyse de la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales

La performance en matière de sauvegarde environnementale et sociale du PUDTR est jugée satisfaisante malgré quelques insuffisances. Les travaux à chaque fois se sont réalisés

en prenant en compte le programme d'atténuation, de compensation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs prévus dans les PGES chantiers des sous projets et les clauses contractuelles en matière d'environnement ; ce qui a permis une intégration harmonieuse du projet dans son environnement.

En effet, chacune des réalisations a fait l'objet d'un screening environnemental et social dont la conclusion a permis d'élaborer les outils essentiels de sauvegardes environnementales et sociales. Ainsi, 477 screening environnemental et social, 7 Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et 35 Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) ont été élaborés assorties de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que plus de 310 Prescriptions Environnementale et Sociale (PES) et 33 Plans d'Action de Réinstallation (PAR). Il faut noter par ailleurs l'UCP/PUDTR a obtenu de la Banque le regroupement des études E&S par type d'infrastructures et par aire géographique. Cette flexibilité a permis de réduire le nombre d'instruments spécifiques préparés et de gagner en efficacité dans la mise en œuvre des activités.

Aussi, la libération des emprises et le démarrage de tous travaux physiques d'une infrastructure par les entreprises a été conditionnée par l'élaboration, la mise en œuvre effective des PAR et la validation des preuves de mise en œuvre par la BM. Cette conditionnalité a eu pour effets la mise en œuvre apaisée des sous projets avec moins de plaintes et d'incidents d'arrêts des travaux par les communautés. Selon les données disponibles, la mise en œuvre effective de 15 PAR a permis de toucher 1033 Personnes Affectées par le Projet (PAP) dont 92% des personnes indemnisées.

Au-delà des compensations en espèces liées aux pertes de terres, de revenus, de productions, d'arbres, 314 PAP vulnérables ont été appuyés en kits de production agricole, en vivres et en appui pour l'obtention de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB). Cependant, dans le processus de mise en œuvre des PAR par l'UCP a été confronté à quelques difficultés notamment les recensements des PAP souvent complémentaires et la nécessité de requérir les Avis de Non-Objection (ANO) de la Banque mondiale avant d'effectuer ces paiements additionnels. A cela s'ajoute les PAP qui attendent le déploiement des engins sur les sentiers avant de commencer à libérer les emprises. De manière globale, on note le long circuit de validation des rapports de SE&S par la Banque mondiale dû en partie à la qualité de certains rapports produits par les consultants, ce qui a un effet sur le démarrage des travaux. Il s'avère nécessaire de mieux anticiper les études et alléger les procédures de validation des rapports afin d'éviter/minimiser les éventuels retards.

Tableau 37 : Situation des PAP des PAR mis en œuvre

Infrastructures	PAP recensées	Effectif des PAP indemnisées	Effectif des PAP restant à indemniser	Taux d'indemnisation des PAP	Observations
PAR Caniveaux (Infrastructures assainissement)	742	721	15	97%	06 PAP absentes lors des inventaires 09 PAP injoignables
PISTES (Infrastructures de communication)	149	91	58	61%	10 PAP injoignables 05 PAP n'ayant pas de CNIB valide ; 03 PAP en déplacement à l'extérieur du pays 01 PAP non identifié ; 01 Cas de décès 38 PAP en entente
CSPS (Infrastructures de sante)	7	3	4	43%	4 PAP injoignables/ Numéros de transfert non confirmés.
CEG (Infrastructures éducation)	31	30	1	97%	1 PAP injoignables/ Numéros de transfert non confirmés.
Bas-fonds	60	60		100%	
Sites maraichers	54	54	0	100%	
TOTAL	1033	949	73	92%	

Source : Rapports de mise en œuvre des PAR/ <https://www.finances.gov.bf>

L'analyse des données de passation de marchés met en exergue une prise en compte systématique des mesures de sauvegardes environnementales et sociales. Ainsi, les mesures environnementales et sociales ont été intégrées dans plus 290 dossiers d'appels à concurrence (DAO) et des contrats passés avec les entreprises. Le projet a également mis l'accent sur le suivi des contrats afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de ces mesures. A cet effet, avant le début des travaux, les experts du projet s'assurent de la mise en œuvre des mesures suivantes :

- ❖ la revue des PGES des chantiers des entreprises ;
- ❖ la vérification des assurances des entreprises ;
- ❖ la dissémination des codes de bonne conduite incluant les aspects de Qualité-Hygiène-Sécurité et Environnement (HQSE) et de Violence Basée sur le Genre (VBG) et leur signature,
- ❖ la prise en compte des spécialistes HQSE dans le personnel technique des entreprises et la main d'œuvre locale pour les travaux,
- ❖ la signalisation et les dispositifs de dissuasion de l'excès de vitesse autour des chantiers,
- ❖ le respect du port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) (casques, gants, chaussures de sécurité, masques de protection) et la sensibilisation des employés pour une meilleure prise en compte de l'Hygiène, Santé, Sécurité au travail.

En outre, un suivi rapproché est effectué par les experts en sauvegardes environnementales et sociales au niveau des Antennes régionales du PUDTR, de l'UGP/PUDTR, les points focaux GEMS au niveau des communes et des spécialistes SES des bureaux contrôle avec rapports périodiques et l'organisation de réception des réalisations prenant en compte les sauvegardes environnementales et sociales.

La mise en œuvre des PGES et des PES a permis également une compensation de l'impact de l'exploitation des sites sur le couvert végétal. Le reboisement à travers une plantation d'espèces utilitaires dont le suivi (protection et arrosage) est assuré par les entreprises. Quant aux déchets liquides et solides générés par la réalisation des sous projets, des infrastructures de gestion de ces déchets ont été réalisées (fosses septiques, aire de vidange, aire de lavage avec systèmes de traitement d'eau usée, système d'assainissement individuel composé de blocs de latrines) conformément aux exigences du cadre environnemental et social et à la législation nationale en matière de protection de l'environnement.

Dans la mise en œuvre du projet, le PUDTR dispose d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) conformément aux exigences du Cadre Environnementale et Sociale (CES) de la Banque Mondiale. Trois (03) niveaux de gestion des plaintes sont prévues à savoir le niveau local ou villageois, le niveau communal et le niveau national. Les plaintes de type 1, 2,3 sont enregistrées dans un registre et traités par les Comités de Gestion des Plaintes (COGEP) du niveau village au niveau national. Par contre, les plaintes de niveau 4, notamment les incidents d'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS) signalés qui sont de nature sensible, sont référés immédiatement aux services de VBG et transférés directement au niveau national du sous-projet pour appliquer les démarches administratives plutôt que de trouver une résolution au niveau communautaire, et le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours.

Au demeurant, le requérant a la possibilité et le choix du niveau pour soumettre sa plainte en se déplaçant ou en appelant les membres des COGEP, des OSC désignées, du personnel des Antennes ou de l'UCP.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Mécanisme de gestion des plaintes, plusieurs comités de gestion des plaintes ont été mis en place dans la zone d'intervention du projet et les capacités des membres renforcées. Au total, vingt-cinq (25) comités départementaux (COGEP-D) et 133 comités villageois²⁰ de gestion des plaintes ont été mis en place et sont fonctionnels. L'ensemble des vingt-cinq (25) comités départementaux (COGEP-D) ont été formalisés par la prise d'arrêtés portant sur la création, la composition, les attributions et le fonctionnement des COGEP/D par chacun des Préfets de département. Aussi, les membres de l'ensemble des comités (COGEP/D et COGEP-V) ont été formés sur « l'enregistrement et le traitement des plaintes » ainsi que leurs rôles et responsabilités en vue d'une meilleure opérationnalisation du système de gestion des plaintes du projet.

En plus, un comité interdépartemental a été mis en place dans la région du Centre-Est (Bagré) ainsi que 13 comités villageois dans le cadre des travaux de routes bitumées de Bagrépôle.

En outre, avec l'appui de l'experte SIG du projet et de la Banque, une plateforme (GEMS)²¹ pour la géolocalisation des plaintes a été développée et mis en ligne. Elle a permis de recueillir et de traiter diligemment les différentes plaintes reçues.

Les plaintes EAS/HS liées au projet sont traitées par l'ONG OCADES qui a mis en place un dispositif performant de remontée des plaintes basées sur du personnel endogène du niveau village (Base Case Manager) au niveau communal (Case Manager). Cependant, on note une faible synergie avec Plan Burkina qui traite les plaintes EAS/HS hors PUDTR et qui a sous-traité avec Mwangaza Action. En effet, 04 plaintes ont été enregistrées et traitées à Fada avec l'ONG OCADES et après vérification faite par l'UCP, aucun des cas enregistrés n'était lié au projet. Aussi, OCADES intervient l'identification des cas de VBG à leur prise en charge tandis que l'intervention de Plan Burkina se limite de l'identification au référencement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des PAR, une équipe mixte composée d'agents de Coris Money, de l'UCP, des membres du COGEP et les représentants des OSC des communes concernées a été mis en place pour enregistrer et traiter les plaintes. Ainsi, le PUDTR, Coris Money, les membres des OSC désignées tout comme les membres du COGEP ont assuré la relance téléphonique des PAP pour vérifier la réception effective du message notifiant le transfert, l'exactitude du montant reçu et l'existence d'éventuelles difficultés de retrait des sommes reçues. Cette synergie d'actions entre les différents acteurs impliqués dans le processus du paiement a permis de résoudre rapidement les difficultés rencontrées et à la faveur des PAP.

Le mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le projet a été très performant car non seulement il est fortement utilisé par les populations mais aussi il a permis de résoudre la quasi-totalité des plaintes enregistrées. En effet, sur l'ensemble des trois (03) d'intervention (Est, Boucle du Mouhoun et Centre-Est), la fonctionnalité du dispositif de gestion des plaintes a permis d'enregistrer dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet un total de 497 plaintes. Le nombre de plaintes reçues conforte la pertinence du mécanisme mis en place et évite que les populations fassent recours à des moyens non conventionnels de résolution des différends. En outre, ce nombre dénote une bonne communication auprès des populations cibles sur le mécanisme de gestion des plaintes.

Aussi, sur l'ensemble des plaintes reçues, 492 plaintes ont été résolues, correspondant à un niveau de performance de 99%. On note 5 plaintes non résolues du fait que ces plaignants sont

²⁰ 94 comités villageois au niveau de la Boucle du Mouhoun et 39 au niveau de la région de l'Est

²¹ Geocapacitation enabling monitoring and supervision.

injoignables. Cette performance atteinte dans le traitement des plaintes est imputable à l'efficacité du dispositif mis en place.

16.2. Insuffisances en matière des sauvegardes environnementales et sociales

Malgré les efforts qui sont faits pour une meilleure intégration des questions environnementales et sociales et les nombreux acquis en matière de sauvegarde environnementales et sociales, des insuffisances ont été constatées. Les principales se situent au niveau de la validation des rapports d'études, la surveillance environnementale et sociale par l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) et le respect des clauses environnementales par certaines entreprises.

En effet, le temps mis pour valider les études varie de 6 mois à 12 mois. Aussi, les arrêtés de conformité avant le démarrage des travaux n'ont pas pu être produits car aucune session COTEVE n'a été tenue mais de simples autorisations ont permis de démarrer les travaux. Cette flexibilité de la part de l'ANEVE est un couteau à double tranchant quand on sait que la validation peut apporter des améliorations dans la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales. Aussi, l'ANEVE n'a pu assurer le suivi environnemental et social externe que dans le cadre du sous projet de bitumages de routes Bagrépôle. Cela s'explique par la lenteur constatée dans le processus d'approbation des rapports et de délivrance des avis de conformités environnementale et sociale des sous projets. Cependant, un protocole est en discussion actuellement entre l'ANEVE et le PUDTR en vue de lui permettre d'assurer sa mission de suivi E&S externe des activités du projet. A cela, s'ajoute le non-respect par certaines entreprises des clauses environnementales et sociales intégrées dans les contrats. En effet, les entreprises et bureaux de contrôle ont été sensibilisés avant la mise en œuvre des investissements du Projet. Cependant, il a été constaté le non-respect des clauses relatives au recrutement de spécialistes HSE et expert en développement social dans les équipes, au respect du port des EPI, etc.

Les principales faiblesses au niveau du mécanisme portent notamment sur le non-respect des délais de traitement de certaines des plaintes, l'insuffisance des ressources financières allouées à la gestion des plaintes au profit des membres des COGEP et l'absence de numéros dédiés à la réception des plaintes. En effet, les membres des COGEP surtout les femmes se plaignent des appels tard la nuit et souvent en mode vidéo, de la faiblesse des ressources financières pour la tenue des sessions COGEP et les sorties d'interview des plaignants dans les délais pour certaines plaintes.

Il faut noter également la faible synergie entre OCADES et Plan Burkina dans le traitement des plaintes liées aux EAS/HS. En plus, la situation sécuritaire dans certaines zones n'a pas permis le bon fonctionnement des comités de gestion des plaintes.

XVII. LECONS APPRISES

Le PUDTR a fait l'objet d'une grande flexibilité tant dans la planification que dans la mise en œuvre de ses actions ; ce qui a favorisé les performances enregistrées. En raison de cette flexibilité, des réajustements ont pu être faits au niveau des PTBA pour prendre en compte des nouvelles activités non prévues comme les aménagements des pistes, la réalisation d'études ne disposant pas des financements au profit du ministère des infrastructures, la réalisation d'ouvrage de franchissement. Sur le plan des marchés publics, des allègements des procédures et démultiplication des centres de passation de marché (DMP, MOD) ont été faits pour tenir compte du contexte d'urgence qui nécessite une célérité dans la passation des marchés. Aussi, certaines insuffisances relevées sur le terrain ont pu être rapidement corrigées, il s'agit notamment de la prise en compte des leaders communautaires (autorités religieuses et coutumières).

Le processus de mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales (SES), intégrant l'ingénierie sociale bien que très important pour assurer une réalisation et une utilisation paisible et durable des investissements, a contribué à rallonger les délais de réalisation. Ce processus qui permet la consultation et la mobilisation sociale inclusive autour de la planification et la réalisation des investissements et qui conditionne même leur réalisation prend souvent beaucoup de temps. Il s'avère nécessaire de mieux anticiper afin d'éviter les éventuels retards.

L'implication de toutes les parties prenantes a été décisive dans la réussite du projet. En effet, la plupart des acteurs rencontrés ont salué l'effort du projet pour l'implication des différentes composantes des zones d'intervention notamment les collectivités territoriales, les structures déconcentrées, les OSC locales et les populations à travers leurs participations au processus de planification, de programmation, de mise en œuvre et de suivi.

L'approche du « faire-faire » utilisée dans la mise en œuvre du projet a favorisé l'atteinte des résultats enregistrés dans ce contexte très difficile marqué par l'aggravation de l'insécurité, empêchant l'accès à certaines zones d'intervention. Le projet a signé plusieurs protocoles avec des structures étatiques, des organisations du système des Nations Unies, des projets, des ONG nationales et locales pour la mise en œuvre de certaines actions. Cela a permis la mise en œuvre de plusieurs actions alors que l'accessibilité des zones d'interventions était devenue problématique.

Le système de suivi diversifié à plusieurs échelons a permis d'assurer la qualité des réalisations et de réduire les délais. En plus du suivi exercé par l'Unité de Coordination du Projet, d'autres dispositifs complémentaires ont été mis en place afin de rendre compte de l'effectivité des actions sur le terrain et permettre des mesures correctives. Il s'agit notamment, du suivi communautaire, du suivi réalisé par les COGES, du suivi des comités de gestion des plaintes, du suivi réalisé par les STD et par les bureaux de contrôle.

Les Comités de Gestion des Plaintes (COGEP) ont été très utiles à l'avancée des actions du projet. En effet, face à certaines réticences des populations, les actions de sensibilisation entreprises par ceux-ci ont permis à la population de comprendre et de libérer les contours des ouvrages et des sites d'aménagements des bas-fonds dans ces communes bénéficiaires.

Le paiement diligent des factures par le projet a grandement joué dans l'exécution financière et physique de celui-ci. En effet, malgré plus de six (06) mois de suspension des décaissements, le projet connaît un bon niveau de décaissement et d'exécution. Des entretiens avec plusieurs entreprises sur le terrain, il est ressorti que les paiements de leurs factures se font avec diligence, ce qui permet des avancées significatives dans la réalisation des travaux.

XVIII. SYNTHÈSE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

L'insécurité a limité grandement la mise en œuvre du projet dans plusieurs communes. Il ressort en effet qu'une part importante des activités du projet n'ont pas pu être démarrées ou ont été arrêtées prématurément à cause de l'insécurité. La situation sécuritaire qui était moyenne au démarrage du projet est apparue « sévère » dans la plupart des communes initiales. Au regard de la situation sécuritaire, la probabilité de réalisation de plusieurs cibles apparaît faible. *Il est nécessaire de procéder à une actualisation des cibles non atteignables et celles déjà dépassées.*

Les insuffisances liées à la distribution des intrants notamment la distribution tardive dans certaines communes (parfois après le début de la campagne). Il est ressorti également des entretiens que parfois, les intrants peuvent arriver tôt mais mettent du temps à être distribués. *Il est approprié de diligenter l'acquisition et la distribution des intrants aux populations au plus tard en début mai de chaque année et veiller à la qualité des sacs.*

L'insuffisante communication entre le projet et certains bénéficiaires. Les focus group réalisés avec les représentants des associations bénéficiaires ont mis en évidence quelques incompréhensions de ces organisations sur la concordance des besoins exprimés et du matériel reçu. Cette situation serait liée au processus d'arbitrage qui a permis de rationaliser les besoins exprimés par les populations. *Il est nécessaire de renforcer la communication durant tout le processus, allant de l'identification des besoins à la réalisation des actions en passant par les différentes phases de validation en tenant compte du contexte sécuritaire.*

Les insuffisances relatives au système de suivi-évaluation. Il s'agit de la non-formalisation du système de suivi-évaluation, des faiblesses aux niveaux de certains indicateurs (formulation, définition, cohérence entre indicateurs de développement et indicateurs intermédiaires), la non-actualisation de la théorie de changement avec les changements apportés par le financement additionnel. *Il est nécessaire de disposer d'un manuel de Suivi-Evaluation, d'affiner les indicateurs nécessitants et de compléter la théorie du changement.*

Les difficultés en matière de passation et d'exécution des marchés. L'exécution du projet a été également limitée par certaines contraintes malgré les mesures d'allégements prises pour diligenter la passation des marchés. Il s'agit notamment de la lenteur de certains prestataires pour fournir les pièces administratives contractuelles, le long délai des évaluations des offres lié principalement à l'indisponibilité de certains acteurs et à la non autorisation des retraites pour les évaluations, l'insécurité dans la plupart des communes d'exécution du projet, entraînant les changements de site avec pour conséquence des incidences d'exécution des marchés telles que la passation des avenants à répétitions ou des résiliations des contrats.

Des incompréhensions sont également perceptibles entre le projet et la DCMEF chargée de valider le processus. Selon le projet, la DCMEF mettrait beaucoup de temps pour valider les dossiers soumis. A contrario, selon la DCMEF, le projet soumettrait un très grand nombre de dossiers à la fois ; ce qui ne permet pas un traitement rapide comme souhaité. Aussi, la part des cotations est très importante (50,8%), soit 193 sur 380 marchés passés. Cette situation serait source d'une surcharge de travail relativement élevée, bien que se justifiant par la nécessité d'aller vite au regard de l'urgence. *Il serait nécessaire de mettre en place un cadre de dialogue régulier entre le projet et la DCMEF pour faciliter la passation des marchés nécessitant leurs avis et de poursuivre la sensibilisation et les renforcements des capacités des autres acteurs déjà engagés avec le projet.*

La non-actualisation des sauvegardes environnementales et sociales pour prendre en compte les activités du financement complémentaire notamment la distribution des engrais chimiques. Aussi, dans le domaine de la santé, certaines dimensions comme la gestion

des déchets n'ont pas été prise en compte. *Il serait utile d'élaborer un plan de gestion des nuisibles afin de minimiser et contrôler le rejet et l'utilisation de substances dangereuses. Aussi, des incinérateurs de grandes capacités dans les CSPS et des centres de gestion des déchets seraient un plus dans l'assainissement et la prévention des pollutions.*

Le démarrage des travaux sans l'obtention des arrêtés de conformité du Comité Technique sur les Evaluations Environnementales (COTEVE), ce qui peut nécessiter des ajustements importants plus tard. Cette situation expliquée par une combinaison de facteurs notamment les délais relativement longs (entre 6 et 12 mois, voire plus) pour valider les études SES et la non-tenue des sessions du COTEVE. La simple autorisation donnée par l'ANEVE pour le démarrage des travaux peut être « un couteau à double tranchant » car bien que permettant d'avancer sur les travaux, la validation ultérieure peut apporter des améliorations dans la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales. *Il est nécessaire de travailler à réduire les délais de validation des rapports du côté de Banque mondiale et d'anticiper pour la validation des études par l'ANEVE.*

Le non-respect par certaines entreprises des clauses environnementales et sociales intégrées dans les contrats. En effet, les entreprises et bureaux de contrôle ont été sensibilisés avant la mise en œuvre des investissements du Projet, mais il ressort le non-respect des clauses relatives au recrutement de spécialistes environnementalistes et sociaux dans les équipes, le respect du port des EPI, la signalisation des sentiers entraînant des incidents moins graves heureusement. *Il importe de renforcer le suivi des entreprises prestataires pour un respect des clauses environnementales et sociales.*

Des réajustements de certains tracés pendant l'exécution des travaux a nécessité un recensement additionnel de PAP dont le nombre est jugé élevé et a entraîné des coûts supplémentaires au niveau du budget initial alloué pour la pris en charge des compensations dans le PAR initialement élaboré dans le cadre du sous projet d'assainissement de la ville de Fada. Une note explicative a été élaboré par l'UCP et validé par la BM en vue la compensation de ces PAP. Cela a nécessité une mise à jour du rapport de mise en œuvre du PAR qui a été également transmis à la banque.

Comme proposition pour les futurs chantiers, le consultant chargé de veiller à la mobilisation simultanée du consultant chargé des études de SES (NIES/PAR) et du cabinet chargé de l'étude technique en vue de mieux baliser les tracés et gérer efficacement les différentes optimisations du tracé.

Le temps d'indemnisation des populations relativement long. Cette situation est source de quelques plaintes.. *Il faudrait diligenter les indemnisations des personnes affectées en vue de minimiser la survenue des plaintes.*

Ces différentes recommandations ont servi à produire un plan d'action opérationnel pour faciliter la mise œuvre et le suivi des desdites recommandations. Outre le rappel des difficultés et recommandations, il présente les actions à mettre en œuvre, les échéances et les personnes responsables.

Tableau 38 : Plan d’actions opérationnel de mise en œuvre des recommandations

N	Principales difficultés et contraintes	Recommandations	Actions	Échéances	Responsables
1	Faible probabilité de réalisation de certaines cibles en raison de l’insécurité	Procéder à une actualisation des cibles non atteignables et celles déjà dépassées	Mettre en place un comité restreint comprenant les experts du projet	Fin décembre 2023	UCP (Coordonnateur)
			Faire une proposition d’actualisation des cibles	15 janvier 2024	UCP (expert en suivi-évaluation)
			Organiser une réunion de la validation des nouvelles cibles par le comité technique	15 février 2024	UCP (Coordonnateur)
			Organiser une réunion de validation des nouvelles cibles par le comité de pilotage	Fin février 2024	UCP (Coordonnateur)
2	Insuffisante communication entre le projet et certains bénéficiaires	Renforcer la communication durant tout le processus, allant de l’identification des besoins à la réalisation des actions en passant par les différentes phases de validation.	Organiser des rencontres d’échanges avec les bénéficiaires sur leurs préoccupations au niveau local	Fin janvier 2024	UCP (Antennes régionales)
			Maintenir une communication permanente avec les bénéficiaires sur les changements apportés	Permanente	UCP (Antennes régionales)
3	Les insuffisances relatives au système de suivi-évaluation	Disposer d’un manuel de SE, d’affiner les indicateurs nécessitants et de compléter la théorie du changement.	Elaborer un manuel de suivi-évaluation	Fin janvier 2024	UCP (Expert en suivi-évaluation)
			Valider les propositions sur l’amélioration du cadre de résultat (définition des indicateurs, cohérence entre objectif de développement et objectifs intermédiaires)	Fin janvier 2024	UCP (Expert en suivi-évaluation)
			Actualiser le cadre de résultats avec les nouvelles propositions validées	Fin janvier 2024	UCP (Expert en suivi-évaluation)

N	Principales difficultés et contraintes	Recommandations	Actions	Échéances	Responsables
			Produire et valider un canevas type de rapports du projet	Fin janvier 2024	UCP (Expert suivi-évaluation)
			Compléter la théorie de changement du projet	Fin janvier 2024	UCP (Expert suivi-évaluation)
5	Les difficultés en matière de passation et d'exécution des marchés	Faciliter le processus de passation des marchés par la mise en place un cadre de dialogue régulier entre le projet et la DCMEF pour faciliter la passation des marchés nécessitant leurs avis	Tenir des rencontres régulières entre le projet et la DCMEF	Mensuelle	UCP (Expert en marchés publics)
		Poursuivre la sensibilisation et les renforcements des capacités des autres acteurs déjà engagés avec le projet.	Organiser des rencontres de sensibilisation des acteurs impliqués dans la passation et l'exécution des marchés	Trimestrielle	UCP (Expert en marchés publics)
			Organiser des sessions de renforcement des capacités au profit des acteurs impliqués dans la passation et l'exécution des marchés	Trimestrielle	UCP (Expert en marchés publics)
6	La non-actualisation des mesures de SES pour prendre en compte les activités du financement complémentaire notamment la distribution des engrais chimiques	Actualiser les SES pour prendre en compte les activités du financement complémentaire notamment la distribution des engrais chimiques	Elaborer un plan de gestion des nuisibles afin de minimiser et contrôler le rejet et l'utilisation de substances dangereuses.	Fin février 2024	UCP (Expert en SES)
7	Temps de validation long rallongé à cause des vases et viens sur les observations	Travailler à réduire les délais de validation des rapports du côté de Banque mondiale	Organiser une rencontre avec les prestataires des nouvelles études sur les leçons et expériences tirées	En continu (dès que les études sont lancées)	UCP (Expert en SES)

N	Principales difficultés et contraintes	Recommandations	Actions	Échéances	Responsables
			des difficultés de validation des rapports		
8	Le démarrage des travaux sans l'obtention des arrêtés de conformité du COTEVE	Faciliter la validation des études par l'ANEVE	Finaliser le protocole annuel de suivi environnemental de l'ANEVE	Fin décembre 2023	UCP (Expert en SES),
			Tenir des ateliers régionaux de validation des rapports après des enquêtes terrain des directions régionales en charge de l'environnement	Fin décembre 2023	UCP (Expert en SES),
9	Le non-respect par certaines entreprises des clauses environnementales et sociales intégrées dans les contrats	Renforcer le suivi des entreprises prestataires pour un respect des clauses environnementales et sociales	Tenir des séances de sensibilisations sur les SES entre les Assistants en SES et les entreprises au niveau terrain	Mensuel	UCP (Expert en SES)
10	L'insuffisance dans le recensement des PAP lors de l'élaboration des PAR qui n'a pas permis dans certains cas de prendre en compte tous les PAP	<i>Renforcer le processus de recensement des PAP lors de l'élaboration des PAR</i>	<i>Faire une contre-expertise des PAR, avant leur mise en œuvre, afin d'éviter les plaintes et les arrêts de travaux une fois démarrés</i>	En continu (avant la mise en œuvre de chaque PAR)	UCP (Expert en SES)
11	Le temps d'indemnisation des populations relativement long (souvent lié à la non-fonctionnalité des numéros, validité des CNIB et le déplacement des PAP dû à l'insécurité)	Mettre en place des mécanismes pour faciliter l'indemnisation des populations pour permettre un démarrage rapide des travaux	Anticiper la vérification de la fonctionnalité des numéros et la validation des CNIB des PAP	Continu	UCP (Expert en SES)
			Signer un protocole de collaboration avec l'ONI (antennes régionales) pour faciliter l'établissement des CNIB des PAP	Fin décembre 2023	UCP (Expert en SES)

CONCLUSION

L'évaluation à mi-parcours du PUDTR avait pour objectif de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet, d'identifier les contraintes et difficultés ayant limité la conduite des actions et de faire des propositions pour une amélioration de l'exécution du projet. Les analyses ont permis de mettre en évidence des résultats importants.

Il est ressorti que plusieurs facteurs internes et externes ont affecté la mise en œuvre du projet notamment l'insécurité qui a entraîné l'inaccessibilité de plusieurs communes d'intervention. Au total, 37,1% des activités du projet n'ont pas pu démarrer ou ont été arrêtées en raison de l'aggravation de la situation sécuritaire, soit 368 activités sur un total de 992 activités.

La mise en œuvre globale a été jugée bonne avec un taux moyen de réalisation de 60,9 % par rapport aux objectifs à mi-parcours et 57,4% par rapport aux objectifs finaux. Ce niveau de performance est grandement expliqué par les résultats atteints au niveau de deux (02) composantes, en l'occurrence, la composante 1 « Amélioration de l'offre aux services sociaux de base » (92,3%) et la composante 4 « Engagement citoyen et gestion du projet » (75%). Quant à la composante 3 « Relance économique et autonomisation au niveau communautaire », le niveau de performance est moyen (49%). Enfin, pour ce qui est de la composante 2 « Amélioration la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine », un faible niveau de performance (27,3%) a été atteint à mi-parcours même si des perspectives d'embellie sont perceptibles au regard des actions en cours

En plus de l'aggravation de l'insécurité, d'autres raisons comme les longs délais de passation des marchés, le temps mis pour la validation des études SES, les retards pris par les entreprises sur le terrain, les retards de décaissement dus notamment à la suspension de 6 mois liés aux changements anti constitutionnels, etc. contribuent à expliquer les faibles performances au niveau de certaines composantes et sous composantes.

Le projet a également une bonne organisation à même de lui permettre d'atteindre ses objectifs. Aussi, les différentes instances mises en place connaissent une bonne représentativité à même de favoriser de bonnes décisions. Aussi, le Système de Suivi-Evaluation (SSE) a bien fonctionné et a permis de suivre l'ensemble des indicateurs. Des outils nécessaires ont été développés et un dispositif performant de collecte, d'analyse et de rapportage mis en place.

Sur le plan de l'efficacité, les délais de passation et d'exécution des marchés sont apparus relativement longs. Aussi, la part des marchés de cotation est relativement importante, ce qui peut alourdir la charge de travail et contribuer à ralentir l'exécution de différentes actions.

Plusieurs effets ont été également mis en évidence. Il s'agit notamment de la distribution de vivres à 1 454 046 de bénéficiaires dans les communes ciblées et de la fourniture à 924 117 personnes de services sociaux essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, ainsi que de l'eau et de l'assainissement.

Le suivi communautaire et la gestion des plaintes ont généré des résultats appréciables notamment le suivi de 66 infrastructures et la résolution de la quasi-totalité des plaintes enregistrées.

Aussi, plusieurs insuffisances mises en évidence ont permis la formulation de plusieurs recommandations. Il s'agit notamment (i) du renforcement de la communication, (ii) de la mise en place un cadre de dialogue régulier entre le projet et la DCMEF, (iii) de la poursuite de la sensibilisation et du renforcement des capacités des autres acteurs sur les marchés, (iv) de l'actualisation des mesures de SES pour prendre en compte les activités du financement complémentaire, (v) de la réduction des délais de validation des rapports de SES, (vi) de la facilitation de la validation des études par l'ANEVE, (vi) du renforcement du suivi des

entreprises prestataires pour un respect des clauses environnementales et sociales, (vii) du *renforcement du processus de* recensement des PAP lors de l'élaboration des PAR, (viii) de la mise en place de mécanismes pour faciliter l'indemnisation des populations pour permettre un démarrage rapide des travaux, (ix) de l'actualisation des cibles non atteignables et celles déjà dépassées, (x) de l'affinement des indicateurs le nécessitant.

BIBLIOGRAPHIE

- Ministère de l'Economie, des finances et du développement, Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso, juin 2017
- Ministère de l'Economie, des finances et du développement, Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR) / manuel d'exécution du projet, mars 2021 ;
- Ministère de l'Economie, des finances et du développement, Projet de Référentiel national de développement 2021-2025, juillet 2021
- Ministère de l'Economie, des finances et du développement, Plan d'Action de la Transition, mars 2022 ;
- Rapport spécifique de l'Etat d'opérationnalisation du mécanisme de gestion des réclamations, plaintes, doléances et suggestions du PUDTR, Juin 2023
- Conseil régional de l'Est, Plan Régional de Développement, décembre 2018
- Conseil régional de la Boucle du Mouhoun, Plan Régional de Développement, 2023-2027
- Commune de Fada N'Gourma, Plan Communal de Développement de Fada N'Gourma, 2019-2023, décembre 2018
- Commune de Dédougou, Plan Communal de Développement, 2015-2029, septembre 2015
- Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), Janvier 2023
- Groupe de la Banque mondiale, Stratégie du Groupe de la Banque mondiale Fragilité, conflits et violence 2020–2025
- Rapport suivi communautaire dans 15 communes d'intervention du PUDTR, juillet 2023
- Ministère de l'Economie, des finances et du développement, Projet d'Urgence de développement territorial, et de résilience, Mécanisme de gestion des plaintes du projet, Février 2020
- Aide-Mémoire, Troisième Mission d'Appui à la mise en œuvre 19 – 28 septembre 2022 ;
- Situation sécuritaire dans les communes d'intervention du projet, 03 au 09 juillet 2023
- Fiches descriptives des indicateurs du cadre de résultats, juillet 2021
- Documents environnementaux du PUDTR (PEES et PEPP) ;
- Situation des investissements par commune PUDTR, 2023
- Rapport d'activités PUDTR, 2021
- Rapport d'activités PUDTR, 2022
- Rapport d'activités PUDTR, 2023
- Compte rendu du Comité Technique

Annexe 1 : Liste des communes initiales et additionnelles d'intervention du PUDTR

N°	Région/Communes	Communes Initiales /Communes Additionnelles	Date de démarrage
I	Région de la Boucle du Mouhoun		
1	Tougan	CI	Mars 2021
2	Nouna	CI	Mars 2021
3	Bomborokuy	CI	Mars 2021
4	Solenzo	CI	Mars 2021
5	Kouka	CI	Mars 2021
6	Sanaba	CI	Mars 2021
7	Yaba	CI	Mars 2021
8	Lankoué	CI	Mars 2021
9	Bourasso	CI	Mars 2021
10	Dokuy	CI	Mars 2021
11	Boromo	CA	Déc 2021
12	Fara	CA	Déc 2021
13	Poura	CA	Déc 2021
14	Siby	CA	Déc 2021
15	Dédougou	CA	Déc 2021
16	Toma	CA	Déc 2021
II	Région de l'Est		
17	Fada N'Gourma	CI	Mars 2021
18	Bilanga	CI	Mars 2021
19	Bogandé	CI	Mars 2021
20	Coalla	CI	Mars 2021
21	Manni	CI	Mars 2021

N°	Région/Communes	Communes Initiales /Communes Additionnelles	Date de démarrage
22	Diabo	CA	Déc 2021
23	Diapangou	CA	Déc 2021
24	Tibga	CA	Déc 2021
25	Yamba	CA	Déc 2021
III	Région du Centre-Est		
	Bagré	CI	Déc 2021
IV	Région Centre-Sud		Juin 2022
V	Région Centre		Juin 2022
VI	Région Plateau Central		Juin 2022
VII	Région Centre-Nord		Juin 2022
VIII	Région Sahel		Juin 2022
IX	Région Nord		Juin 2022
X	Région Centre-Ouest		Juin 2022
XI	Région Hauts Bassins		Juin 2022
XII	Région Cascades		Juin 2022
XIII	Région Centre-Ouest		Juin 2022

Annexe 2 : Cadre de résultats commenté

Cadre de résultats
PAYS : Burkina Faso

Projet d'urgence de développement territorial et de résilience au Burkina Faso

Objectifs de développement du projet
 L'AOP proposée vise à améliorer l'accès des communautés participantes (y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays) aux infrastructures essentielles et aux services sociaux essentiels dans certaines régions.

Indicateurs des objectifs de développement des projets

Nom de l'indicateur	PBC	Base de référence	Objectifs intermédiaires				Objectif final PUDTR	Objectif final PUDRT+FA
			1 (2021)	2 (2022)	3 (2023)	4 (2024)		
Accès aux infrastructures critiques								
Nombre de bénéficiaires ayant accès aux infrastructures de communication (routes en toutes saisons et signal mobile à large bande) (Nombre)		0	0	100 000	150 000	200000	300 000	300 000
Nombre de femmes bénéficiaires ayant amélioré leurs revenus grâce au projet (Nombre)		0.00	0.00	40 000	70000	100000	150 000	300 000
dont 30% sont des PDI (Nombre)				12 000	21000	30000	45 000	90 000
Accès aux services sociaux essentiels								

Bénéficiaires de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence pendant la période de soudure (Nombre)				400000	400 000		0	800 000
dont 50% de femmes (Nombre)				200000	200 000		0	400 000
dont 30% sont des personnes déplacées (Nombre)				120000	120 000		0	240 000
Nombre de bénéficiaires qui ont reçu des services sociaux essentiels améliorés grâce au projet (Nombre)		0	0	150 000	200000	250000	350000	350000
dont 50 % sont des femmes (Nombre)		0	0	75 000	100000	125000	175000	175000
dont 30% sont des PDI (Nombre)		0	0	45 000			105000	105000
Participation des communautés sélectionnées (y compris les PDI)								
Taux de satisfaction exprimé par les bénéficiaires pour les investissements dans les projets sur la base des réponses aux enquêtes de satisfaction annuelles itératives (Pourcentage)		0	0	75	80	85	90	90
Inclusion de tous les groupes de la communauté								
Communes intégrant le retour d'information des consultations des bénéficiaires (y compris les personnes déplacées et les femmes) dans les principaux documents stratégiques (budgets et plan de développement) (Pourcentage)		0	0	100	100	100	100	100
Indicateurs de résultats intermédiaires par composante								
Nom de l'indicateur	PBC	Base de référence	Objectifs intermédiaires				Objectif final	
			1	2	3	4		
Améliorer l'offre de services sociaux de base								

Nombre d'infrastructures sociales nouvellement construites ou réhabilitées (éducation et santé) (Nombre)	0	0	50	90	100	105	105
Système simplifié d'approvisionnement en eau potable et forages communautaires pour l'eau potable équipés de l'énergie solaire (Nombre)	0	0	55	135	150	160	160
Centre de réponse aux SGBV soutenu pour fournir des soins intégrés dans les communes bénéficiaires (Pourcentage)	0	0	80	90	95	100	100
Personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé et de nutrition (Nombre)	0	0	25 000	50000	100000	200000	200000
Dont nombre de femmes/filles	0	0				100000	100000
Dont nombre d'enfants ayant reçus des services nutritionnels	0	0				25000	25000
Dont nombre d'accouchements assistés par du personnel de sante qualifié	0	0				5000	5000
Elèves bénéficiant d'un apprentissage direct amélioré (Nombre)	0	0	25 000	50000	75000	100000	100000
Dont nombre de femmes/filles							33000
Écoles et centres de santé dotés d'un personnel et d'équipements adéquats (Pourcentage)	0	0	80	85	90	95	95
Reprise économique et autonomisation au niveau communautaire							
Nombre d'infrastructures économiques construites ou réhabilitées par le projet (Nombre)	0	0	100	300	400	520	620
Bénéficiaires de revenus accrus grâce à des activités génératrices de revenus (Nombre)	0	0	50 000	80 000	100 000	200 000	400 000

Bénéficiaire participant à des formations aux compétences de la vie courante ou aux moyens de subsistance (Nombre)	0	0	2000	4 000	5 000	7 000	15 000
Nombre de jeunes femmes (Nombre)	0	0	1000	2 000	3 000	4 000	4 000
Agriculteurs atteints avec des actifs ou des services agricoles (Nombre)						0	100 000
Dont nombre de femmes						0	50 000
Engagement citoyen et gestion du projet							
Communes disposant d'un budget et d'un comité de gestion dédiés aux infrastructures financées par le projet (Pourcentage)	0	0	70	80	90	100	100
Nombre de communes bénéficiaires disposant d'un mécanisme fonctionnel de recours et de gestion des conflits (Nombre)	0		15			15	15
Revenu annuel des communes bénéficiaires (pourcentage)	0	0	3	5	10	15	15
		0	0				
Griefs reçus et traités par le biais du système GRM du projet (Pourcentage)	0	0	85	90	95	100	100
Améliorer la connectivité physique et virtuelle et la résilience urbaine							
Routes rurales ou interurbaines réhabilitées ou améliorées en routes toutes saisons résistantes au climat (Kilomètres)	0	0	250	550	700	1100	1100
Construction ou curage d'un canal d'évacuation des eaux pluviales dans les zones inondables des communes urbaines bénéficiaires (en kilomètres)	0	0	25	50	75	100	100
Bénéficiaire employé par des travaux à forte intensité de main-d'œuvre (Nombre)	0	0	50000	75000	100000	100000	100000

Commune bénéficiaire disposant d'au moins un centre numérique (Pourcentage)		0	0	80	80	90	100	100
--	--	---	---	----	-----------	----	-----	-----

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Région du Centre (Ouagadougou)

N°	Structure	Nom & Prénom du répondant	Fonction	Téléphone	E-mail	Date d'entretien
1	PUDTR	SOME/OUEDRAOGO Rachel	Experte en suivi-évaluation	70620236	3rachelouedraogo@gmail.com	08 août 2023
2	PUDTR	DOUSSA Souleymane	Expert en capital humain	70270210	doussa.souleymane@gmail.com	08 août 2023
3	PUDTR	SANOUE Sié Chokail	Expert en développement rural	78827254	sanouchokail@yahoo.fr	08 août 2023
4	PUDTR	KIMA/ABGA Pascaline	Experte sécurité alimentaire et nutritionnelle	70270860	abga_p@yahoo.fr	08 août 2023
5	PUDTR	KI/OUEDRAOGO Irène	Spécialiste en communication	70726097	ouediro4@yahoo.fr	08 août 2023
6	PUDTR	KI Harouna	Expert en sécurité	71 01 36 90	kiharouna@yahoo.fr	09 août 2023
7	PUDTR	BASSOLE Wilfried	Coordonnateur	70254612	mbassole@yahoo.fr	09 août 2023
8	PUDTR	TRAORE/ NAYAGA Evelyne	Experte SIG, Gems	70 22 24 26	evelynayaga@yahoo.fr	09 août 2023
9	PUDTR	OUOBA Moara	Expert en violence basée sur le genre	70 10 00 92	ouobnoel@yahoo.fr	08 août 2023
10	PUDTR	YAMEOGO Thomas	Spécialiste en environnement	76 43 17 34	yamthom@yahoo.fr	12 août 2023
	PUDTR	OUATTARA Toua	Expert en Passation des Marchés	76 00 83 20	touabetos@yahoo.fr	12 aout 2023

N°	Structure	Nom & Prénom du répondant	Fonction	Téléphone	E-mail	Date d'entretien
11	Plan International Burkina Faso	SANOUE Zézouma Philippe OUÉDRAOGO Fatimata	Coordonnateur national chargé du PUDTR Comptable	70656990 70 22 47 54	philippe.sanou@plan-international.org fatimata.ouedraogo@plan-international.org	04 août 2023
12	Ministère des infrastructures	BANGAGNAN Halidou	DG pistes rurales, point focal PUDTR	75789775/ 70034400	halidou.bnagagna01@gmail.com	04 août 2023
12	Ministère des infrastructures	KOTE Hamadou, KAMBIRE Sié	DG infrastructures routières Point focal PUDTR	70 25 84 29 74 33 36 55	hamadou.koit@gmail.com s.kambire2010@yahoo.fr	04 août 2023
13	Ministère des infrastructures	YE Douawere	DG de la normalisation et des études techniques	73476183	douawereye@yahoo.fr	04 août 2023
14	Projet Filets sociaux	LANKOANDE Y. Kadidiatou	Chargée études et planification	70 10 02 81	bualihanla@yahoo.fr	07 août 2023
15	Association Laboratoire Citoyenneté	BADINI Ivette TIONO Bie	Chargée de programme PUDTR Chargé de programme PUTDR	70689100, 78 89 03 86	yvana_2000@yahoo.fr , tiono_2008@live.fr	07 août 2023
16	AGRODIA	ZARE Djamila, BARRY Djenéba	Chargée de communication Secrétaire caissière	70 56 78 28 56 16 09 48	zare.djamila@yahoo.fr , sissoko_djnba@yahoo.fr	07 août 2023
17	SONATER	NIKEMA Jean Calixte COULIBAKY Stanislas	Directeur infrastructures et aménagements agricoles Chef de service infrastructures	71122852 72 72 78 17	jean_caliste20202@hotmail.com , bstancoulibaly@yahoo.fr	07 août 2023
18	ACOMOD	COULIBALY Ladji	DAF, point focal PUDTR	71 03 78 27	coulibalyladji84@gmail.com	08 août 2023

N°	Structure	Nom & Prénom du répondant	Fonction	Téléphone	E-mail	Date d'entretien
19	UNPSB	KI Valentin	Comptable	70 36 99 6	unpsburkina1@yahoo.com	08 août 2023
20	AGETEER	HODONOU Albert	Chef de service/ chef de projet		E-mail : ahodonou@ageteer.bf	09 août 2023
21	AGETIB (Protocole réalisation rurales) pistes	YONI EMMANUEL	Point focal	70207217		Par email
22	Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU)	SANOU Daouda		70112663		

Région de la Boucle du Mouhoun

1°	Structure	Nom & Prénom du répondant	Téléphone	E-mail	Date d'entretien
2	MEFP/ Antenne régionale	TRAORE B. JEAN ROBERT	70 02 00 82	traorebjrobert@yahoo.fr	07 août 2023
3	Direction régionale de l'Agriculture	BAYALA Lionel	71032105	albericlionel@gmail.com	07 août 2023
4	Direction Régionale Education Primaire	PARE Ambroise	76574041		07 août 2023
5	Direction Régionale de l'enseignement Secondaire	KY Clément	lementkcl@yahoo.fr	lementkcl@yahoo.fr	11 août 2023
6	Direction régionale de la solidarité, de l'Action Humanitaire, de la	BAMBARA Hamidou PIKBOUGOUM Justin	71 45 63 68 76 35 24 74		08 août 2023

	Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille		71 78 24 01		
7	Projet filets sociaux, Responsable Suivi-évaluation	NIKIEMA Lamoussa	76 70 16 82	lamsonnikiema @yahoo.fr	09 août 2023
8	Ex-maire de Dédougou	KONDE Karim LOMBOZO	70 23 44 07 /74 52 76 79		09 août 2023
9	Président de la Délégation Spéciale	TOUGFO Dieudonné	70 58 89 80		11 août 2023
10	Centre d'écoute	Mme TOE	70681171		11 août 2023
11	Direction régionale de l'eau et de l'assainissement	SANOU/Ilboudo Pélagie	72 37 59 60		08 août 2023
12	Direction régionale de la santé	SANOU Aboubacar	70 70 46 52		09 août 2023
13	Direction Régionale des infrastructures	TONI Losseni	70 99 79 67		11 août 2023
14	Direction régionale de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat	OUATTARA Yaya	70 83 16 45	Youseh311084 @gmail.com	08 août 2023
15	Direction régionale de l'Environnement	OUATTARA Brahma	70 79 72 14		07 août 2023

Région de l'Est

N°	Structures	Nom & Prénom	Téléphone/Numéro	Date d'entretien
1	DREP/Chef d'Antenne régionale (EST)	SANKARA Rasmané	76 71 55 98/72 01 28 65	07 août 2023
2	Assistant SES/Antenne Régionale PUDTR EST	BILA Hamidou	73837276	07 août 2023

3	Assistant SES/Antenne Régionale PUDTR BMH	SAWADOGO Issouf	60077414	07 août 2023
4	DRB	GANABA Ousmane	70 22 76 10	07 août 2023
5	DRCMEF	MOULMA Zakaria	66 46 95 48	07 août 2023
6	DRI	LOUARI Justin	70 25 54 66	08 août 2023
7	DRD		76 92 22 65	08 août 2023
8	Tresorier Régional	SANKARA Ambroise	70 11 25 45/76 60 10 93	08 août 2023
9	DRARAH Est	OUEDRAOGO Sidiki	70 88 47 97	08 août 2023
10	DRARAH Est	PAKODTOGO Mandé	70098980	09 août 2023
11	Directeur régional de l'Education EST	NATAMA Kayaba	62 62 62 39	11 août 2023
12	Directeur régional de l'Eau et Assainissement EST	ZONGO Evariste	60 98 44 26	10 août 2023
13	Directeur régional de l'Eau et Assainissement EST	NATAMA Djingré	70224176	11 août 2023
14	Directeur régional de l'Eau et Assainissement EST	BANAO Bakary	70945203	11 août 2023
15	Directeur régional de l'Action Sociale et du genre EST	OUEDRAOGO Yacouba	70 72 21 28	09 août 2023
16	Directeur régional de la Santé EST	YARBANGA Mahamadi	76 60 19 32	09 août 2023
17	Directeur des services médicaux/CHR FADA	Dr WANGRAWA René	70099309	10 août 2023

18	ICP (Infirmier chef de poste)	ILBOUDO	67 87 72 66	08 août 2023
19	Directeur régional des infrastructures EST	SERE Yacouba	70 84 69 12	08 août 2023
20	Directeur régional de l'Urbanisme EST	ZERBO Tolo Thomas	78 18 63 56	09 août 2023
21	Directeur régional de l'Environnement	NIKIEMA Romuald	71 61 35 71	11 août 2023
22	DR Environnement/service préservation de l'environnement	BORO Ousseni	76662969	11 août 2023
23	OCADES CARITAS/SED Fada N'Gourma	THIOMBIANO Jean	65 59 63 72	09 août 2023
24	Président de la Délégation Spéciale	IDANI K. Jérôme	70 44 23 12	07 août 2023
25	SG Mairie Fada	MAIGA Abdoul-Kabir	52 71 44 89	08 août 2023
26	DIRCAB PDS FADA	OUOBA	75096506	09 août 2023
27	Centre d'écoute au sein des DP	OUEDRAOGO Jean Paul	70 33 74 97	09 août 2023
28	AGRODIA (Point focal)	DIENDERE Saidou		10 août 2023
29	Membres mécanismes de gestion des plaintes/Fada	SOULAMA Raissa	70 35 12 94	10 août 2023
30	Membres mécanismes de gestion des plaintes/Fada	TIRA Germain	70 29 37 56	09 août 2023
31	PDS Diabo	GUIRA S. Lazare	75 33 44 77	09 août 2023
32	PDS Tibga	KOMASSERE Ouango Antoine	73 32 92 06	09 août 2023

33	PDS Diapangou	YOUMA Jean	70 09 72 22	09 août 2023
34	SG/DS Bilanga	TRAORE Maxime	70 95 36 04	09 août 2023
35	2ième vice-président	GUIDA Pierre	76 83 90 23	09 août 2023
36	PDS Bogandé	PARE Taugolo	55 86 33 03	09 août 2023
37	PDS Coalla	GANSONRE Abdourazac	70 95 69 67	09 août 2023
38	PDS Manni	NIKIEMA Lassané	76 21 66 54	09 août 2023
39	NIPAB		78 01 07 26	10 août 2023
40	GETRAB		71 64 97 68	10 août 2023
41	ATLANTIS Immobilier /CST		67 12 40 55	10 août 2023
42	EKS/DT	BELEMBAGO Patrick	55 41 39 12	09 août 2023
43	EKS	MAHAMANE N Haidara	76 22 11 78	09 août 2023
44	ECW		78 07 50 40	09 août 2023
45	ECR BTPI		76 63 39 77	09 août 2023
46	ATP/ZOTIMSOM	YABRE Hyacinthe	71553237/77270812	09 août 2023
47	SONAF/MONDIAL TRANSCO		06 86 97 97	09 août 2023
48	ATLANTIS (HIMO)			10 août 2023
49	NIPAD GETRAB			10 août 2023
50	BAC ING/Contrôle	NASSOURI Charles	77713131	10 août 2023

51	Entreprise travaux multiservice/Goulmou Bati	LOMPO Rémi	71908682	10 août 2023
52	Expert SES PUDTR	YAMEOGO Thomas	76431734	12 août 2023
53	ENTREPRISE/GTRAB	KAPIOKO Rodrigue	71 64 97 68	12 août 2023
54	ANEVE/Point focal PUDTR	BATIONO Sebastien	70012690	12 août 2023
55	(Chef de chantier Entreprise NIPAB)	Bassirou BAKABE	65 96 38 94	
56	(Conducteur de Travaux Entreprise GETRAB)	Romeo KAPIOKO	71 64 97 68	
57	(Directeur des travaux Atlantis IMMOBILIER / CST)	Bienvenu KABORE	67 12 40 55	
57	(Conducteur de Travaux Entreprise EKS).	Mahamane HAIDARA	76 22 11 78	
58	(Conducteur de Travaux Entreprise ECW).	Jonathan Samuel PARE	78 07 50 40	
59	(Directeur des travaux ECR-BTP).	Salif SAWADOGO	76 63 39 77	
60	(Directeur de Travaux Entreprise ATP / ZOMTISSOM).	Hyapinthe YABRE	71 55 32 37	
61	(Directeur de Travaux SONAF / MONDIAL TRANSCO).	Babacar THIAM	06 86 97 97	
62	(Chef de la mission de Contrôle)	Pascal OUEDRAOGO	70 73 66 15	

Focus group

Focus group 1 DEDOUGOU	Projet filets sociaux	TRAORE Oliviette	<u>Mère leader, bénéficiaires des cash-transferts</u>	01 97 61 75
	Animateur (ADEFAD-Asso SINI)	OUEDRAOGO Issoufou	<u>Agent de projet</u>	67 06 85 00
Focus group 2 DEDOUGOU	SCOOP/Benkadi	COULIBALY Jeannette	<u>Membre</u>	74 86 49 40
	Association des femmes pour la paix et la cohésion sociale	DEMBELE Sangé	<u>Membre</u>	53 28 31 43
	SCOOP /Wend-Raabo	PORGO Noufou	<u>Membre</u>	51 54 28 48

Annexe 4 : Situation des activités non réalisées pour raison d'insécurité

Communes	Activités non réalisées pour raison d'insécurité	Activités totales	Part en %	Communes	Activités non réalisées pour raison d'insécurité	Activités totales	Part en %
Solenzo	33	53	62,3	Boromo	0	21	0
Yaba	20	69	29,0	Bourasso	19	55	34,5
Toma	21	24	87,5	Bomborokuy	18	63	28,6
Tougan	18	66	27,3	Yamba	19	19	100
Siby	0	23	0	Mani	19	29	65,5
Sanaba	46	71	64,8	Fada	2	47	4,3
Pourra	0	19	0,	Diapangou	0	28	0
Nouna	12	49	24,5	Diabo	0	25	0
Lankoué	20	44	45,5	Coalla	19	38	50
Fara	0	22	0	Bogandé	16	35	45,7
Kouka	9	74	12,2	Bilanga	18	36	50
Dédougou	0	21	0	Tibga	18	23	78,3
Dokuy	10	38	26,3	TOTAL	354	992	35,7

Source : Situation des investissements dans les communes d'intervention du projet

Annexe 5 : Les communes identifiées pour les entretiens et focus group par région

Région	Communes	
Centre	Ouagadougou	Toutes les interventions du projet
Boucle du Mouhoun	Dédougou	
	Tougan	
	Toma	
	Kouka	
	Lankoué	
Est	Fada N'Gourma	
	Bogandé	
	Diabo	
Centre-Est	Bagre	
	Gounghin	
Centre-Ouest	Nebielianayou	
	Reo	
Cascades	Niangoloko	
	Sindou	
Centre-Nord	Barsalogho	
	Pissila	

Annexe 5 : Guides entretien réalisés

EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET DU PROJET URGENCE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE RESILIENCE (PUDTR)

Cet entretien est réalisé dans le cadre de l'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PUDTR. Il ne vous prendra que quelques minutes. Toutes les données collectées resteront strictement confidentielles. Nous vous remercions de votre franche collaboration.

A L'ENDROIT DE L'UNITE DE COORDINATION DU PROJET

IDENTIFICATION

Structure :

Nom et prénom de l'interviewé (e) :

Fonction de l'interviewé (e) :

Téléphone de l'interviewé (e) : □□□□□□□□.E-mail :

Date de l'interview :

IMPLICATION

Dans quelle mesure les parties prenantes (ministères, collectivités territoriales, etc.) et les bénéficiaires ont –ils été impliqués dans la planification du projet ?

Dans quelle mesure les parties prenantes (ministères, collectivités territoriales, etc.) et les bénéficiaires ont –ils été impliqués dans l'identification des actions à réaliser par le projet ?

Comment les parties prenantes (ministères, collectivités territoriales, etc.) et les bénéficiaires sont –ils impliqués dans la mise en œuvre du Projet ?

PERTINENCE

Le PUDTR contribue-t-il ou s'aligne-t-il sur les priorités nationales de développement ? référencez les différents référentiels de développement auxquels, le projet contribue à l'atteinte des résultats....

EFFICACITE

Quelle est votre appréciation de la mise en œuvre des différentes composantes du Projet ?

Quels sont les facteurs externes qui ont été favorables à la mise en œuvre du projet ? Pour chacun des facteurs, expliquer comment ils ont influencé la mise en œuvre du projet ?

Quels sont les facteurs externes qui ont été défavorables à la mise en œuvre du projet ? Pour chacun des facteurs, expliquer comment ils ont influencé la mise en œuvre du projet ?

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, PILOTAGE, SUIVI EVALUATION

Quelle est votre appréciation du dispositif institutionnel du projet ? Tous les acteurs importants sont-ils pris en compte ? Tous les acteurs jouent ils correctement leur rôle ? (Forces et faiblesses) ?

Comité de pilotage

UGP

Etc.

Comment le dispositif institutionnel actuel favorise-t-il la mise en œuvre du PUDTR ?

De façon spécifique, quelle appréciation faites-vous de la coordination du projet ? forces et faiblesses ? points d'amélioration ?

Quelles appréciations faites-vous de la collaboration avec le bailleur ? Des pratiques au niveau du partenaire financier ont –ils contribué à accélérer ou à freiner la mise en œuvre du projet ?

Quelles appréciations faites-vous du dispositif de suivi évaluation du projet ? Forces et faiblesses ? points d'amélioration ?

Le dispositif de suivi communautaire fonctionne-t-il de manière efficace ? Quelles sont les forces et faiblesses ? points d'amélioration ?

GESTION DES RISQUES

Le projet dispose-t-il d'un dispositif de gestion des risques ? Si oui, le décrire.

Le dispositif de gestion des risques a-t-il fonctionné de manière efficace ? Forces et faiblesses ? points d'amélioration ?

Quelles actions ont été entreprises pour l'analyse et le suivi des risques ? Comment les recommandations issues de la gestion des risques ont-elles été mises en œuvre ?

Quelles améliorations suggérez-vous en matière de gestion des risques ?

ANALYSE DE L'EFFICIENCE

Les activités ont-elles été réalisées selon le planning initial ?

Quelles sont les principales causes des retards éventuels ?

Dans quelle mesure les ressources ont-elles été utilisées de manière optimale dans l'obtention des résultats ?

Les stratégies de mise en œuvre favorisent-elles une utilisation efficiente des ressources ?

MARCHES PUBLICS

Quelles appréciations faites-vous du niveau de mise en œuvre des plans de passation des marchés ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Les procédures de passation des marchés sont-elles respectées ?

Les délais de passation de marchés sont-ils respectés ?

ANALYSE DES EFFETS

Par composante, des changements ou début de changement sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires directs ou finaux ? (Amélioration des connaissances, changement des pratiques, augmentation des revenus, augmentation des bénéficiaires, etc.)

Quels facteurs ou dispositions pris avant pendant et après la réalisation des produits/extrants ont facilité l'atteinte des effets ?

Quels facteurs ou dispositions pris avant pendant et après la réalisation des produits/extrants ont limité l'atteinte des effets ?

Des effets non prévus ont-ils été enregistrés ?

IMPACT DE LA SITUATION SECURITAIRE

Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré la crise sécuritaire ?

Comment la situation sécuritaire a-t-elle évolué depuis la mise en œuvre du projet ?

Dans quelle mesure la situation sécuritaire a-t-elle affecté la mise en œuvre du projet ?

Quelles sont les composantes les plus affectées par la situation sécuritaire ? La situation sécuritaire a-t-elle eu un effet susceptible sur les différentes composantes ?

Quelles sont les zones d'intervention les plus affectées par l'insécurité ?

Le projet a-t-il développé des stratégies de mises en œuvre pour une meilleure exécution des actions du projet face à l'aggravation de la situation sécuritaire ?

Avez-vous des propositions de stratégies qui pourraient être implémentées pour une meilleure efficacité du projet ?

ANALYSE DE LA DURABILITE

Quels sont les dispositions et les stratégies mises en œuvre pour assurer la durabilité des résultats du projet ?

Au regard de la situation sécuritaire, pensez-vous que la durabilité des résultats puisse être une réalité ?

ANALYSE DU GENRE

En quoi le projet a-t-il permis la transformation des rapports de pouvoir entre femmes et hommes dans l'optique d'un équilibre social ?

En quoi le projet a-t-il permis la transformation des structures sociales et institutionnelles discriminatoires en structures égales et justes pour les hommes et les femmes ?

En quoi le projet a-t-il favorisé la participation des femmes en prenant en compte le fait que l'expérience, la connaissance et les intérêts des femmes et des hommes ont un effet sur le projet ?

MESURES DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Comment la dimension environnementale et sociale a-t-elle été prise en compte dans le projet ?

Quelles appréciations faites-vous de la mise en œuvre du plan de sauvegarde environnementale et sociale ?

Quelles sont les difficultés et contraintes rencontrées ?

LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

Depuis le démarrage du projet, quelles sont les principales bonnes pratiques développées par les différentes parties prenantes pour la mise en œuvre du projet ?

Quels enseignements (leçons apprises) avez-vous tiré de la mise en œuvre du projet ?

A L'ENDROIT DE DIRECTIONS REGIONALES

IDENTIFICATION

- Structure :

17. Quelle est votre appréciation de la qualité des réalisations dans votre appréciation ?
18. Quelle est votre appréciation de la durabilité des réalisations ?
19. Quelles dispositions complémentaires devraient être prises pour assurer une meilleure durabilité des interventions ?

VI. EFFETS

20. Des changements ou début de changement sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires directs ou finaux ? (Amélioration des connaissances, amélioration des pratiques, des revenus, transport facilité, accès à la santé et l'éducation, disponibilité des produits agricoles, eau potable, cohésion sociale, technologies ...).

Certaines interventions du projet ont -elles eu des effets négatifs sur les bénéficiaires finaux que sont les populations ? (Ex. pollutions, déboisement, perte des eaux de surfaces, violences genre, maladies diverses, accidents divers, pertes d'animaux et de sites culturels, conflits...) ? quelles ont été les mesures d'atténuation et de compensation (reboisement, sensibilisation/formations, compensations diverses, réinstallation, panneaux de signalisation, arrosage des sentiers, financement AGR, COGES, comités de plaintes...)?

Avez-vous constaté des effets non prévus ?

LECONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES

Quelles sont les bonnes pratiques qui ont été générées dans la mise en œuvre du projet ?
 Quelles leçons apprises retenez-vous de la conduite des actions ?

A L'ENDROIT DES STRUCTURES CENTRALES DES MINISTERES

IDENTIFICATION

Structure :

Nom et prénom de l'interviewé (e) :

Fonction de l'interviewé (e) :

Téléphone de l'interviewé (e) :E-mail :

Date de l'interview :

I. PERTINENCE

Quelles appréciations faites-vous de la pertinence de ces actions assignées à votre structure dans le cadre de la collaboration avec le PUDTR ?

II. EFFICACITE

Quelle est votre appréciation de l'état de mise en œuvre des actions définis dans le protocole d'accord ?

Quelles sont selon vous les difficultés qui entravent la réalisation de ces actions ?

III. ANALYSE DE L'EFFICIENCE

Quelles sont les dispositions prises pour plus d'efficacité dans la conduite des actions ?

IV. ANALYSE DE LA DURABILITE

Quelle est votre appréciation de la qualité des réalisations dans votre appréciation ?

Quelle est votre appréciation de la durabilité des réalisations ?

Quelles dispositions complémentaires devraient être prises pour assurer une meilleure durabilité des interventions ?

V. EFFETS

Des changements ou début de changement sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires directs ou finaux ? (Amélioration des connaissances, amélioration des pratiques, des revenus, recettes gains en nature ou espèces, emplois, , transport facilité, accès à la santé et l'éducation, disponibilité des produits agricoles, eau potable, cohésion sociale, technologies ...).

Certaines interventions du projet ont-t-elles eu des effets négatifs sur les bénéficiaires finaux que sont les populations ? (Ex. pollutions, déboisement, perte des eaux de surfaces, violences genre, maladies diverses, accidents divers, pertes d'animaux et de sites culturels, conflits...) ? quelles ont été les mesures d'atténuation et de compensation (reboisement, sensibilisation/formations, compensations diverses, réinstallation, panneaux de signalisation, arrosage des sentiers, financement AGR, COGES, comités de plaintes...)?

Avez-vous constaté des effets non prévus ?

VI. LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

Quelles sont les bonnes pratiques qui ont été générées dans la mise en œuvre du projet ?

Quels enseignements tirez-vous de la conduite des actions ?

A L'ENDROIT DES BENEFICIAIRES (Focus group)

I. IDENTIFICATION

- Nom du groupe interviewé :
- Nombre de participants : TotalH.....F.....
- Noms et coordonnées de 2 personnes ressources
Personne ressource 1 :Téléphone

Personne ressource 2 :.....Téléphone

- Date de l'interview :
- 1. Le PUDTR intervient dans votre zone de résidence. Pouvez-vous nous dire de quelles réalisations ou autres appuis avez-vous bénéficié de la part dudit projet ?
- 2. Les réalisations ou appuis reçus du projet correspondent-ils à vos besoins les plus prioritaires ?
- 3. Avez-vous été impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des actions ?
- 4. Pensez-vous qu'il y avait d'autres besoins plus prioritaires qui auraient pu être réalisés en lieu et place de ce qui a été fait ?
- 5. Comment les réalisations/appuis du projet ont-ils permis d'améliorer votre situation, celle de votre famille, de votre village, de votre secteur ?
- 6. Pensez-vous que votre localité a connu un développement ces dernières années ? si oui comment ?
- 7. Quelles appréciations faites-vous de la qualité des infrastructures réalisées dans votre commune ?
- 8. Comment les femmes et les personnes handicapés ont-elles été prises en compte dans les actions ?
- 9. En quoi le projet a-t-il permis la transformation des rapports de pouvoir entre femmes et hommes dans l'optique d'un équilibre social ?
- 10. En quoi le projet a-t-il permis la transformation des structures sociales et institutionnelles discriminatoires en structures égales et justes pour les hommes et les femmes ?
- 11. En quoi le projet a-t-il favorisé la participation des femmes en prenant en compte le fait que l'expérience, la connaissance et les intérêts des femmes et des hommes ont un effet sur le projet ?
- 12. Quelles étaient les difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?
- 13. Quelles propositions pouvez-vous faire pour améliorer la mise en œuvre des actions dans votre commune ?
- 14. Selon vous qu'est-ce que vous avez aimé dans la façon de faire par rapport à d'autres projets ?
- 15. Quels ont été les impacts négatifs du projet sur votre environnement ? (Ex. pollutions, déboisement, perte des eaux de surfaces, violences genre, maladies diverses, accidents divers, pertes d'animaux et de sites culturels, conflits...) et quelles ont été les mesures prises pour compenser ces effets reboisement, sensibilisation/formations, compensations diverses, réinstallation, panneaux de signalisation, arrosage des sentiers, financement AGR, COGES, comités de plaintes...) ? ces mesures sont-elles souhaitées et durables ? (Reboisement, sensibilisation/formations, compensations diverses, réinstallation, panneaux de signalisation, arrosage des sentiers, financement AGR, COGES, comités de plaintes...) ? ces mesures sont-elles souhaitées et durables ??
- 16. Comment la situation sécuritaire affecte-t-elle l'exécution des activités du projet ?

Commentaire